

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

### Décisions

2021 / 3344 - Archives Municipales - Vente en boutique et Braderie  
..... **Page 3184**

2021 / 3363 - CHRD - Vente en boutique de l'affiche Spirou.....  
..... **Page 3184**

2021 / 3337 - Renouvellement adhésion Commerce équitable France  
..... **Page 3185**

2021 / 3355 - Renouvellement de l'adhésion à l'association Territoires  
d'événements sportifs (précédemment dénommée Club des sites  
d'accueil de la Coupe du monde de rugby 2023) et approbation du  
montant des cotisations - année 2021 ..... **Page 3185**

2021 / 3334 - Exonération de la redevance d'occupation du domaine  
public au profit de de la Réunion des musées nationaux et du Grand  
Palais des Champs-Élysées pour l'occupation des locaux à usage de  
librairie-boutique au sein du musée des Beaux-Arts de Lyon .....  
..... **Page 3186**

2021 / 3346 - Archives municipales de Lyon - Don à titre gracieux de  
Thierry Pontet ..... **Page 3186**

2021 / 3362 - Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de la SARL  
Clinique Chirurgicale Saint Charles ..... **Page 3187**

### Arrêtés municipaux

2021/3375 - Déport de M. Jean-Luc Girault, Adjoint au Maire de Lyon,  
dans le cadre de toute affaire liant la Ville de Lyon et les associations  
suivantes : Association Lyonnaise pour l'insertion économique et so-  
ciale (ALLIES) et Mission locale de Lyon..... **Page 3187**

03/45/2021 - Délégation de signature à Madame Marie Vidal.....  
..... **Page 3187**

2021 / 3376 - Déport de Mme Stéphanie Léger, Adjointe au Maire de  
Lyon, dans le cadre de toute affaire liant la Ville de Lyon et les orga-  
nismes suivants : Institut Lumière, Comité des œuvres sociales du

personnel actif et retraité de la Ville de Lyon et la Halle Tony Garnier  
..... **Page 3188**

2021 / 3377 - Déport de M. Valentin Lungenstrass, Adjoint au Maire  
de Lyon, dans le cadre de toute affaire liant la Ville de Lyon et les orga-  
nismes suivants : Société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto et  
société Railcoop..... **Page 3188**

2021 / 3416 - Marché de Noël 2021 ..... **Page 3189**

2021 - Fonctionnement Relais Petite Enfance 1, 2, 3 Soleil.....  
..... **Page 3190**

2021 - Fonctionnement Relais Petite Enfance Antenne JANIN  
..... **Page 3190**

2021 - Fonctionnement Relais Petite Enfance Grain d'Soleil.....  
..... **Page 3190**

Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés perma-  
nents..... **Page 3191**

Police du stationnement - Commune de Lyon - Arrêté temporaire :  
S 2021 C 11200 LDR/D-DI -VDL - Réglementation provisoire du station-  
nement et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 3194**

Police de la circulation - Commune de Lyon - arrêté temporaire n°: 2021  
C 11203 LDR/DB - Réglementation provisoire de la circulation des véhi-  
cules et des piétons dans certaines rues à Lyon 1er, 2e, 5e et 9e sur  
le territoire de la Ville de Lyon ..... **Page 3195**

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon -  
arrêté temporaire n°: 2021 S 11479 LDR/DB - Réglementation provisoire  
du stationnement des véhicules sur le territoire de la Ville de Lyon,  
7ème arrondissement..... **Page 3197**

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon  
- arrêté temporaire n°: M 2021 C 11507 LDR/DDI - Réglementation  
provisoire de la circulation des véhicules sur le territoire de la Ville de  
Lyon ..... **Page 3198**

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la  
circulation des véhicules et des piétons ..... **Page 3200**

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Délégation générale aux ressources humaines - Arrêtés individuels  
..... **Page 3258**

Centre communal d'action sociale - Arrêtés individuels.. **Page 3260**

Composition des groupes politiques du Conseil municipal de Lyon .  
..... **Page 3260**

Conseil municipal - Séance publique - Avis ..... **Page 3261**

Direction de la commande publique - Avis ..... **Page 3261**

Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'amé-  
nager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements  
d'usage du 8 au 19 novembre 20211 ..... **Page 3261**

# LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

## 2021/3344 - Archives Municipales - Vente en boutique et Braderie (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

Le Maire de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, envoyée en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour fixer les tarifs unitaires des produits dérivés des activités des établissements culturels ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le maire ou par l'adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la demande des Archives municipales de Lyon, relative à l'organisation d'une braderie du 16 novembre au 16 décembre 2021 ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de l'instauration d'un don d'un ou 2 livres gratuits pour tout achat d'un ouvrage supérieur ou égal à 5€ et d'un lot de cartes postales pour tout achat inférieur à 5 €, à cette occasion ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 en date du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture le 1er septembre 2021, déléguant à madame Nathalie Perrin-Gilbert les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - D'autoriser Monsieur le Directeur :

- A décréter une période de braderie du 16 novembre au 16 décembre 2021.

- A assortir les achats de livres de 1 acheté = 1 offert ou 1 acheté = 2 offerts selon le tableau ci-dessous. Les ouvrages ou cartes postales offerts étant prélevés sur le stock gratuit des AML.

TITRES	Prix TT€	Prix HT / TVA 5,5%	Stock payant Au 15/10/2021	Tarif Braderie
L'esprit d'un siècle : Lyon 1800 - 1914	39,00 €	36,97 €	181	1 acheté + 2 offerts
Longue Vie à la Cité Mignot !	9,00 €	8,53 €	22	1 acheté + 1 offert
Lumière, l'album de famille	5,00 €	4,74 €	193	1 acheté + 1 offert
Luttes ! Visages du mouvement ouvrier de la Révolution à mai 68	8,00 €	7,58 €	262	1 acheté + 1 offert
Lyon et la Charte Sapaudine	10,00 €	9,48 €	261	1 acheté + 1 offert
Lyon et le Vitrail, du néo médiéval à l'Art Nouveau	5,00 €	4,74 €	462	1 acheté + 1 offert
Lyon ville internationale, la métropole lyonnaise à l'assaut de la Scène Internationale 1914-2013	30,00 €	28,44 €	95	1 acheté + 2 offerts
Lyon, les années Rabelais	5,00 €	4,74 €	216	1 acheté + 1 offert
Mariages	25,00 €	23,70 €	204	1 acheté + 2 offerts
Monument de papier	3,00 €	2,84 €	1324	1 acheté + 2 offerts
Philibert de l'Orme	5,00 €	4,74 €	221	1 acheté + 1 offert
Plan sténographique (01/07/2017)	40,00 €	37,91 €	139	1 acheté + 2 offerts
Pourquoi pas Perrache ? / lot de cartes postales	2,00 €	1,90 €	167	167 lots = 1 €
Pourquoi pas Perrache?	8,00 €	7,58 €	107	1 acheté + 1 offert
Rayons X	23,00 €	21,80 €	3	1 acheté + 1 offert
Riches mémoires de l'aéronautique en région lyonnaise	5,00 €	4,74 €	1	1 acheté + 1 offert
Spectaculaire ! Décors d'opéras et d'opérettes à Lyon au 19e s.	25,00 €	23,70 €	145	1 acheté + 2 offerts
Une cité industrielle	29,00 €	27,49 €	39	1 acheté + 2 offerts
Vous cherchez quelqu'un ?	10,00 €	9,48 €	139	1 acheté + 1 offert
Vue Cléric, vue d'une partie de la Ville de Lyon, Cléric dessinateur, de Poillygraveur	5,00 €	4,74 €	95	1 acheté + 1 offert

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 19 novembre 2021

Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjointe déléguée à la Culture  
Nathalie Perrin -Gilbert

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 19 novembre 2021

## 2021/3363 - CHRd - Vente en boutique de l'affiche Spirou (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des Affaires Culturelles)

Le Maire de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, envoyée en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article

L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour fixer les tarifs unitaires des produits dérivés des activités des établissements culturels ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le maire ou par l'adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la demande du Centre d'histoire de la résistance et de la déportation, relative à la vente d'affiches de l'évènement « Spirou » ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de vente de ces affiches ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 en date du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture le 1er septembre 2021, déléguant à madame Nathalie Perrin-Gilbert les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - D'autoriser madame la Directrice :

- A vendre 45 affiches « Spirou » au prix unitaire de 3 € TTC.

- A offrir 20 affiches.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 19 novembre 2021

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjointe déléguée à la Culture  
Nathalie Perrin -Gilbert*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 19 novembre 2021

---

**2021/3337 - Renouvellement adhésion Commerce équitable France** (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, son article L 2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 en date du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au maire, hors gestion de la dette et de la trésorerie ;

Vu l'arrêté n° 2020/1400 du 14 octobre 2020, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que sur le fondement de l'alinéa 24 de l'article L 2122-22 du CGCT, le Maire peut « autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre » ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la Ville de Lyon à l'association Commerce équitable France pour l'année 2021 ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisé, pour l'année 2021, le renouvellement de l'adhésion à l'association Commerce équitable France dans le cadre de la campagne « Territoires de commerce équitable ».

Art. 2. - Le montant de l'adhésion de la Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux renouvelée pour 2021 est de 650 euros (Six cent cinquante euros).

Art. 3. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 18 novembre 2021

*Pour le Maire de Lyon,  
L'adjointe déléguée aux finances et à  
la commande publique,  
Audrey Hénocque*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 18 novembre 2021

---

**2021/3355 - Renouvellement de l'adhésion à l'association Territoires d'évènements sportifs (précédemment dénommée Club des sites d'accueil de la Coupe du monde de rugby 2023) et approbation du montant des cotisations - année 2021** (Délégation générale à la jeunesse, à l'éducation, à l'enfance, aux sports et à l'inclusion - Direction des sports)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, donnant au titre de l'article L 2122 22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon pris en date du 1er septembre 2021 déléguant à madame Audrey Hénocque, Première Adjointe au Maire de Lyon déléguée aux finances, à la commande publique et aux grands évènements, les compétences en matière de renouvellement des adhésions aux associations ;

Vu les statuts de l'association adoptés en Assemblée générale extraordinaire de ladite association le 30 juin 2021 approuvant le changement de dénomination de l'association précédemment dénommée Club des sites d'accueil de la Coupe du monde de rugby 2023 ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le maire ou par l'adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la Ville de Lyon à l'association Territoires d'évènements sportifs (précédemment dénommée Club des sites d'accueil de la Coupe du monde de rugby 2023) pour l'année 2021 ;

Considérant l'appel à cotisation, reçu en date du 10 octobre 2021, par lequel il est demandé à la Ville de Lyon une participation financière, pour l'année 2021, à l'association Territoires d'Evènements Sportifs à hauteur de 10 000 euros ;

Décide :

Article Premier. - Le renouvellement de l'adhésion à l'association Territoires d'évènements sportifs (précédemment dénommée Club des sites d'accueil de la Coupe du monde de rugby 2023) est autorisé pour l'année 2021.

Art. 2. - Le montant des cotisations s'élevant à 10 000 euros est accepté.

Art. 3. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

cutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 22 novembre 2021

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjointe déléguée,  
Audrey Hénocque*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 22 novembre 2021

---

**2021/3334 - Exonération de la redevance d'occupation du domaine public au profit de de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées pour l'occupation des locaux à usage de librairie-boutique au sein du musée des Beaux-Arts de Lyon** (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture le 4 août 2020 portant délégation d'attribution accordées par le Conseil municipal au maire ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 en date du 1er septembre 2021, par lequel monsieur le maire de Lyon donne délégation à mesdames et messieurs les adjoints et à des conseillers municipaux ;

Considérant que, sur le fondement de l'article L 2122-22 du CGCT, le Maire peut «décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans» ;

Considérant que la Ville de Lyon a mis à disposition de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées des locaux à usage de librairie-boutique par convention d'occupation du domaine public en date 1er novembre 2009, moyennant le versement d'une redevance d'occupation ;

Considérant qu'en raison des mesures générales prises pour faire face à l'épidémie de covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le musée des Beaux-Arts en tant qu'établissement recevant du public a été fermé du 8 janvier 2021 au 18 mai 2021 ;

Considérant que sur le fondement de l'article L 2125-3 du code général de la propriété des personnes publique que « la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation. » ;

Considérant que la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées n'a pu jouir des espaces mis à disposition compte tenu de la fermeture du musée des Beaux-arts de Lyon et donc tirer avantage de l'occupation qui lui a été conférée ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisée l'exonération du paiement de la redevance par l'établissement public la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées pour l'occupation des locaux à usage librairie-boutique du musée des Beaux-Arts pour la période du 8 janvier 2021 au 18 mai 2021, soit une exonération d'un montant de 937,50 euros HT (neuf cent trente-sept euros et cinquante cents HT).

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 24 novembre 2021

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint délégué  
Sylvain Godinot*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 24 novembre 2021

---

**2021/3346 - Archives municipales de Lyon - Don à titre gracieux de Thierry Pontet** (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020 transmise en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22 - 9° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le maire ou par l'adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux, faite à la Ville de Lyon par monsieur Thierry Pontet ;

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et monsieur Thierry Pontet, propriétaire d'archives faisant l'objet du présent projet de convention ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 du 1er septembre 2021, transmis en préfecture le 1er septembre, déléguant à madame Audrey Hénocque, Adjointe déléguée aux finances, à la commande publique et aux grands événements, les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux des archives personnelles et professionnelles de son oncle, le prêtre ouvrier Louis Blanc (1925-2019), grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative d'un euro symbolique.

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 19 novembre 2021

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjointe déléguée aux finances et à la commande publique et aux grands événements  
Audrey Hénocque*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 19 novembre 2021

---

**2021/3362 - Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de la SARL Clinique chirurgicale Saint Charles** (25 rue des Flesselles - 69001 Lyon) (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

---

Le Maire de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par monsieur le maire ou par l'adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu la délibération n° 2019/4759 du Conseil municipal du 20 mai 2019 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du musée des Beaux-Arts ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musée des Beaux-Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1°, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013 ;

Considérant la demande de la SARL Clinique chirurgicale Saint Charles, 25 rue des Flesselles, 69001 Lyon, d'organiser une manifestation dans les locaux du musée le 16 décembre 2021 de 19 h à 23 h ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 en date du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture le 1er septembre 2021, déléguant à madame Nathalie Perrin-Gilbert les compétences en matière culturelle ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de la SARL Clinique chirurgicale Saint Charles, le 16 décembre 2021 de 19 h à 23 h, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de 8 200 (huit mille deux cents) euros HT et de 2 000 (deux mille) euros de visite (exonérés TVA). Les locaux mis à disposition sont le Réfectoire baroque pour 200 personnes.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Lyon, le 19 novembre 2021

*Pour le Maire de Lyon,*  
*L'Adjointe déléguée à la culture,*  
Nathalie Perrin-Gilbert

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 19 novembre 2021

---

**2021/3375 - Déport de M. Jean-Luc Girault, Adjoint au Maire de Lyon, dans le cadre de toute affaire liant la Ville de Lyon et les associations suivantes : Association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) et Mission locale de Lyon** (Secrétariat général - Direction des assemblées)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 2131-11 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 6 ;

Vu la délibération n° 2020/03 du 04 juillet 2020 par laquelle monsieur Jean-Luc Girault a été élu Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu la délibération n° 2020/29 adoptée par le Conseil municipal le 30 juillet 2020 portant désignation de monsieur Jean-Luc Girault en tant que représentant titulaire de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'Association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) ;

Vu la délibération n° 2020/31 adoptée par le Conseil municipal le 30 juillet 2020 portant désignation de monsieur Jean-Luc Girault en tant que représentant titulaire de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'association Mission locale de Lyon ;

Vu l'arrêté n° 2021/2984 du 1er septembre 2021 par lequel le Maire de Lyon a accordé des délégations à ses adjoints et à des conseillers municipaux ;

Vu la demande par laquelle monsieur Jean-Luc Girault, sollicite un déport ;

Considérant que monsieur Jean-Luc Girault, Adjoint au Maire de Lyon, peut se trouver en situation de conflit d'intérêts dans les relations entre la Ville de Lyon et les associations Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) et la Mission locale de Lyon, à raison de sa qualité d'administrateur de ces deux associations ;

Arrête :

Article Premier. - Dans le cadre de toutes affaires liant la Ville de Lyon et l'Association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) et la Mission locale de Lyon par le biais, notamment, de soutiens et/ou la signature de tous actes ou conventions de quelque nature que ce soit, monsieur Jean-Luc Girault, s'abstiendra d'exercer ses compétences, en tant qu'adjoint au maire de Lyon, en se déportant des délibérations du Conseil municipal relatives à toute affaire en lien avec l'Association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) et la Mission locale de Lyon, en s'abstenant de donner des instructions aux agents de la commune, en ne participant pas aux débats et aux votes en séance de Conseil municipal, de même que dans toute instance préparatoire, sur les rapports ou tout dossier en lien avec l'Association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) et la Mission locale de Lyon, jusqu'à nouvel ordre.

Art. 2. - Le présent arrêté prendra effet après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 3. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa date d'affichage.

Lyon, le 24 novembre 2021

*Le Maire de Lyon,*  
Grégory Doucet

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 24 novembre 2021

---

**03/45/2021 - Délégation de signature à Madame Marie Vidal** (Mairie du 3ème arrondissement de Lyon)

---

La Maire du 3ème arrondissement de Lyon,



Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu les articles L 2511-28, L 2122-20 et L 2122-18 alinéa premier du code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations du Maire d'arrondissement ;

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° NOR:INT/A/1405029C du 13 mars 2014 ;

Vu la délibération du Conseil d'arrondissement en date du 12 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints à 13 ;

Vu la délibération du Conseil d'arrondissement en date du 12 juillet 2020, désignant madame Marie Vidal, neuvième adjointe au maire du 3ème Arrondissement ;

Vu l'arrêté n° 03/09/2020 en date du 20 juillet 2020 donnant délégation à madame Marie Vidal ;

Arrête :

Article Premier. - Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté de délégation n° 03/09/2020 accordée à madame Marie Vidal, neuvième adjointe, qui reçoit délégation de fonction et de signature pour :

- la propreté ;
- la prévention des déchets ;
- le bien-être animal.

Art. 2. - La Directrice générale des services de la Mairie du 3ème arrondissement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Lyon, le 9 novembre 2021

*La Maire du 3ème arrondissement*

Véronique Dubois Bertrand

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 30 novembre 2021

---

**2021/3376 - Déport de Mme Stéphanie Léger, Adjointe au Maire de Lyon, dans le cadre de toute affaire liant la Ville de Lyon et les organismes suivants : Institut Lumière, Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon et la Halle Tony Garnier** (Secrétariat général - Direction des assemblées)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 2131-11 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 6 ;

Vu la délibération n° 2020/03 du 04 juillet 2020 par laquelle madame Stéphanie Léger a été élue Adjointe au Maire de Lyon ;

Vu la délibération n° 2020/35 adoptée par le Conseil municipal le 30 juillet 2020 portant désignation de madame Stéphanie Léger en tant que représentante titulaire de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'association Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon ;

Vu la délibération n° 2020/34 adoptée par le Conseil municipal le 30 juillet 2020 portant désignation de madame Stéphanie Léger en tant que représentante titulaire de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de la Halle Tony Garnier ;

Vu l'arrêté n° 2021/2984 du 1er septembre 2021 par lequel le Maire de Lyon a accordé des délégations à ses adjoints et à des conseillers municipaux ;

Vu la demande par laquelle madame Stéphanie Léger sollicite un déport ;

Considérant que madame Stéphanie Léger, Adjointe au Maire de Lyon, peut se trouver en situation de conflit d'intérêts dans les relations entre la Ville de Lyon et l'Institut Lumière, le Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon et la Halle Tony Garnier, à raison de sa qualité :

- d'administrateur du Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon et de la Halle Tony Garnier ;
- de salariée en disponibilité depuis le 31 juillet 2020 de l'association Institut Lumière ;

Arrête :

Article Premier. - Dans le cadre de toutes affaires liant la Ville de Lyon et l'Institut Lumière, le Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon et la Halle Tony Garnier par le biais, notamment, de soutiens et/ou la signature de tous actes ou conventions de quelque nature que ce soit, madame Stéphanie Léger, s'abstiendra d'exercer ses compétences, en tant qu'adjointe au maire de Lyon, en se déportant des délibérations du Conseil municipal relatives à toute affaire en lien avec l'Institut Lumière, le Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon et la Halle Tony Garnier, en s'abstenant de donner des instructions aux agents de la commune, en ne participant pas aux débats et aux votes en séance de Conseil municipal, de même que dans toute instance préparatoire, sur les rapports ou tout dossier en lien avec le Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon, la Halle Tony Garnier et l'Institut Lumière jusqu'à nouvel ordre.

Art. 2. - Le présent arrêté prendra effet après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 3. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa date d'affichage.

Lyon, le 24 novembre 2021

*Le Maire de Lyon,*

Grégory Doucet

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 24 novembre 2021

---

**2021/3377 - Déport de M. Valentin Lungenstrass, Adjoint au Maire de Lyon, dans le cadre de toute affaire liant la Ville de Lyon et les organismes suivants : Société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto et société Railcoop** (Secrétariat général - Direction des assemblées)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-18 et L 2131-11 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence

de la vie publique, notamment son article 6 ;

Vu la délibération n° 2020/03 du 04 juillet 2020 par laquelle monsieur Valentin Lungenstrass a été élu Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu la délibération n° 2020/43 adoptée par le Conseil municipal le 30 juillet 2020 portant désignation de monsieur Valentin Lungenstrass en tant que représentant titulaire de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de la Société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto ;

Vu l'arrêté n° 2021/2984 du 1er septembre 2021 par lequel le Maire de Lyon a accordé des délégations à ses adjoints et à des conseillers municipaux ;

Vu la demande par laquelle monsieur Valentin Lungenstrass sollicite un déport ;

Considérant que monsieur Valentin Lungenstrass, Adjoint au Maire de Lyon, peut se trouver en situation de conflit d'intérêts dans les relations entre la Ville de Lyon, la Société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto et la société Railcoop :

- à raison de sa qualité d'administrateur de la Société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto ;
- au titre de sa participation financière au capital de la société Railcoop ;

Arrête :

Article Premier. - Dans le cadre de toutes affaires liant la Ville de Lyon et la Société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto et la société Railcoop par le biais, notamment, de soutiens et/ou la signature de tous actes ou conventions de quelque nature que ce soit, monsieur Valentin Lungenstrass, s'abstiendra d'exercer ses compétences, en tant qu'adjoint au maire de Lyon, en se déportant des délibérations du Conseil municipal relatives à toute affaire en lien avec la SEM Lyon Parc Auto et la société Railcoop, en s'abstenant de donner des instructions aux agents de la commune, en ne participant pas aux débats et aux votes en séance de Conseil municipal, de même que dans toute instance préparatoire, sur les rapports ou tout dossier en lien avec la SEM Lyon Parc Auto et la société Railcoop, jusqu'à nouvel ordre.

Art. 2. - Le présent arrêté prendra effet après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 3. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa date d'affichage. Lyon, le 24 novembre 2021

*Le Maire de Lyon,*  
Grégory Doucet

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 24 novembre 2021

---

**2021/3416 - Marché de Noël 2021** (Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-24, L 2122-27-1°, L2122-28, L 2212-1, L 2212-2-3°, L 2212-5, L 2213-6 ;

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération en date du 28 janvier 2021 fixant les tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1er janvier 2021 ;

Vu la proposition effectuée auprès de la Ville de Lyon par la SAS Féeries de Noël représentée par monsieur Steave Chenavier, d'organiser du 27 novembre au 24 décembre 2021 sur la Place Carnot à Lyon 2ème arrondissement un marché de Noël composé d'environ 80 chalets, destiné à rassembler commerçants, artisans et producteurs au centre de Lyon et ainsi permettre aux Lyonnais(e)s comme aux touristes de préparer les fêtes de fin d'année dans une ambiance conviviale ;

Vu l'absence de manifestation d'intérêt concurrente réceptionnée par la Ville de Lyon ;

Vu les mesures prises dans le cadre du plan ORSEC de la Fête des Lumières ;

Vu l'état des lieux entrant qui a été réalisé sur la place Carnot en date du 15 novembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission communale de sécurité du 8 novembre 2021 et sous réserve de l'avis favorable de la commission de sécurité réunie sur site le 26 novembre 2021 ;

Considérant que pour garantir l'ordre, la sûreté et la tranquillité publique, il convient de prendre des mesures spécifiques à l'implantation et au fonctionnement du marché susvisé ;

Arrête :

Article Premier. - Le marché de Noël est autorisé du samedi 27 novembre 2021, 10 h 30, au vendredi 24 décembre 2021, 16 h, sur la place Carnot à Lyon 2ème arrondissement.

Le marché sera ouvert au public les lundi, mardi, mercredi, jeudi et dimanche de 10 h 30 à 20 h, les vendredi et samedi de 10 h 30 à 22 h. Du 8 au 11 décembre 2021, à l'occasion de la Fête des Lumières, le marché devra fermer à 19 h.

Art. 2. - Le montage sera autorisé du 15 novembre au 26 novembre 2021, le démontage du 24 décembre au 31 décembre 2021.

La « Sas Féeries de Noël » représentée par monsieur Steave Chenavier devra protéger le chantier et l'isoler du public lors de l'installation de la manifestation et il en sera de même lors du démontage.

Le bénéficiaire devra mettre en œuvre l'ensemble des prescriptions formulées par la commission de sécurité susvisée et notamment :

- Filtrage et fouilles aux points d'entrée du marché par des agents de sécurité ;
- Contrôle du port du masque et du passe sanitaire.

Art. 3. - La Ville de Lyon perçoit, en contrepartie, une redevance au titre de l'occupation du domaine public.

Conformément à la délibération en date du 28 janvier 2021 son montant sera de 1,50 € le mètre linéaire/jour.

Art. 4. - La responsabilité de la « Sas Féeries de Noël » représentée par monsieur Steave Chenavier est pleinement engagée dans la bonne exécution des différentes prescriptions émises par les différents services.

Art. 5. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 6. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Lyon, le 23 novembre 2021

*Pour le Maire de Lyon,*  
Adjoint délégué aux mobilités  
À la logistique urbaine et aux espaces publics  
Valentin Lungenstrass

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 24 novembre 2021

---

**2021 - Fonctionnement Relais Petite Enfance 1, 2, 3 Soleil** (Direction de l'enfance - Unité de gestion municipale)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 2324 et suivants et R 2324-16 à R 2324-47 ;  
Vu le règlement de fonctionnement des équipements petite enfance de la Ville de Lyon adopté par la commission mixte le 30 mars 2015 et applicable au 1er septembre 2015 ;  
Vu l'avis émis par le Président de la Métropole de Lyon le 17 mars 2021 ;  
Arrête :

Article Premier. - Le Relais Petite Enfance « 1, 2, 3 Soleil » est situé au 10, rue de Ménival à Lyon (5ème).  
Art. 2. - La capacité d'accueil du Relais Petite Enfance est de 9 enfants maximum, de 3 mois à 3 ans. Ouverture en temps collectif : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis : de 8 h à 12 h 30.  
Art. 3. - La direction du Relais est assurée par madame Anne Blanc, éducatrice de jeunes enfants.  
Art. 4. - Le présent arrêté prend effet à compter du 1er septembre 2021.  
Art. 5. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.  
Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.  
Lyon le 1er septembre 2021

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint délégué à la Petite Enfance  
Steven Vasselín*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 15 novembre 2021

---

**2021 - Fonctionnement Relais Petite Enfance Antenne Janin** (Direction de l'enfance - Unité de gestion municipale)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 2324 et suivants et R 2324-16 à R 2324-47 ;  
Vu le règlement de fonctionnement des équipements petite enfance de la ville de Lyon adopté par la commission mixte le 30 mars 2015 et applicable au 1er septembre 2015 ;  
Vu l'avis émis par le Président de la Métropole de Lyon le 11 décembre 2018 ;  
Arrête :

Article Premier. - Le Relais Petite Enfance« Antenne Janin » est situé au 33, rue Soeur Janin à Lyon (5ème).  
Art. 2. - La capacité d'accueil du Relais Petite Enfance est de 12 enfants maximum, de 3 mois à 3 ans. Ouverture en temps collectif : les mardis, jeudis et vendredis de 7 h 30 à 12 h 30.  
Art. 3. - La direction du Relais est assurée par madame Agnès Cornuel-Willermoz, éducatrice de jeunes enfants.  
Art. 4. - Le présent arrêté prend effet à compter du 1er septembre 2021.  
Art. 5. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.  
Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.  
Lyon le 1er septembre 2021

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint délégué à la Petite Enfance  
Steven Vasselín*

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 15 novembre 2021

---

**2021 - Fonctionnement Relais Petite Enfance Grain d'Soleil** (Direction de l'enfance - Unité de gestion municipale)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 2324 et suivants et R 2324-16 à R 2324-47 ;  
Vu le règlement de fonctionnement des équipements petite enfance de la Ville de Lyon adopté par la commission mixte le 30 mars 2015 et applicable au 1er septembre 2015 ;  
Vu l'avis émis par le Président de la Métropole de Lyon le 1er avril 2021 ;  
Arrête :

Article Premier. - Le Relais Petite Enfance « Grain d'Soleil » est situé au 34, rue de la Quarantaine à Lyon (5ème).  
Art. 2. - La capacité d'accueil du Relais Petite Enfance est de 12 enfants maximum, de 3 mois à 3 ans. Ouverture en temps collectif :  
• Les lundis et jeudis de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ;  
• Les mardis de 8 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h ;  
• Les vendredis de 8 h à 12 h 30.  
Art. 3. - La direction du Relais est assurée par madame Sophie Tavel, éducatrice de jeunes enfants.  
Art. 4. - Le présent arrêté prend effet à compter du 1er septembre 2021.  
Art. 5. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.  
Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.



Lyon le 1er septembre 2021

Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint délégué à la Petite Enfance  
Steven Vasselín

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 15 novembre 2021

**Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents** (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP40139	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur quai Joseph Gillet Lyon 4 (stationnement)	L'arrêté 2013RP28687 du 26/07/2013, portant sur la mesure de - Interdiction d'arrêt est abrogé.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP40140	Interdiction d'arrêt quai Joseph Gillet Lyon 4 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits en permanence quai Joseph Gillet(4), côté est, au droit du n° 16 quai Joseph Gillet(4) et sur 25 mètres en direction du sud. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules électriques ainsi qu'aux véhicules hybrides rechargeables en cours de rechargement effectif. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP40141	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur rue Bony Lyon 4 (stationnement)	L'arrêté 2014RP30281 du 03/11/2014, portant sur la mesure de - Interdiction d'arrêt est abrogé.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP40142	Interdiction d'arrêt rue Bony Lyon 4 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits en permanence rue Bony(4), côté ouest, en face du n° 30 rue Bony(4) et sur 15 mètres en direction du sud, soit 4 places de stationnement en épi. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules électriques ainsi qu'aux véhicules hybrides rechargeables en cours de rechargement effectif. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP40143	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur boulevard des Canuts Lyon 4 (stationnement)	L'arrêté 2014RP30280 du 03/11/2014, portant sur la mesure de - Interdiction d'arrêt est abrogé.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP40144	Interdiction d'arrêt boulevard des Canuts Lyon 4 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits en permanence boulevard des Canuts(4), côté ouest, face au n° 26 boulevard des Canuts(4) et sur 20 mètres en direction du sud. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules électriques ainsi qu'aux véhicules hybrides rechargeables en cours de rechargement effectif. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP40145	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur rue Artaud Lyon 4 (stationnement)	L'arrêté 2013RP28624 du 12/07/2013, portant sur la mesure de - Interdiction d'arrêt est abrogé.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP40146	Interdiction d'arrêt rue Artaud Lyon 4 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits en permanence rue Artaud(4), côté nord, au droit du n° 9 rue Artaud(4) et sur 23 mètres en direction de l'est. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules électriques ainsi qu'aux véhicules hybrides rechargeables en cours de rechargement effectif. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP40021	Stationnement réservé au 4 rue Dumont d'Urville Lyon 4 (stationnement)	Les cycles de type vélo-cargo ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres au 4 rue Dumont d'Urville(4), à l'intersection avec la rue d'Ivry(4). Le nombre d'arceaux pour vélos-cargo implantés est de 3. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP40020	Abrogation - Stationnement réservé sur rue Dumont d'Urville Lyon 4 (stationnement)	L'arrêté 2021RP39418 du 25/06/2021, portant sur la mesure de - Stationnement réservé est abrogé.	18/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP40019	Stationnement réservé à 5m à l'ouest du 24 rue d'Ivry Lyon 4 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 3,5 mètres, à 5m à l'ouest du 24 rue d'Ivry(4), à l'intersection avec la rue Dumont d'Urville(4). Le nombre d'arceaux implantés est de 3. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	18/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP40147	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur rue Garibaldi Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2013RP28628 du 02/07/2013, portant sur la mesure de - Interdiction d'arrêt est abrogé.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP40148	Interdiction d'arrêt rue Garibaldi Lyon 6 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits en permanence rue Garibaldi(6), côté est de la contre-allée est, à partir d'un point situé à 6 mètres au sud de l'intersection avec la rue Bugeaud(6) et sur 25 mètres en direction du sud, soit 4 places de stationnement. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules électriques ainsi qu'aux véhicules hybrides rechargeables en cours de rechargement effectif. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP40152	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur avenue du Point du Jour Lyon 5 (stationnement)	L'arrêté 2013RP28638 du 02/07/2013, portant sur la mesure de - Interdiction d'arrêt est abrogé.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP40153	Interdiction d'arrêt avenue du Point du Jour Lyon 5 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits en permanence avenue du Point du Jour(5), côté nord de la chaussée sud du terre-plein situé à 8 mètres à l'ouest du n° 55 avenue du Point du Jour(5), sur 20 mètres en direction de l'ouest. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules électriques ainsi qu'aux véhicules hybrides rechargeables en cours de rechargement effectif. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39870	Stationnement réservé rue Antoine Lumière Lyon 8 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m rue Antoine Lumière(8), côté est, au sud de la rue des Alouettes(8). Le nombre d'arceaux implantés est de 5. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2021RP39871	Stationnement réservé rue Antoine Lumière Lyon 8 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m (capacité 2 cargos, 3 vélos) rue Antoine Lumière(8), côté ouest, au nord de la rue Saint-Mathieu(8). Le nombre d'arceaux implantés est de 3. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39874	Stationnement réservé rue Saint Mathieu Lyon 8 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 4 m rue Saint Mathieu(8) sur le côté sud, à l'est de l'entrée charretière du 52A - 52B. Le nombre d'arceaux implantés est de 4. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39875	Abrogation - Stationnement réservé sur rue Antoine Lumière Lyon 8 (stationnement)	L'arrêté 2010RP25789 du 29/04/2011, portant sur la mesure de Stationnement réservé est abrogé.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39881	Stationnement réservé PMR rue Antoine Lumière Lyon 8 (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ou la carte mobilité inclusion (CMI) stationnement ont un emplacement accessible réservé en long sur 6,50 m rue Antoine Lumière(8) sur le Côté Est, à 15 m au nord de la rue Saint Mathieu(8). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39882	Stationnement réservé rue Antoine Lumière Lyon 8 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m rue Antoine Lumière(8) sur le Trottoir est, face à la rue Saint Romain(8), au sud de la rue Berchet(8). Le nombre d'arceaux implantés est de 5. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2021RP39883	Stationnement réservé rue Saint Romain Lyon 8 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 4 m rue Saint Romain(8) sur le côté sud, à l'ouest de la rue Antoine Lumière(8). Le nombre d'arceaux implantés est de 4. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	26/11/2021	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon / Direction de la mobilité urbaine - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

---

**Police du stationnement - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° S 2021 C 11200 LDR/D-DI -VDL - Règlementation provisoire du stationnement et de la circulation des véhicules et des piétons** (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

---

Le Maire de Lyon,

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvé en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

- l'article L 3642-2 ;
- les articles L 2213-2-2°, L 2213-2-3°, L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;
- les articles L 2213-1, L 2213-2-1°, L 2213-3-2°, L 2213-4 alinéa 1er, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à Valentin Lungenstrass 10ème adjoint au maire de Lyon, mobilité, logistique urbaine, espace public ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Commission communale consultative de sécurité publique ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières, il y a lieu de prendre une réglementation provisoire dans certaines rues à Lyon 1er, 2ème, 3ème, 5ème et 6ème ;

Arrête :

Article Premier. - A partir du mardi 7 décembre 2021, 8h, jusqu'au dimanche 12 décembre 2021, 3h, le stationnement des véhicules sera interdit gênant, y compris pour les 2 roues et les engins de déplacement personnel :

- Place Tolozan côté Est, (sauf pour les véhicules de personnes présentes au PC Sécurité munis d'un macaron spécifique) ;
- Rue de Pazzi ;
- Quai des Célestins côté immeuble, partie comprise entre la rue de Savoie et la rue Port du Temple (sauf pour le SDMIS) ;
- Quai des Célestins partie comprise entre la rue de Savoie et la place Antonin Gourju (sauf pour les secouristes) ;
- Rue Tramassac partie comprise entre la rue Jean Carriès et la montée du Chemin Neuf (sauf pour les CRS, l'Eclairage Urbain et les Secouristes) ;
- Avenue Adolphe Max des deux côtés ;
- Place Saint Paul sauf pour le SDMIS et la DEU ;
- Rue Jean Carriès.

Art. 2. - A partir du mercredi 8 décembre 2021 jusqu'au samedi 11 décembre 2021, de 11h à 1h, le stationnement des véhicules sera interdit gênant, y compris pour les 2 roues et les engins de déplacement personnel :

- Rue du Président Edouard Herriot ;
- Rue Paul Chenavard ;
- Rue Jean de Tournes ;
- Place des Jacobins ;
- Rue Childebert (entre la rue de la République et la rue de Brest) ;
- Rue Président Carnot ;
- Rue Simon Maupin ;
- Rue de Brest ;
- Rue Gasparin ;
- Rue Thomassin des deux côtés, sur 50 m, entre le n° 39 et le quai Jules Courmont ;
- Rue Emile Zola ;
- Quai Jean Moulin au droit des n° 14 à 18 ;
- Rue de la Barre ;
- Place Général Leclerc.

Art. 3. - A partir du mercredi 8 décembre 2021 jusqu'au samedi 11 décembre 2021, de 12h à 3h, le stationnement des véhicules sera interdit gênant, y compris pour les 2 roues et les engins de déplacement personnel :

- Quai Jean Moulin côté immeubles, du n° 13 au passage Menestrier, sauf pour les Taxis ;
- Quai Jean Moulin entre la rue de l'Arbre Sec et la rue du Bât d'Argent, sauf pour les personnes en situation de handicap pouvant justifier de la carte européenne de stationnement ;
- Quai Jean Moulin côté Rhône, sur 30 m face au n° 10 (sauf pour les autocars des personnalités) ;
- Place Antoine Vollon sauf pour les véhicules de la Direction de l'éclairage urbain ;
- Place Antonin Gourju sauf pour la Croix Rouge ;
- Place des Cordeliers sur la station de Taxis ;
- Place Saint Paul entre les rues Octavio Mey et docteur Augros (sauf pour les véhicules de la Croix Rouge) ;
- Quai de Bondy sur 10 m, au droit du n° 4 (sauf véhicules de la DEU) ;
- Quai Romain Rolland sur 50 m au droit des n° 3 à 9 (sauf secours et Forces Mobiles) ;
- Quai Fulchiron côté immeuble, entre la place Benoit Crépu et l'avenue Adolphe Max.

Art. 4. - A partir du mercredi 8 décembre 2021 jusqu'au samedi 11 décembre 2021, de 12h à 3h, le stationnement des véhicules des CRS, véhicules de secours, SDMIS, sera autorisé :

- Place de la Paix (SDMIS et la Croix Rouge) ;
- Quai Saint Vincent dans la voie de bus entre la montée de la Butte et le n° 8 (Forces mobiles) ;
- Rue du Président Edouard Herriot sur le trottoir à l'Ouest de la rue Joseph Serlin (SDMIS et la Croix Rouge) ;
- Quai Saint Vincent dans la voie de bus, au droit du n° 44 (SDMIS et Croix Rouge) ;
- Rue Pizay entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot (participants au PC) ;

- Quai André Lassagne dans la voie bus, au droit de la place Tolozan (Police municipale et DLGF) ;
- Rue de la République au droit du n° 79 (Secours) ;
- Place Tobie Robatel sur la voie Ouest ;
- Quai Jean Moulin dans le couloir de bus, partie comprise entre la sortie du Parking LPA et la rue Joseph Serlin (SDMIS et Direction de l'Éclairage urbain) ;
- Place Bellecour chaussée Sud, dans la voie de bus (CRS, SDMIS et Eclairage urbain) ;
- Place des Cordeliers trottoir Nord, sur 15 m à l'Ouest de la rue de la Bourse (SDMIS et Eclairage Urbain) ;
- Quai Docteur Gailleton bretelles d'accès au pont de la Guillotière ;
- Place Bellecour côté Est, à proximité de l'Office du tourisme ;
- Place des Cordeliers voie Nord, entre la rue Champier et le quai Jules Courmont (CRS) ;
- Rue de la Barre ;
- Rue Grenette voie Sud ;
- Quai Tilsitt ;
- Rue de Brest au droit du n° 62 ;
- Place Saint Jean (devant le Collège des Lazaristes) (SDMIS) ;
- Quai Fulchiron Voie Est, au Sud du pont Bonaparte (SDMIS) ;
- Place Général Leclerc (PMA) ;
- Avenue de Grande Bretagne côté fleuve, sur 50 m au Sud du pont Winston Churchill.

Art. 5. - A partir du mercredi 8 décembre 2021 jusqu'au samedi 11 décembre 2021, de 11h à 1h, le stationnement des véhicules de catégories N et O conçus et construits pour le transport des marchandises sera interdit géant :

- à l'intérieur des périmètres définis dans les articles 1 et 2 de l'arrêté n° 2021 C 11203.

Art. 6. - A partir du mercredi 8 décembre 2021, 6h, jusqu'au dimanche 12 décembre 2021, 1h, le stationnement des véhicules sera interdit géant sauf pour les autocars :

- Quai Rambaud côté Saône, entre le cours Bayard et la rue Dugas Montbel ;
- Quai Victor Augagneur côté Ouest, entre le pont Wilson et le pont de la Guillotière (sauf horaires de Marché) ;
- Quai Victor Augagneur côté Ouest, entre le pont Wilson et le pont Lafayette ;
- Quai Général Sarrail côté Ouest, entre le pont Morand et le pont Lafayette.

Art. 7. - La réglementation relative au stationnement sera signalée de façon très apparente par les soins de la Ville de Lyon.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.*

*Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.*

---

## **Police de la circulation - Commune de Lyon - arrêté temporaire n° 2021 C 11203 LDR/DB - Réglementation provisoire de la circulation des véhicules et des piétons dans certaines rues à Lyon 1er, 2e, 5e et 9e sur le territoire de la Ville de Lyon** (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

---

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

- l'article L 3642-2 ;
- les articles L 2213-2-2°, L 2213-2-3°, L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;
- les articles L 2213-1, L 2213-2-1°, L 2213-3-2°, L 2213-4 alinéa 1er, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvé en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le règlement général de la circulation du 6 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté n° 2014-12-23-R-0431 portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Fabien Bagnon, Vice-Président délégué à la Voirie ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Préfecture du Rhône ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation des véhicules et des piétons dans certaines rues à Lyon 1er, 2e, 5e et 9e ;

Arrêtent :

Article Premier. - Les 8 décembre 2021 et 9 décembre 2021, de 18 h à 24 h, la circulation des véhicules, des deux roues et des engins de déplacements personnels motorisés, sera interdite à la diligence des services de Police, sauf pour les véhicules cités à l'article 4 du présent arrêté dans les périmètres définis ci-dessous :

**Périmètre Presqu'île délimité comme suit :**

- Au Nord par :
  - montée de la Butte (non comprise) ;
  - cours Général Giraud (non compris) ;
  - place Rouville (non comprise) ;
  - rue de l'Annonciade (non comprise) ;
  - rue des Jardins des Plantes (comprise) ;
  - rue Terme (non comprise) ;
  - rue Sergent Blandan (comprise) ;

- rue des Capucins (non comprise) ;
- place Croix Paquet chaussée Ouest (non comprise) ;
- rue du Griffon (comprise) ;
- petite rue des Feuillants (comprise).
- A l'Est par :
  - place Tolozan (non comprise) ;
  - quai A. Lassagne ;
  - quai Jean Moulin (non compris) ;
  - quai Jules Courmont (non compris) ;
  - pont de la Guillotière (compris) ;
  - quai Docteur Gailleton (non compris) au Nord de la rue Charles Biennier.
- Au Sud par :
  - rue Charles Biennier (non comprise) ;
  - rue de la Charité (non comprise) ;
  - rue Sala (non comprise) ;
  - rue Tony Tollet (non comprise) ;
  - rue du Plat ;
  - rue Sala (non comprise).
- A l'Ouest par :
  - quai Saint Vincent (compris) au Sud de la Montée de la Butte ;
  - quai de la Pêcherie (compris) ;
  - quai Saint Antoine (compris) ;
  - quai des Célestins (compris) ;
  - quai Tilsit (compris) au Nord de la rue Sala.

**Périmètre Vieux Lyon délimité comme suit :**

- Au Nord par :
  - rue Octavio Mey (comprise) ;
  - place Saint Paul (comprise).
- A l'Est par :
  - quai de Bondy (compris) ;
  - quai Romain Roland (compris) ;
  - quai Fulchiron (compris).
- Au Sud par :
  - place Benoit Crepu (non comprise) ;
  - rue du Viel Renversé (non comprise) ;
  - rue Saint Georges (comprise) ;
  - montée du Gourguillon (comprise).
- A l'Ouest par :
  - rue des farges (comprise) ;
  - montée du chemin Neuf ;
  - rue du Boeuf ;
  - montée des Chazeaux ;
  - montée Saint Barthélémy (comprise).

Art. 2. - Les 10 décembre 2021 et 11 décembre 2021 de 19 h à 1 h, la circulation des véhicules, des deux roues et des engins de déplacement personnels motorisés, sera interdite à la diligence des services de Police, sauf pour les véhicules cités à l'article 4 du présent arrêté dans périmètres définis ci-dessous :

**Périmètre presqu'île délimité comme suit :**

- Au Nord par :
  - montée de la Butte (non comprise) ;
  - cours Général Giraud (non comprise) ;
  - place Rouville (non comprise) ;
  - rue de l'Annonciade (non comprise) ;
  - rue des Jardins des Plantes (comprise) ;
  - rue Terme (non comprise) ;
  - rue Sergent Blandan (comprise) ;
  - rue des Capucins (non comprise) ;
  - place Croix Paquet chaussée Ouest (non comprise) ;
  - rue du Griffon (comprise) ;
  - petite rue des Feuillants (comprise).
- A l'Est par :
  - place Tolozan (non comprise) ;
  - quai A. Lassagne ;
  - quai Jean Moulin (non compris) ;
  - quai Jules Courmont (non compris) ;
  - pont de la Guillotière (compris) ;
  - quai Docteur Gailleton (non compris) au Nord de la rue Charles Biennier.
- Au Sud par :
  - rue Charles Biennier (non comprise) ;



- rue de la Charité (non comprise) ;
- rue Sala (non comprise) ;
- rue Tony Tollet (non comprise) ;
- rue du Plat ;
- rue Sala (non comprise).
- A l'Ouest par :
  - quai Saint Vincent (compris) au Sud de la Montée de la Butte ;
  - quai de la Pêcherie (compris) ;
  - quai Saint Antoine (compris) ;
  - quai des Célestins (compris) ;
  - quai Tilsit (compris) au Nord de la rue Sala.

**Périmètre Vieux Lyon délimité comme suit :**

- Au Nord par :
  - rue Octavio Mey (comprise) ;
  - place Saint Paul (comprise).
- A l'Est par :
  - quai de Bondy (compris) ;
  - quai Romain Roland (compris) ;
  - quai Fulchiron (compris).
- Au Sud par :
  - place Benoit Crepu (non comprise) ;
  - rue du Viel Renversé (non comprise) ;
  - rue Saint Georges (comprise) ;
  - montée du Gourguillon (comprise).
- A l'Ouest par :
  - rue des Farges (comprise) ;
  - montée du chemin Neuf ;
  - rue du Boeuf ;
  - montée des Chazeaux ;
  - montée Saint Barthélémy (comprise).

Art. 3. - A partir du 8 décembre 2021 jusqu'au 11 décembre 2021 de 18 h à 1 h, la circulation des piétons sera interdite à la diligence des services de Police :

- rue Pizay ;
- passerelle du Palais de Justice ;
- passerelle Saint Vincent ;
- passerelle du Collège.

Art. 4. - A partir du 8 décembre 2021, jusqu'au 11 décembre 2021, les véhicules suivants seront autorisés à circuler dans les périmètres et aux horaires mentionnés, définis dans les articles 1 et 2 du présent arrêté :

- les véhicules des Services de Police, de Gendarmerie, des Forces Armées, des Services d'Incendie et de Secours ;
- les véhicules des SAMU et SMUR ;
- les véhicules de la Protection et de la Sécurité Civile, de la Croix Rouge, de la Protection Sanitaire ;
- les véhicules autorisés par arrêté municipal spécifique ;
- les véhicules de la Direction technique de la fête des lumières, de la Direction logistique garage et festivités ;
- les véhicules d'ERDF, de GRDF (immatriculés DM 420 HZ-ER 876 MM- EH 569 TD et ED 776 TK) et de Kéolis ;
- les véhicules de la Direction de l'éclairage public munis de laissez-passer spécifique ;
- les véhicules de la Société Byblos.

Art. 5. - Les 8 décembre 2021 et 9 décembre 2021, de 18 h à 0 h le carrefour à feux fonctionnera à l'orange clignotant à la diligence des Services de Police :

- rue Sala, au carrefour avec le quai Tilsit.

Art. 6. - Les 10 décembre 2021 et 11 décembre 2021, de 19 h à 1 h le carrefour à feux fonctionnera à l'orange clignotant à la diligence des Services de Police :

- rue Sala, au carrefour avec le quai Tilsit.

Art. 7. - La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins de l'organisateur de la manifestation conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 8ème partie : signalisation temporaire).

*Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.*

*Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.*

---

**Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - arrêté temporaire n°: 2021 S 11479 LDR/DB - Réglementation provisoire du stationnement des véhicules sur le territoire de la Ville de Lyon, 7ème arrondissement**  
(Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

---

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

- l'article L 3642-2 ;
- les articles L 2213-2-2°, L 2213-2-3°, L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;
- les articles L 2213-1, L 2213-2-1°, L 2213-3-2°, L 2213-4 alinéa 1er, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du

président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvé en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le règlement général de la circulation du 6 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2018 C 14999 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Fabien Bagnon 13ème Vice-Président chargé de la voirie et des mobilités actives ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon, mobilité logistique urbaine, espace public ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Société Sita Lyon ;

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre la réalisation d'une expérimentation de tri à la source, il y a lieu de réglementer provisoirement le stationnement des véhicules sur le territoire de la Ville de Lyon, 7ème arrondissement ;

Arrêtent :

Article Premier. - A partir du 1 décembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant :

- Dans certaines rues de Lyon, dans la mesure où aucune autre occupation temporaire de l'espace public ne fait l'objet d'un arrêté aux mêmes lieux, dates et horaires.

Cette interdiction de stationner ne devra pas excéder une durée de 72 h et une longueur de 20 m.

Art. 2. - En aucun cas, l'accessibilité d'un emplacement réservé aux convoyeurs de fonds, aux taxis, aux véhicules de Police, une zone d'auto-partage ou un emplacement dédié à un marché forain, aux heures dudit marché, ne doit être supprimée. Un arrêté spécifique est nécessaire pour y effectuer des travaux.

Art. 3. - Les dispositions consignées dans l'article 1 du présent arrêté ne s'appliqueront que si l'emplacement réservé permet de maintenir une zone de 20 m linéaire de stationnement continu sur le tronçon de rue concernée, délimité par deux carrefours successifs. Tout emplacement ne respectant pas cette contrainte devra faire l'objet d'une demande spécifique auprès de l'OTEP.

Art. 4. - La réglementation relative au stationnement sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur qui devra signaler à l'OTEP la bonne mise en place des panneaux au minimum 3 jours ouvrés avant la date d'application de l'interdiction.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.*

*Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.*

---

### **Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - arrêté temporaire n° M 2021 C 11507 LDR/DDI - Réglementation provisoire de la circulation des véhicules sur le territoire de la Ville de Lyon** (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

---

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment :

- l'article L 3642-2,
- les articles L 2213-2-2°, L 2213-2-3°, L 2213-3, L 2213-3-1 et L 2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire
- les articles L 2213-1, L 2213-2-1°, L 2213-3-2°, L 2213-4 alinéa 1er, L 2213-5, L 2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le plan des déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise approuvé en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le règlement général de la circulation du 6 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté n° 2014-12-23-R-0431 portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Fabien Bagnon, 13ème Vice-Président délégué à la Voirie et aux mobilités actives ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu la demande de la Mairie de Lyon ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières il y a lieu de prendre une réglementation provisoire de circulation des véhicules, sur le territoire de la Ville de Lyon 1er ;

Arrêtent :

Article Premier. - A partir du mercredi 8 décembre 2021 jusqu'au samedi 11 décembre 2021, de 18 h à 23 h, l'installation d'un stand de vente de vin chaud, de 2 mètres maximum, par des associations caritatives, sera autorisée sur les espaces publics piétonniers (trottoirs, promenades, places, etc) dans la mesure où les dispositions suivantes sont respectées :

- Aucune installation ne sera autorisée à l'intérieur des périmètres décrits dans l'article 2 du présent arrêté et dans le plan annexé au présent arrêté.
- Seules les ventes de vin chaud sont autorisées. Aucune autre denrée alimentaire ne sera autorisée et ainsi proposée à la vente.
- Les bouteilles de gaz sont interdites, les réchauds ne devront en aucun être à la portée du public. La Ville de Lyon préconise l'utilisation de récipients isothermes.
- Le stand sera composé d'une table de 2 mètres de longueur maximum.
- Aucune entrave à la circulation des véhicules et des deux roues ne sera tolérée.

- Un cheminement piéton de 2 mètres de largeur minimum devra être maintenu en permanence.
- Seules les associations lyonnaises sont autorisées à occuper le domaine public et tenir un stand. En cas de contrôle, elles devront tenir à disposition une copie de leurs statuts.
- Les associations devront être en possession d'une autorisation exceptionnelle de débit temporaire de buvette de 3ème catégorie.

Art. 2. - A partir du mercredi 8 décembre 2021 jusqu'au samedi 11 décembre 2021, de 18 h à minuit, l'installation de stands de vente de vin chaud sera interdit dans les périmètres définis ci-dessous :

**Périmètre presque Ile délimité comme suit :**

Au Nord par :

- montée de la Butte (non comprise) ;
- cours Général Giraud (non compris) ;
- place Rouville (non comprise) ;
- rue de l'Annonciade (non comprise) ;
- rue des Jardins des Plantes (comprise) ;
- rue Terme (non comprise) ;
- rue Sergent Blandan (comprise) ;
- rue des Capucins (non comprise) ;
- place Croix Paquet chaussée Ouest (non comprise) ;
- rue du Griffon (comprise) ;
- petite rue des Feuillants (comprise) ;

A l'Est par :

- place Tolozan (non comprise) ;
- quai A Lassagne ;
- quai Jean Moulin (non compris) ;
- quai Jules Courmont (non compris) ;
- pont de la Guillotière (compris) ;
- quai Docteur Gailleton (non compris) au Nord de la rue Charles Biennier ;

Au Sud par :

- rue Charles Biennier (non comprise) ;
- rue de la Charité (non comprise) ;
- rue Sala (non comprise) ;
- rue Tony Tollet (non comprise) ;
- rue du Plat ;
- rue Sala (non comprise) ;

A l'Ouest par :

- quai Saint Vincent (compris) au Sud de la Montée de la Butte ;
- quai de la Pêcherie (compris) ;
- quai Saint Antoine (compris) ;
- quai des Célestins (compris) ;
- quai Tilsit (compris) au Nord de la rue Sala ;

**Périmètre Vieux Lyon délimité comme suit :**

Au Nord par :

- rue Octavio Mey (comprise) ;
- place Saint Paul (comprise) ;

A l'Est par :

- quai de Bondy (compris) ;
- quai Romain Roland (compris) ;
- quai Fulchiron (compris) ;

Au Sud par :

- place Benoit Crepu (non comprise) ;
- rue du Viel Renversé (non comprise) ;
- rue Saint Georges (comprise) ;
- montée du Gourguillon (comprise).

A l'Ouest par :

- rue des farges (comprise) ;
- montée du chemin Neuf ;
- rue du Boeuf ;
- montée des Chazeaux ;
- montée Saint Barthélémy (comprise).

Art. 3 - Les installations et horaires devront être conformes aux prescriptions mentionnées dans l'extrait du procès-verbal de la Commission consultative communale de sécurité publique relatif à ce dossier et les prescriptions qui y sont notifiées devront être scrupuleusement respectées.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.*

*Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.*

**Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons** (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11257	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de construction et branchement d'Enedis d'un abri vélos	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Marcel Mérieux</b>	sur 50 m au Nord de l'avenue Tony Garnier	A partir du lundi 22 novembre 2021 jusqu'au vendredi 26 novembre 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			l'itinéraire des véhicules 2 roues non motorisés sera maintenu en permanence au droit de la construction			
11258	Entreprise Somai	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité en urgence	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue des Fargues</b>	sur le trottoir pair situé entre la place Sathonay et la place Fernand Rey	A partir du lundi 22 novembre 2021 jusqu'au mercredi 22 décembre 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la place Sathonay et la place Fernand Rey	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11259	Entreprise Everest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue des Nouvelles Maisons</b>	trottoir Ouest, sur 7,50 m au droit du n° 8	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 7,50 m au droit du n° 8	
11260	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Croix Barret</b>	entre la rue de Gerland et la rue Paul Massimi	A partir du vendredi 3 décembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue de Gerland et la rue Paul Massimi	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre la rue de Gerland et la rue Paul Massimi	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Gerland et la rue Paul Massimi	
			l'itinéraire des deux roues non motorisés sera maintenu à double sens au droit des emprises de chantier		entre la rue de Gerland et la rue Paul Massimi	
11261	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de Télécom	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	<b>Quai Romain Rolland</b>	à l'extrémité Nord du parking situé sur l'esplanade du marché de la création, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 22 novembre 2021 jusqu'au vendredi 26 novembre 2021
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le parking situé sur l'esplanade du marché de la création	A partir du lundi 22 novembre 2021 jusqu'au vendredi 26 novembre 2021, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11262	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Challemel Lacour</b>	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Marcel Mérieux	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au jeudi 9 décembre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Marcel Mérieux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Marcel Mérieux	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marcel Mérieux et l'avenue Jean Jaurès	
11263	Entreprise Vita	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Claude Veyron</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 19	Le mercredi 8 décembre 2021, de 7h à 17h
11264	Entreprise Imotep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Burdeau</b>	au droit du n° 36, lors des phases de présence d'une benne de l'entreprise	A partir du mercredi 24 novembre 2021, 7h, jusqu'au dimanche 19 décembre 2021, 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit du n° 36	
11265	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Jean Moulin</b>	sur 15 m au droit du n° 9	A partir du mercredi 24 novembre 2021 jusqu'au samedi 4 décembre 2021
11266	Entreprise Kaseo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue Monseigneur Lavarenne</b>	sur 10 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 4	A partir du lundi 13 décembre 2021 jusqu'au lundi 27 décembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11267	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard de l'Artillerie</b>	entre l'avenue Jean François Raclet et la rue Croix Barret	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue Croix Barret et l'avenue Jean François Raclet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre l'avenue Jean François Raclet et la rue Croix Barret	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Croix Barret et l'avenue Jean François Raclet	
11268	Entreprise la Française de Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Boissac</b>	entre la place Bellecour et la rue Sala	A partir du mercredi 24 novembre 2021 jusqu'au vendredi 26 novembre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 20 m, au droit du n° 1	
			la circulation dans la bande cyclable à contre sens pourra être déviée mais sera maintenue en permanence			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11268	Entreprise la Française de Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Boissac</b>	côté pair, sur 20m en face du n° 1	A partir du mercredi 24 novembre 2021 jusqu'au vendredi 26 novembre 2021
11269	Entreprise Kaseo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Monseigneur Lavarenne</b>	sur 10 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 4	A partir du vendredi 26 novembre 2021 jusqu'au mardi 7 décembre 2021
11270	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Childebert</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	A partir du jeudi 25 novembre 2021 jusqu'au mardi 7 décembre 2021
11271	Entreprise Acbj Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	<b>Avenue Debrousse</b>	sur le trottoir pair situé entre le chemin de Choulans et l'avenue de la 1ère DFL, lors des phases de présence et d'activité du demandeur, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé au droit du périmètre de sécurité situé au n° 6, lors des phases de manœuvres des véhicules du demandeur sur le trottoir et l'espace vert situés à l'Est du n° 6	A partir du dimanche 28 novembre 2021 jusqu'au mardi 28 décembre 2021
11272	Entreprise Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Brotteaux</b> <b>Rue Fournet</b> <b>Boulevard des Brotteaux</b>	entre la rue Fournet et le n° 62 entre le boulevard des Brotteaux et le n° 6 des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Brotteaux et le n° 6 des deux côtés de la chaussée, entre la rue Fournet et le n° 62	A partir du vendredi 26 novembre 2021 jusqu'au mercredi 1 décembre 2021
11273	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Tronchet</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 130 de part et d'autre de l'emprise de chantier, entre le boulevard Stalingrad et le boulevard Anatole France partie comprise entre le boulevard Stalingrad et le boulevard Anatole France	Le vendredi 26 novembre 2021, de 8h à 18h



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11273	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tronchet</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 20 mètres, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 130	Le vendredi 26 novembre 2021
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur le boulevard Stalingrad	Le vendredi 26 novembre 2021, de 8h à 18h
11274	Entreprise Supernova	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place de 47 minibus	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Aubigny</b>	sur la zone de stationnement entre la rue Maurice Flandin et la rue Gandolière	A partir du jeudi 23 décembre 2021 jusqu'au dimanche 26 décembre 2021, de 6h à 16h
						Le dimanche 2 janvier 2022, de 6h à 19h
11275	Entreprise Altimaître	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dumont d'Urville</b>	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 13	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au jeudi 2 décembre 2021, de 7h à 18h
				<b>Rue de Nuits</b>	sur 20 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 23	
11276	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Place Puvis de Chavannes</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 12	Le lundi 29 novembre 2021, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Sud, sens Ouest/Est, partie comprise entre le n° 13 et la rue Vendôme	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Vendôme et le n° 13	Le lundi 29 novembre 2021
11277	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sur stationnement dans le cadre des travaux du chauffage urbain	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Paul Massimi</b>	entre la rue Croix Barret et la rue Abraham Bloch	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au mercredi 1 décembre 2021, de 7h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Croix Barret et la rue Abraham Bloch	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11278	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sur stationnement dans le cadre des travaux du chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins et de l'avancée des sondages	<b>Boulevard de l'Artillerie</b>	entre le n° 7 et le n° 52	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au mercredi 1 décembre 2021, de 7h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 7 et le n° 52	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11279	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnement libérées le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Lieutenant Colonel Prévoist</b>	partie comprise entre la rue Morellet et la rue Garibaldi des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Morellet et la rue Garibaldi	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021
11280	Entreprise Bogain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 81	Le lundi 29 novembre 2021
11281	Entreprise Rabuel Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Chariot d'Or</b>	sur 5 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au mercredi 29 décembre 2021
11282	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gigodot</b>	sur 6 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 7	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au mercredi 29 décembre 2021
11283	Entreprise Mesana Verts Espaces	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abattage d'arbres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours d'Herbouville</b>	sens Sud/Nord côté Rhône, sur 30 m en face de l'immeuble situé au n° 17	Le mercredi 1 décembre 2021, de 8h à 18h
11284	Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation commerciale Mon Noël Monplaisir	la déambulation d'un père Noël sera autorisée, sur les trottoirs dans le strict respect du code de la route	<b>Petite Rue de Monplaisir</b> <b>Rue Saint Nestor</b> <b>Petite Rue de Monplaisir</b> <b>Avenue des Frères Lumière</b> <b>Rue Saint Maurice</b> <b>Rue Saint Maurice</b> <b>Rue Saint Nestor</b> <b>Rue Antoine Lumière</b> <b>Petite Rue de Monplaisir</b>		Le samedi 11 décembre 2021, de 9h30 à 19h Le mercredi 15 décembre 2021, de 12h30 à 19h Les samedi 18 décembre 2021 et dimanche 19 décembre 2021, de 9h30 à 19h Le mercredi 15 décembre 2021, de 12h30 à 19h Le samedi 11 décembre 2021, de 9h30 à 19h Le mercredi 15 décembre 2021, de 12h30 à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11284	Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation commerciale Mon Noël Monplaisir	la déambulation d'un père Noël sera autorisée, sur les trottoirs dans le strict respect du code de la route	<b>Place Ambroise Courtois</b>		Le samedi 11 décembre 2021, de 9h30 à 19h
				<b>Rue Antoine Lumière</b>		Le mercredi 15 décembre 2021, de 12h30 à 19h
				<b>Rue Saint Maurice</b>		Les samedi 18 décembre 2021 et dimanche 19 décembre 2021, de 9h30 à 19h
				<b>Avenue des Frères Lumière</b>		Le samedi 11 décembre 2021, de 9h30 à 19h
				<b>Place Ambroise Courtois</b>		Les samedi 18 décembre 2021 et dimanche 19 décembre 2021, de 9h30 à 19h
				<b>Rue Saint Nestor</b>		
				<b>Rue Antoine Lumière</b>		
			<b>Place Ambroise Courtois</b>	Le mercredi 15 décembre 2021, de 12h30 à 19h		
			la déambulation d'une chorale sera autorisée, sur les trottoirs dans le strict respect du code de la route	<b>Rue Saint Maurice</b>		Le samedi 11 décembre 2021, de 9h30 à 19h
				<b>Petite Rue de Monplaisir</b>		
				<b>Rue Saint Nestor</b>		
				<b>Rue Antoine Lumière</b>		
				<b>Avenue des Frères Lumière</b>		
				<b>Place Ambroise Courtois</b>		
			la déambulation d'une fanfare sera autorisée, sur les trottoirs dans le strict respect du code de la route	<b>Place Ambroise Courtois</b>		Les samedi 18 décembre 2021 et dimanche 19 décembre 2021, de 9h30 à 19h
				<b>Petite Rue de Monplaisir</b>		Le dimanche 12 décembre 2021, de 9h30 à 19h
				<b>Place Ambroise Courtois</b>		
				<b>Avenue des Frères Lumière</b>		
				<b>Rue Antoine Lumière</b>		
				<b>Rue Saint Nestor</b>		
			<b>Rue Saint Maurice</b>			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11284	Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation commerciale Mon Noël Monplaisir	la déambulation d'une fanfare sera autorisée, sur les trottoirs dans le strict respect du code de la route	<b>Avenue des Frères Lumière</b>		Les samedi 18 décembre 2021 et dimanche 19 décembre 2021, de 9h30 à 19h
				<b>Rue Antoine Lumière</b>		
				<b>Rue Saint Nestor</b>		
				<b>Petite Rue de Monplaisir</b>		
				<b>Rue Saint Maurice</b>		
11285	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Masséna</b>	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au jeudi 2 décembre 2021, de 8h à 17h
11286	Entreprise Elts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la livraison d'une pelle mécanique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée Georges Kubler</b>	côté impair (Nord) entre la rue de Belfort et le n° 5	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, de 8h à 18h
11287	Entreprise Bih Bat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande Rue de la Croix Rousse</b>	sur 5 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 39	A partir du mercredi 24 novembre 2021 jusqu'au mercredi 1 décembre 2021
11288	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jacquard</b>	sur 6 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 30	A partir du jeudi 25 novembre 2021 jusqu'au mercredi 8 décembre 2021
11289	Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation commerciale Mon Noël Monplaisir	la circulation d'une calèche équipée d'une signalisation lumineuse adaptée sera autorisée dans le strict respect du code de la route	<b>Place Ambroise Courtois</b>		Les samedi 18 décembre 2021 et dimanche 19 décembre 2021, de 9h30 à 19h
				<b>Rue Saint Maurice</b>		
				<b>Rue Saint Mathieu</b>		
				<b>Petite Rue de Monplaisir</b>		
				<b>Rue Feuillat</b>		
				<b>Cours Albert Thomas</b>		
				<b>Avenue des Frères Lumière</b>		
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Ambroise Courtois</b>	contre-allée Ouest côté Ouest sur l'aire de livraison située au Nord de la rue du Premier Film		
11290	Entreprise Million	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue des Émeraudes</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 6-8	A partir du lundi 29 novembre 2021, 23h, jusqu'au mardi 30 novembre 2021, 5h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Thiers et la commune de Villeurbanne	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11291	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite sauf pour les bus	<b>Cours Lafayette</b>	sens Ouest/Est, entre la rue Ney et le boulevard Jules Favre	A partir du mardi 23 novembre 2021 jusqu'au samedi 31 décembre 2022, de 7h à 18h
11292	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Avenue Viviani</b>	trottoir Est, au droit des n° 51/53	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 51/53	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté impair, sur 25 m au droit des n° 51/53	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11293	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Viabert</b>	sur 20 m, au droit du n° 9	A partir du mercredi 24 novembre 2021 jusqu'au mercredi 22 décembre 2021
11294	Entreprise Ta Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Rochaix</b>	sur 20 m, au droit du n° 73	A partir du mercredi 24 novembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021
11295	Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation commerciale Mon Noël Monplaisir	la présence d'un père Noël sera autorisée	<b>Place Ambroise Courtois</b>	sous le kiosque	Les samedi 11 décembre 2021 et dimanche 12 décembre 2021, de 9h30 à 19h
			l'installation de stands de dégustation sera autorisée sur les trottoirs	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	au droit des n° 35, 51, 64, 77, 78, 82, 94, 103, 108, 115, 158, 174, et 182	Le jeudi 16 décembre 2021, de 18h à 21h
				<b>Place Ambroise Courtois</b>	au droit des n° 1, 2, et 10	
			l'installation de stands d'emballage des cadeaux sera autorisée sur les trottoirs	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	au droit du n° 53	Les samedi 11 décembre 2021 et samedi 18 décembre 2021, de 9h30 à 19h
				<b>Place Ambroise Courtois</b>	au Sud de la place	
				<b>Avenue des Frères Lumière</b>	au droit du n° 83 au droit du n° 154	
11296	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Paul Lintier</b>	entre la rue du Plat et la place Bellecour	A partir du vendredi 26 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, au droit du n° 4	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11297	Entreprise Denis Mathez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Auguste Comte</b>	sur 15 m, au droit du n° 3	A partir du mercredi 24 novembre 2021 jusqu'au mercredi 22 décembre 2021
11298	Entreprises Asten / Sols Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue des Quatre Chapeaux</b>	entre la rue Tupin et la rue Thomassin	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au samedi 4 décembre 2021, de 7h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite alternativement rue par rue			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11299	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Constant</b>	entre la rue Ferdinand Buisson et la rue Pierre Bonnaud	A partir du vendredi 26 novembre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 40 m, au droit du n° 7 bis	A partir du vendredi 26 novembre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021
11300	Entreprise Affacom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Pierre Bourdan</b>	sur 15 m, au droit de la rue Chaponnay	Le lundi 29 novembre 2021, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chaponnay</b>	sur 15 m, au droit de la rue Pierre Bourdan côté pair, sur 10 m à l'Est de la rue Pierre Bourdan	
11301	Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	l'accès et le stationnement des véhicules immatriculés FS 701 RT et CC 173 KL seront autorisés	<b>Place Louis Pradel</b>	sur la contre-allée le long du bâtiment de l'Opéra	A partir du mercredi 24 novembre 2021, 9h, jusqu'au samedi 27 novembre 2021, 17h
11302	Ville de Lyon, Service Prévention de la Délinquance de la Direction Sécurité et Prévention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une représentation théâtrale à l'Hôtel de Ville	le stationnement du véhicule immatriculé CN 191 VT sera autorisé	<b>Rue Joseph Serlin</b>	côté Nord, en face du n° 6	Le jeudi 25 novembre 2021, de 8h à 22h
11303	Entreprise Bazin Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Masson</b>	sur 35 m, sur le trottoir Est, depuis la montée des Carmélites	A partir du dimanche 28 novembre 2021 jusqu'au mardi 28 décembre 2021
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée	A partir du lundi 22 novembre 2021 jusqu'au mardi 28 décembre 2021



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11303	Entreprise Bazin Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	<b>Rue Masson</b>	des deux côtés de la chaussée	A partir du dimanche 28 novembre 2021 jusqu'au mardi 28 décembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules lourds quittant l'emprise de chantier auront l'obligation de tourner à droite			
11304	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de JD Decaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Bonnel</b>	entre le n° 82 et le n° 84	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, de 7h30 à 16h30
11305	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	<b>Rue Pierre Corneille</b>	sur 30 m, au droit du n° 154	Le lundi 29 novembre 2021
11306	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Boissac</b>	entre la place Bellecour et la rue Sala	Les mercredi 1 décembre 2021 et jeudi 2 décembre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
11307	Ville de Lyon, Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières 2021	des installations seront autorisées	<b>Place des Célestins</b>	chaussée Est	A partir du vendredi 3 décembre 2021, 7h, jusqu'au mardi 14 décembre 2021, 22h
			la circulation des véhicules pourra être interrompue pendant 30 minutes pour la livraison et la reprise du bungalow régie			Les vendredi 3 décembre 2021 et lundi 13 décembre 2021
			l'accès et le stationnement des véhicules techniques des demandeurs seront autorisés pendant les phases de montage / démontage et de maintenance			A partir du vendredi 3 décembre 2021, 7h, jusqu'au mardi 14 décembre 2021, 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du vendredi 3 décembre 2021, 7h, jusqu'au mardi 14 décembre 2021, 7h
				<b>Rue des Archers</b>	côté Nord, sur les 15 premiers mètres situés à l'Est de la place des Célestins côté Sud, sur les 15 premiers mètres situés à l'Est de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite à l'Est de la place des Célestins	
11308	Entreprise Altermove Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 41	Le lundi 29 novembre 2021, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11309	Ville de Lyon, Direction des Événements et de l'Animation et la Société Pitaya	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de décorations lumineuses à l'aide d'une nacelle	l'accès et le stationnement des véhicules techniques des demandeurs seront autorisés pendant les phases de montage / démontage et de maintenance	<b>Rue de la République</b>	entre la rue Grenette et la place le Viste	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au lundi 10 janvier 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Grolée</b>	sur 15 mètres au droit du n° 10	A partir du mercredi 8 décembre 2021 jusqu'au lundi 13 décembre 2021
				<b>Rue Président Carnot</b>	sur 35 mètres au droit de la partie comprise entre le n° 9 et le n° 11	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au mardi 7 décembre 2021
						A partir du mercredi 8 décembre 2021 jusqu'au lundi 13 décembre 2021
11310	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Docteur Gailleton</b>	terre plein central, sur l'aire de covoiturage située entre la rue des Remparts d'Ainay et la rue de Condé	Le mercredi 24 novembre 2021, de 8h30 à 15h30
			l'installation de 2 mange-debouts sera autorisée		sur le terre plein central, sur l'aire de covoiturage située entre la rue des Remparts d'Ainay et la rue Franklin	Le mercredi 24 novembre 2021, de 8h30 à 15h
11311	Entreprise Publi Pose 26	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépose d'un panneau publicitaire à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Benoit Bernard</b>	trottoir Sud, à l'angle de la route de Vienne	Le lundi 29 novembre 2021, de 10h à 12h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Auguste Chollat et la route de Vienne	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
11312	Entreprise Acrobarat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir et s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnements libérées	<b>Rue Duguesclin</b>	sur 10 mètres au droit de l'immeuble situé au n° 103	A partir du mercredi 24 novembre 2021 jusqu'au jeudi 25 novembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	sur 15 mètres au droit de l'immeuble situé au n° 42/44	
				<b>Rue Duguesclin</b>	sur 10 mètres au droit de l'immeuble situé au n° 103	
				<b>Rue de Sèze</b>	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 42/44	
11313	Entreprise Elts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Montée Georges Kubler</b>	trottoir impair (Nord), entre l'immeuble situé au n° 1 et le n° 8	A partir du jeudi 25 novembre 2021 jusqu'au jeudi 9 décembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Nord), sur 20 mètres entre l'immeuble situé au n° 1 et le n° 8	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11314	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Antoine Barbier</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 5	Le vendredi 26 novembre 2021, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre de l'emprise de chantier, entre la rue Genève et la rue Louis Guérin	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Genève et la rue Louis Guérin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 mètres de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 5	Le vendredi 26 novembre 2021
11315	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Ouest/Est	<b>Rue Docteur Mouisset</b>	entre la rue Malesherbes et l'avenue Maréchal Foch	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Malesherbes et le quai de Serbie	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021
			la circulation des véhicules, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite		par tronçons délimités par deux carrefours successifs, entre la rue Malesherbes et le quai de Serbie (durant les phases de présence et d'activités de l'entreprise)	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Malesherbes et le quai de Serbie	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur l'avenue Maréchal Foch	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021, de 8h à 17h
11316	Association Comité des Fêtes de Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation de la Patinoire des Lumières	la tenue d'un marché des créateurs et des producteurs locaux sera autorisée	<b>Place Ambroise Courtois</b>		Le dimanche 19 décembre 2021, de 9h à 18h
			l'exploitation d'une patinoire sera autorisée			A partir du dimanche 12 décembre 2021 jusqu'au dimanche 2 janvier 2022, de 9h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11316	Association Comité des Fêtes de Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation de la Patinoire des Lumières	l'installation d'une patinoire sera autorisée	<b>Place Ambroise Courtois</b>		A partir du lundi 6 décembre 2021, 9h, jusqu'au vendredi 7 janvier 2022, 16h
11317	Association Pignon Sur Rue	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Véloparade des Lumières	le passage d'un cortège de cyclistes sera autorisé dans le strict respect du code de la route	<b>Rue Vendôme</b>		Le mardi 7 décembre 2021, de 19h à 20h30
				<b>Quai Victor Augagneur</b>	sur les berges	
				<b>Rue Mazenod</b>		
				<b>Rue des Rancy</b>		
				<b>Rue des Cuirassiers</b>		
				<b>Pont de la Guillotière</b>		
				<b>Avenue Adolphe Max</b>		
				<b>Quai Docteur Gailleton</b>		
				<b>Rue Garibaldi</b>		
				<b>Rue Desaix</b>		
				<b>Place Antonin Poncet</b>		
				<b>Rue Paul Bert</b>		
				<b>Rue de la Part Dieu</b>		
				<b>Rue de Sèze</b>		
				<b>Quai Général Sarrail</b>	sur les berges	
				<b>Quai de Serbie</b>		
				<b>Rue Tronchet</b>		
				<b>Place Maréchal Lyautey</b>		
				<b>Pont Morand</b>		
				<b>Cours Gambetta</b>		
				<b>Quai Saint Vincent</b>		
				<b>Place Bellecour</b>		
				<b>Quai André Lassagne</b>		
				<b>Quai Jean Moulin</b>		
				<b>Rue Constantine</b>		
				<b>Rue Puits Gaillot</b>		
				<b>Place des Terreaux</b>		
<b>Rue Lanterne</b>						
<b>Rue de Créqui</b>						
<b>Rue de la Martinière</b>						
<b>Place Louis Pradel</b>						
<b>Quai de la Pêcherie</b>						
<b>Rue de la Platière</b>						
<b>Rue Paul Chenavard</b>						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet	
11317	Association Pignon Sur Rue	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Véloparade des Lumières	le passage d'un cortège de cyclistes sera autorisé dans le strict respect du code de la route	Rue de la Barre		Le mardi 7 décembre 2021, de 19h à 20h30	
				Rue Émile Zola			
				Pont Bonaparte			
				Quai Tilsitt			
				Rue Antoine de Saint-Exupéry			
				Rue de Brest			
				Place Tobie Robatel			
un rassemblement cycliste sera autorisé	Rue Garibaldi	au droit du n° 244	Le mardi 7 décembre 2021, de 18h45 à 19h				
	Rue Desaix	au droit du n° 1	Le mardi 7 décembre 2021, de 20h30 à 20h45				
11318	Ville de Lyon, Direction des événements et de l'animation de la et la Société Pilote Productions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	des installations seront autorisées	Place des Terreaux		A partir du mercredi 1 décembre 2021, 7h, jusqu'au mardi 14 décembre 2021, 18h	
			l'accès et le stationnement des véhicules techniques des demandeurs seront autorisés pendant les phases de montage / démontage et de maintenance			A partir du mercredi 1 décembre 2021, 7h, jusqu'au mardi 14 décembre 2021, 20h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière		côté Nord, sur 15 mètres à l'Ouest du n° 6	A partir du mardi 7 décembre 2021, 7h, jusqu'au dimanche 12 décembre 2021, 7h
11319	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Childebert	trottoir pair, entre la rue de la République et la rue David Girin	Le mercredi 1 décembre 2021	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			entre la rue Grôlée et la place des Jacobins	Le mercredi 1 décembre 2021, de 9h à 15h
			la circulation des véhicules sera interdite sauf les cycles			côté pair, sur 30 m entre la place de la République et la rue David Girin	Le mercredi 1 décembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
11320	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue mobile	la circulation des piétons sera interdite	Rue Claudius Collonge	trottoir impair, entre le n° 11 et le pont SNCF	A partir du jeudi 2 décembre 2021, 21h, jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, 6h	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens				
			la circulation des véhicules sera interdite				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				entre le cours Verdun Rambaud et la rue Dugas Montbel
des deux côtés, entre le n° 11 et le pont SNCF							

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11321	Commission Commerciale Consultative de Sécurité Publique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Paul Chenavard</b>	partie comprise entre la rue de la Fromagerie et la rue Chavanne	A partir du mercredi 8 décembre 2021
				<b>Rue Longue</b>	partie comprise entre la rue Chavanne et la rue Pléney	jusqu'au samedi 11 décembre 2021, de 18h à 1h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Platière</b>	des deux côtés, partie comprise entre la rue Paul Chenavard et le quai de la Pêcherie	A partir du mercredi 8 décembre 2021
				<b>Place Meissonnier</b>		
11322	Entreprises Lc-2 / Cluzel-Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité en urgence	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Chenavard</b>	entre la rue du Plâtre et la rue Chavanne	A partir du mardi 23 novembre 2021
					entre la rue Longue et la rue de la Fromagerie	jusqu'au mercredi 1 décembre 2021
11323	Mairie du 8ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Petit Festival Hivernal	des animations seront autorisées	<b>Place du Onze Novembre 1918</b>		Les samedi 18 décembre 2021 et dimanche 19 décembre 2021, de 10h à 19h30
			des installations seront autorisées			A partir du samedi 18 décembre 2021, 8h, jusqu'au dimanche 19 décembre 2021, 20h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Avenue Jean Mermoz</b>	sur voie reliant l'avenue du Général Frère à l'avenue Jean Mermoz	Les samedi 18 décembre 2021 et dimanche 19 décembre 2021, de 8h à 20h
11324	Association Envie d'un Sourire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation caritative On Bûche Pour Eux	des animations seront autorisées	<b>Place de la République</b>	Nord	Le mercredi 22 décembre 2021, de 9h à 21h30
			des installations seront autorisées			Le mercredi 22 décembre 2021, de 6h à 22h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean de Tourmes</b>	sur 30 mètres, au droit du n° 9	Le mercredi 22 décembre 2021, de 6h à 22h



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11325	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue automotrice de 100 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Chemin de Choulans</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 101, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	Le jeudi 25 novembre 2021, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 100 mètres, au droit du n° 101	
11326	Entreprise Renofors	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Juiverie</b>	au droit du n° 20	A partir du jeudi 25 novembre 2021 jusqu'au mardi 7 décembre 2021
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 20	
11327	Entreprise Henri Germain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier et d'une roulotte	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Jaÿr</b>	sur 16 m entre le n° 37 et le n° 39	A partir du mardi 23 novembre 2021 jusqu'au dimanche 19 décembre 2021
11328	Entreprise Lapierre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Gabriel Rambaud</b>	sur les 4 emplacements de stationnement situés côté Est entre la rue de la Martinière et le n° 23	A partir du vendredi 26 novembre 2021 jusqu'au dimanche 26 décembre 2021
11329	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons et des véhicules 2 roues non motorisés sera gérée par du personnel de l'entreprise sur la piste cyclable sur trottoir	<b>Avenue Berthelot</b>	trottoir Sud, entre la rue Saint Lazare et la rue du Repos	A partir du dimanche 28 novembre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Saint Lazare et la rue du Repos	A partir du dimanche 28 novembre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Saint Lazare et la rue du Repos	A partir du dimanche 28 novembre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11330	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs dans le cadre de la construction d'un bâtiment	la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera maintenue en permanence dans les deux sens	<b>Rue du Repos</b>	entre la rue de la Madeleine et la rue Domer	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au mardi 21 décembre 2021
				<b>Rue Rachais</b>	entre le n° 73 et la rue Domer	
				<b>Rue Domer</b>	entre la rue du Repos et la rue Rachais	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Repos</b>	entre la rue de la Madeleine et la rue Domer	
				<b>Rue Rachais</b>	entre le n° 73 et la rue Domer	
				<b>Rue Domer</b>	entre la rue du Repos et la rue Rachais	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	<b>Rue du Repos</b>	entre la rue de la Madeleine et la rue Domer	
				<b>Rue Rachais</b>	entre le n° 73 et la rue Domer	
				<b>Rue Domer</b>	entre la rue du Repos et la rue Rachais	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue du Repos</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Madeleine et la rue Domer	
				<b>Rue Rachais</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 73 et la rue Domer	
				<b>Rue Domer</b>	côté pair, entre la rue du Repos et le n° 32	
11331	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de Télécoms	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Commandant Charcot</b>	sur le trottoir Sud-Ouest situé à l'angle de la rue Sœur Bouvier, lors des phases de présence et d'activité du demandeur, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m, sens Ouest-Est à l'Ouest de la rue Sœur Bouvier, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
11332	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marietton</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	Le mardi 30 novembre 2021, de 8h à 17h
11333	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs dans le cadre de la construction d'un bâtiment	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Repos</b>	entre la rue de la Madeleine et la rue Domer	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au mardi 21 décembre 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue de la Madeleine	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11334	Entreprise Goncalves	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Arloing</b>	sur 6 m au droit du n° 5 et sur 3 m au droit du n° 8	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au mercredi 15 décembre 2021
11335	Association Lyon Côté Croix-Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Noël des commerçants	des animations seront autorisées	<b>Place Joannès Ambre</b>		Le samedi 18 décembre 2021, de 10h à 19h
						Le samedi 18 décembre 2021, de 10h à 19h
			des installations seront autorisées	<b>Place de la Croix Rousse</b>		Le mercredi 15 décembre 2021, de 14h à 19h
						Le samedi 18 décembre 2021, de 9h à 20h
			la circulation d'une calèche sera autorisée dans le strict respect du code de la route	<b>Dans certaines rues et Place de la Croix Rousse</b>		Le mercredi 15 décembre 2021, de 10h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 15 décembre 2021 jusqu'au dimanche 19 décembre 2021
		A partir du mercredi 15 décembre 2021, 9h, jusqu'au dimanche 19 décembre 2021, 22h				
11336	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de la Poulallerie</b>	entre la rue de la Gerbe et la rue du Président Edouard Herriot	A partir du mardi 23 novembre 2021 jusqu'au lundi 6 décembre 2021, de 7h à 16h30
				<b>Rue de la Gerbe</b>	entre la rue Gentil et la rue de la Poulallerie	
				<b>Rue des Forces</b>	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la Gerbe	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Gerbe</b>	entre la rue Gentil et la rue de la Poulallerie	
				<b>Rue des Forces</b>	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la Gerbe	
				<b>Rue de la Poulallerie</b>	entre la rue de la Gerbe et la rue du Président Edouard Herriot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Poulallerie</b>	côté pair, entre la rue de la Gerbe et la rue du Président Edouard Herriot	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11337	Métropole de Lyon Direction de la Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	des ralentisseurs seront positionnés sur chaussée	<b>Rue Fayolle</b>	au droit du n° 24	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 20 mai 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre les n° 4 et n° 6	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre la route de Lyon et la rue des Docteurs Cordier	
11338	Entreprise Dupre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Victor Augagneur</b>	sur 15 m, au droit du n° 18	A partir du mercredi 24 novembre 2021 jusqu'au jeudi 25 novembre 2021
11339	Entreprise Ideal Finitions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Chaponnay</b>	côté Nord, entre la rue de Créqui et la rue Voltaire	Le jeudi 25 novembre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de Créqui et la rue Voltaire	
11340	Entreprise Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le Musée des Tissus	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Charité</b>	entre la rue Saint Helene et la rue des Remparts d'Ainay	Le vendredi 26 novembre 2021, de 9h à 16h
11341	Association Comité Ukraine 33	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la commémoration du 88ème anniversaire de la famine génocidaire en Ukraine 1932/1933	des installations seront autorisées	<b>Place Antonin Poncet</b>		Le samedi 27 novembre 2021, de 14h30 à 16h45
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Charité</b>	sur 10 mètres, au droit du n° 8	Le samedi 27 novembre 2021, de 14h à 16h30
			une cérémonie commémorative sera autorisée	<b>Place Antonin Poncet</b>		Le samedi 27 novembre 2021, de 15h à 16h45
11342	Entreprise Verot Florian	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gentil</b>	côté impair, sur 20m au droit du n° 1	Les samedi 4 décembre 2021 et dimanche 5 décembre 2021, de 6h à 20h
11343	Entreprise Fanny Grue	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de diagnostic de bas relief à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue Challemeil Lacour</b>	trottoir Sud, au droit du n° 40	Le vendredi 3 décembre 2021, de 7h à 16h
				<b>Rue Benjamin Delessert</b>	trottoir Sud, au droit du n° 5, et au droit du n° 9	
				<b>Rue de l'Effort</b>	trottoir Est, au droit du n° 49	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Challemeil Lacour</b>	côté impair, sur 30 m au droit du n° 49	
				<b>Rue Benjamin Delessert</b>	côté pair, sur 30 m au droit du n° 40	
				<b>Rue Benjamin Delessert</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 5, et sur 20 m au droit du n° 9	
11344	la Ligue Auvergne Rhône Alpe de Football	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'assemblée générale de la ligue	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Vercors</b>	parking n° 4	Le samedi 4 décembre 2021, de 8h30 à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11345	Association Laïque Nové Josserand	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un marché de créateurs	des animations seront autorisées l'installation de stands sera autorisée	<b>Passage Roger Brechan</b>		Le samedi 11 décembre 2021, de 10h à 18h
11346	Association Cercle 2	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation le Père Noël du Quartier	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Saint Michel</b>	entre la rue de Madeleine et l'impasse Rival	Le mercredi 15 décembre 2021, de 16h à 21h
				<b>Rue Elie Rochette</b>	entre la rue de la Thibaudière et la rue Montesquieu	
				<b>Rue de la Madeleine</b>	entre la place Saint Louis et la Grande rue de la Guillotière	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Montesquieu</b>	entre la rue de la Madeleine et la rue Creuzet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Madeleine</b>	des deux côtés, entre la place Saint Louis et la rue Saint Michel	Le mercredi 15 décembre 2021, de 8h à 22h
11347	Société Cano Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de l'anniversaire de l'entreprise	des animations seront autorisées	<b>Rue Vauban</b>	sur 10 mètres au droit du n° 130	Le lundi 13 décembre 2021, de 16h à 21h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le lundi 13 décembre 2021, de 8h à 22h
			l'installation de deux tentes sera autorisée			
11348	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Santos Dumont</b>	trottoir pair, sur 15 m au droit du n° 12	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au mercredi 22 décembre 2021
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 15 m au droit du n° 12	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 12	
11349	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	l'accès et le stationnement seront autorisés	<b>Rue de la République</b>	sur 10 m, au droit du n° 63	A partir du lundi 29 novembre 2021, 23h, jusqu'au mardi 30 novembre 2021, 7h
11350	Association Arts Pentes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Marché de Noël 360° sur l'Art	des animations seront autorisées	<b>Place Sathonay</b>		Les jeudi 18 novembre 2021 et vendredi 19 novembre 2021, de 11h à 19h
			des installations seront autorisées			A partir du samedi 18 décembre 2021, 7h, jusqu'au dimanche 19 décembre 2021, 21h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11350	Association Arts Pentes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Marché de Noël 360° sur l'Art	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Sathonay</b>	à l'exception des emplacements réservés aux véhicules autopartagés	A partir du vendredi 17 décembre 2021, 17h, jusqu'au dimanche 19 décembre 2021, 21h
11351	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon et éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Gambetta</b>	côté impair, entre le n° 33 et le n° 35	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021
11352	Entreprise Gioud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	côté pair, sur 25 m au droit du n° 258	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021
11353	Entreprise Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Victoire</b>	côté pair, sur 10 m en face du n° 17	Le lundi 29 novembre 2021
11354	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Félix Mangini</b>	trottoir Ouest et Est, sur 25 m entre le n° 3 et le n° 4	A partir du jeudi 9 décembre 2021 jusqu'au vendredi 24 décembre 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11		sur 25 m entre le n° 3 et le n° 4	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m entre le n° 3 et le n° 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11355	Entreprise Bouygues Travaux Publics	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SNCF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Félix Faure</b>	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Général Mouton Duvernet	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021
11356	Ville de Lyon Délégation générale au service au public et à la sécurité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée du Chemin Neuf</b>	sur 20m côté Est, au droit du panneau au dessus de la chambre technique	Le mardi 30 novembre 2021, de 8h à 19h
11357	Métropole de Lyon / Direction de l'Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Paul Bert</b>	entre le cours Gambetta et la rue Moncey	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au jeudi 2 décembre 2021, de 7h à 17h
11358	Entreprise Cinéma Pathé Bellecour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue de la République</b>	sur 30 m, au droit du n° 79	Le mercredi 1 décembre 2021, de 8h30 à 20h30



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11359	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue des Hérideaux</b>	trottoir pair, sur 15 m au droit du n° 26	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au mercredi 22 décembre 2021
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 15 m au droit du n° 26	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté pair, sur 15 m au droit du n° 26	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11360	Entreprise Lyon Coffres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Castries</b>	côté pair, sur 30 m au droit du n° 8	Le mardi 30 novembre 2021, de 8h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11361	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	sur 10 m, au droit du n° 19	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au mercredi 29 décembre 2021
11362	Entreprises Scv To-Lyon / Sncf Réseau / Gare & Connexion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Georges Pompidou</b>	entre la rue de la Villette et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la Villette et le boulevard Marius Vivier Merle, Chantiers de Scv Tolyon, Sncf Réseau, Gare & Connexion	
			la desserte des riverains suivants sera autorisée		Parkings des hôtels Ibis Mercure et sortie de l'immeuble VIP	
					Les concessionnaires intervenant pour les chantiers Scv Tolyon, Sncf Réseau, Gare & Connexion.	
					Spl Lyon Part Dieu	
11363	Centre Social Laënnec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Marché de Noël du Bachut	des installations et des animations seront autorisées	<b>Place du Onze Novembre 1918</b>		Le dimanche 19 décembre 2021, de 8h30 à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Avenue Jean Mermoz</b>	sur la voie reliant l'avenue du Général Frère à l'avenue Jean Mermoz	Le dimanche 19 décembre 2021, de 8h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, en face du n° 15 bis	Le vendredi 19 novembre 2021, de 8h à 20h
11364	Entreprise Transport Feydel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite l'accès et le stationnement seront autorisés	<b>Rue de la République</b>	sur 20 m, au droit du n° 76 (devant le bâtiment Pathé Bellecour)	Le mercredi 1 décembre 2021, de 7h30 à 11h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11365	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue mobile	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Maréchal Joffre</b>	entre le n° 10 et la place Gensoul	Le jeudi 2 décembre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11366	Entreprise Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Duguesclin</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 211	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au mardi 7 décembre 2021, de 8h à 17h
11367	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Omer Louis</b>	entre l'avenue Lacassagne et la rue Trarieux	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au mardi 7 décembre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 3	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Lacassagne et la rue Trarieux	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au mardi 7 décembre 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 3	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021
11368	Entreprises Spie Batignolles Gc / Gantelet Galaberthier / Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Tunnel Brotteaux Servient</b>	entre la rue Garibaldi et l'hôtel Radisson	A partir du dimanche 5 décembre 2021 jusqu'au vendredi 11 mars 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	<b>Rue Servient</b>		
			l'accès à l'hôtel Radisson et la Tour du Crédit Lyonnais sera maintenu en permanence par le pôle Bus Vivier Merle			
			les véhicules d'une longueur supérieure à 11 m auront interdiction de circuler	<b>Tunnel Brotteaux Servient</b>		
11369	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Annonciade</b>	sur 6 mètres, au droit du n° 18	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au lundi 13 décembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11370	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place de Trion</b>	chaussée Sud	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée Sud, emplacements taxis compris	
11371	Entreprise Altitech	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Jardin des Plantes</b>	sur le trottoir pair, entre l'escalier du Jardin des Plantes et l'escalier d'accès à la rue Fernand Rey, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	Le lundi 29 novembre 2021, de 8h30 à 16h30
11372	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau de Télécom	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Commandant Charcot</b>	sur le trottoir Sud-Ouest situé à l'angle de la rue Sœur Bouvier, lors des phases de présence et d'activité du demandeur, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m, sens Ouest-Est à l'Ouest de la rue Sœur Bouvier, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
11373	Entreprise Groupe Cayon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Tilsitt</b>	sur 30 m, au droit du n° 26	Le lundi 6 décembre 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11374	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Impasse Duret</b>	au droit de la rue des Peupliers	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la rue des Peupliers	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11375	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Route de Genas</b>	sur 30 m au droit du n° 210 côté pair, sur 40 m au droit du n° 210	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au mercredi 15 décembre 2021
11376	Entreprise Laurent Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Platière</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 1, lors des phases de présence et d'activité du demandeur, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021
				<b>Quai de la Pêcherie</b>	sur le trottoir situé entre le n° 4 et la rue de la Platière, lors des phases de présence et d'activité du demandeur, un cheminement protégé sera matérialisé sur la chaussée par le demandeur	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	<b>Rue de la Platière</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 1, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
				<b>Quai de la Pêcherie</b>	sur le trottoir situé entre le n° 4 et la rue de la Platière, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 4 et la rue de la Platière				
11377	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Docteur Rebatel</b>	sur 30 m, au droit de la rue de l'Harmonie	A partir du mercredi 8 décembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés sur 15 m de part et d'autre de la rue de l'Harmonie	
			les bandes cyclables pourront être dévotées mais seront maintenues en permanence		sur 30 m, au droit de la rue de l'Harmonie	
11378	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Coysevox</b>	sur 6 mètres, au droit du n° 2	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au mercredi 8 décembre 2021
11379	Entreprise Raphael Brenier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours de Verdun Gensoul</b>	sur 10 m, au droit du n° 7	A partir du mercredi 8 décembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11380	Entreprise Zinguerie du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	<b>Place du Gouvernement</b>	au droit du n° 5	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 5	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, de 7h à 19h
11381	Société Keolis Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon fonctionnement du réseau TCL pendant la Fête des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	sur 10 mètres, au droit du n° 12	A partir du mercredi 8 décembre 2021 jusqu'au samedi 11 décembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bonnel</b>	sur 20 mètres, au droit du n° 20	
				<b>Rue de Sèze</b>	côté Sud, au droit de la partie comprise entre le n° 2 et le n° 4	
				<b>Rue Duguesclin</b>	côté Ouest, sur la partie comprise entre le boulevard des Belges et la rue du Commandant Faurax	
				<b>Avenue du Doyenné</b>	côté Ouest, sur la partie comprise entre la rue Mourguet et la station de métro	
<b>Place Victor Basch</b>	côté Sud, sur le parking situé entre la rue Jean-Marie Chavant et la bouche de métro					
11382	Entreprise Inter Nett	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitreries à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de la Charité</b>	au droit de l'Hôtel des Postes	A partir du mardi 14 décembre 2021 jusqu'au mercredi 15 décembre 2021
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place Antonin Poncet</b>		
				<b>Quai Docteur Gailleton</b>		
				<b>Rue de la Charité</b>		
				<b>Place Antonin Poncet</b>		
11383	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Molière</b>	entre le n° 80 et la rue Bonnel	A partir du vendredi 17 décembre 2021 jusqu'au jeudi 23 décembre 2021, de 7h à 17h
			la piste cyclable à contresens devra être maintenue en permanence		côté pair, entre le n° 80 et la rue Bonnel	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11384	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Garibaldi</b>	entre la rue Moncey et la rue Mazenod	A partir du lundi 20 décembre 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11385	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de Pazzi</b>		Le dimanche 26 décembre 2021, de 7h30 à 17h
11386	Ville de Lyon, Direction des événements et de l'animation et Société Kabox	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la mise en place de totems lumineux dans le cadre de la Fête des Lumières	les véhicules techniques des demandeurs seront autorisés à stationner et à réduire les voies de circulation sans l'interrompre le temps nécessaire à la pose des totems	<b>Rue Lanterne</b> <b>Place des Jacobins</b> <b>Place Bellecour</b> <b>Place de la République</b> <b>Place Antonin Poncet</b> <b>Place Meissonier</b> <b>Rue Constantine</b> <b>Quai des Célestins</b> <b>Rue du Griffon</b> <b>Rue du Président Édouard Herriot</b> <b>Rue Pizay</b> <b>Rue du Bât d'Argent</b> <b>Place Général Leclerc</b> <b>Avenue de Grande Bretagne</b> <b>Rue de la République</b> <b>Rue Louis Vittet</b> <b>Rue de la Breche</b> <b>Quai Romain Rolland</b> <b>Quai Charles de Gaulle</b> <b>Rue Terme</b> <b>Rue du Repos</b> <b>Rue d'Algérie</b> <b>Rue Camille Roy</b> <b>Place Louis Pradel</b> <b>Place Gabriel Rambaud</b> <b>Place des Jacobins</b> <b>Rue du Griffon</b> <b>Rue Lanterne</b> <b>Rue du Bât d'Argent</b> <b>Place Louis Pradel</b> <b>Place Meissonier</b> <b>Rue Constantine</b> <b>Rue Pizay</b> <b>Rue Terme</b> <b>Place Bellecour</b> <b>Rue Louis Vittet</b> <b>Place de la République</b>		Les jeudi 2 décembre 2021 et vendredi 3 décembre 2021, de 6h à 18h  Les lundi 13 décembre 2021 et mardi 14 décembre 2021, de 6h à 18h



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11386	Ville de Lyon, Direction des événements et de l'animation et Société Kabox	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la mise en place de totems lumineux dans le cadre de la Fête des Lumières	les véhicules techniques des demandeurs seront autorisés à stationner et à réduire les voies de circulation sans l'interrompre le temps nécessaire à la pose des totems	Quai Charles de Gaulle		Les lundi 13 décembre 2021 et mardi 14 décembre 2021, de 6h à 18h
				Rue d'Algérie		
				Quai des Célestins		
				Rue du Repos		
				Place Antonin Poncet		
				Quai Romain Rolland		
				Rue du Président Édouard Herriot		
				Rue de la Breche		
				Place Gabriel Rambaud		
				Rue de la République		
				Place Général Leclerc		
				Avenue de Grande Bretagne		
Rue Camille Roy						
11387	Ville de Lyon, Direction des Événements et de l'Animation et du Groupe la Ps	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	l'accès des véhicules techniques des demandeurs seront autorisés pendant les phases de montage / démontage et de maintenance	Rue du Repos		A partir du vendredi 3 décembre 2021 jusqu'au lundi 13 décembre 2021
				Rue Camille Roy		
11388	Ville de Lyon, Direction des Événements et de l'Animation et la Société GI Events	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	l'accès et le stationnement des véhicules techniques des demandeurs seront autorisés pendant les phases de montage / démontage et de maintenance	Quai des Célestins	sur la promenade	A partir du vendredi 3 décembre 2021, 14h, jusqu'au lundi 13 décembre 2021, 20h
11389	Ville de Lyon, Direction des Événements et de l'Animation et de Erik Barry	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	l'accès et le stationnement des véhicules techniques des demandeurs seront autorisés pendant les phases de montage / démontage et de maintenance	Place Général Leclerc		A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au lundi 13 décembre 2021
			l'installation d'une arche signalétique et le positionnement de barrières de gestion des flux seront autorisés			
11390	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pailleron	au droit de l'immeuble situé au n° 3/5	Le vendredi 26 novembre 2021, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11391	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Saint Cyr	sens Nord/Sud, chaussée Ouest, entre la rue du Bourget et la rue Rhin et Danube	Le jeudi 25 novembre 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11392	Entreprise Imaginarium Game	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Grignard</b>	côté impair, sur 6 m, au droit du n° 39	A partir du dimanche 28 novembre 2021 jusqu'au dimanche 12 décembre 2021
11393	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Gabriel Sarrazin</b>	entre le n° 44 et le n° 56	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	<b>Rue Auguste Pinton</b>	entre le n° 1 et le n° 40	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gabriel Sarrazin</b>	entre le n° 44 et le n° 56	
				<b>Rue Auguste Pinton</b>	entre le n° 1 et le n° 40	
11394	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de plantation d'arbres dans le cadre d'un aménagement de voirie	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de manutentions	<b>Rue de Saint Cyr</b>	trottoir Est, entre la rue Masaryk et la rue de la Claire	Le mercredi 1 décembre 2021, de 9h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens lors des fermetures de rue		entre la rue Masaryk et la rue de la Claire	
			la circulation des véhicules sera interdite			entre la rue Masaryk et la rue de la Claire
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue Masaryk	Le mercredi 1 décembre 2021, de 13h à 16h30
11395	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon, Services d'Ouvrage d'Arts	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Niepce</b>	au carrefour avec la rue de la Corniche	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 1 avril 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Sud), entre le n° 15 et la rue de la Corniche	
11396	Entreprise S P L Part Dieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Lac</b>	sens Nord/Sud, entre la rue du Docteur Bouchut et la rue Paul Bert	A partir du samedi 1 janvier 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022
			la circulation des véhicules sera autorisée		sens Sud/Nord, entre la rue du Docteur Bouchut et la rue Paul Bert	
11397	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz et la mise en place d'un réseau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Saint Gervais</b>	entre la rue Santos Dumont et l'avenue des Frères Lumière	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021, de 7h30 à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11397	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz et la mise en place d'un réseau	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Saint Gervais</b>	entre la rue Santos Dumont et l'avenue des Frères Lumière	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 2 et l'avenue des Frères Lumière	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue Santos Dumont	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au mardi 30 novembre 2021, de 7h30 à 17h
11398	Société de Production Compagnie des Phares et des Balises	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un téléfilm	l'installation du dispositif cantine de la société de production sera autorisée à l'exception des jours de marché	<b>Place Jean Macé</b>	partie Est, en face du n° 5	A partir du jeudi 2 décembre 2021, 18h, jusqu'au vendredi 10 décembre 2021, 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Raoul Servant</b>	sur la partie comprise entre la rue Renan et la rue Professeur Grignard	A partir du mercredi 1 décembre 2021, 18h, jusqu'au vendredi 10 décembre 2021, 20h
				<b>Place Jean Macé</b>	partie Est, côté Sud, au droit de la partie comprise entre la rue Domer et l'avenue Jean Jaurès	A partir du mercredi 1 décembre 2021, 18h, jusqu'au vendredi 10 décembre 2021, 20h
				<b>Rue Bancel</b>	côté Est, sur la moitié Sud du parking situé au Nord de l'avenue Berthelot	A partir du mardi 7 décembre 2021, 17h, jusqu'au mercredi 8 décembre 2021, 20h
				<b>Rue Professeur Grignard</b>	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Raoul Servant et la place Jean Macé	A partir du lundi 29 novembre 2021, 7h, jusqu'au vendredi 10 décembre 2021, 20h
11399	Ville de Lyon, Direction des événements et de l'animation et la Fondation Bullukian	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Bellecour</b>	chaussée Sud, côté Sud, sur 15 mètres à l'Ouest du n° 26	A partir du dimanche 12 décembre 2021, 8h, jusqu'au lundi 13 décembre 2021, 19h
						A partir du jeudi 2 décembre 2021, 8h, jusqu'au lundi 6 décembre 2021, 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11400	Société les Grands Ateliers Innovation Architecture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	des installations seront autorisées	<b>Rue Louis Vitet</b>		A partir du mercredi 1 décembre 2021, 8h, jusqu'au lundi 13 décembre 2021, 19h
				<b>Rue de Savy</b>		
	<b>Place Sathonay</b>					
	<b>Place Fernand Rey</b>					
	<b>Place de la Paix</b>					
	<b>Rue de la Martinière</b>					
	<b>Rue des Fargues</b>					
	<b>Rue Sergent Blandan</b>					
	<b>Rue Terme</b>	A partir du vendredi 26 novembre 2021, 6h, jusqu'au mardi 14 décembre 2021, 18h				
	<b>Rue Sergent Blandan</b>					
	<b>Place de la Paix</b>					
	<b>Rue de Savy</b>					
	<b>Rue des Fargues</b>					
	<b>Rue Louis Vitet</b>					
	<b>Rue Terme</b>					
	<b>Place Fernand Rey</b>					
	<b>Place Sathonay</b>					
	<b>Rue de la Martinière</b>					
11401	Entreprise Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Tony Garnier</b>	chaussée Sud, voie Sud, sur 30 m au droit du n° 74	Les jeudi 25 novembre 2021 et vendredi 26 novembre 2021, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
11402	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égoutage	la circulation des piétons et des véhicules 2 roues non motorisés sera gérée par du personnel de l'entreprise sur la piste cyclable sur trottoir	<b>Avenue Berthelot</b>	trottoir Sud, entre la rue Saint Lazare et la rue du Repos	A partir du dimanche 28 novembre 2021, 22h, jusqu'au lundi 29 novembre 2021, 3h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Saint Lazare et la rue du Repos	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Saint Lazare et la rue du Repos	
11403	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égoutage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 (en fonction des nécessités du chantier)	<b>Route de Vienne</b>	entre le n° 156 et n° 225	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11403	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Route de Vienne</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 156 et n° 225	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, de 7h30 à 16h30
11404	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'études Géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Gambetta</b>	côté pair au droit du n° 26 et sur 5 m au droit du n° 30	Les mercredi 1 décembre 2021 et jeudi 2 décembre 2021, de 7h à 18h
11405	Ville de Lyon, Direction des événements et de l'animation et l'association Crossed Lab	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	des installations seront autorisées	<b>Place de la République</b>	Sud	A partir du vendredi 3 décembre 2021, 8h, jusqu'au lundi 13 décembre 2021, 20h
			l'accès et le stationnement des véhicules techniques des demandeurs seront autorisés pendant les phases de montage / démontage et de maintenance			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean de Tourmes</b>	sur l'aire de livraison située au droit du n° 9	
11406	Société de Production Compagnie des Phares et des Balises	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un téléfilm	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes en dehors des heures de pointes (7h30-9h30 / 16h30-19h00)	<b>Rue Professeur Grignard</b>	entre la rue Raoul Servant et la place Jean Macé	A partir du jeudi 2 décembre 2021, 13h, jusqu'au jeudi 9 décembre 2021, 18h
			l'installation de projecteurs sera autorisée, sur le trottoir	<b>Rue Raoul Servant</b>	côté pair entre la place Jean Macé et la rue Professeur Grignard	
				<b>Rue Professeur Grignard</b>	côté impair, entre la rue Raoul Servant et la place Jean Macé	
11407	Entreprise Artistiques Diversités Numériques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du projet Octo dans le cadre des Fêtes des Lumières	des installations seront autorisées	<b>Place Gabriel Rambaud</b>	chaussée Ouest, côté Est	A partir du mercredi 8 décembre 2021, 7h, jusqu'au dimanche 12 décembre 2021, 23h
			l'accès et le stationnement des véhicules techniques du demandeur seront autorisés pendant les phases de montage/ démontage et de maintenance			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					chaussée Sud	A partir du mercredi 8 décembre 2021, 7h, jusqu'au dimanche 12 décembre 2021, 8h
			<b>Rue de la Martinière</b>	côté Sud, sur l'intégralité des emplacements en épi, en face du n° 23	A partir du lundi 6 décembre 2021, 7h, jusqu'au dimanche 12 décembre 2021, 23h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11408	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Hector Berlioz</b>	trottoir Est, sur 20 mètres au droit du n° 37	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au mercredi 1 décembre 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11		sur 20 mètres, au droit du n° 37	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 mètres au droit du n° 37	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11409	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Saint Vincent</b>	des deux côtés de la contre allée située entre le n° 21 et le n° 27, en dehors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la contre allée située entre le n° 21 et le n° 27	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11410	Société Keolis Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la campagne anti-harcèlement sexiste	l'installations de l'agence mobile TCL sera autorisée	<b>Place Gabriel Péri</b>		Le jeudi 25 novembre 2021, de 9h à 11h
11411	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, sens Est-Ouest entre la rue des 4 Colonnes et la rue Saint Fiacre	<b>Avenue Barthélémy Buyer</b>	entre la place de Trion et le n° 16	Les mardi 30 novembre 2021 et mercredi 1 décembre 2021, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la place de Trion et le n° 16, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la place de Trion et le n° 16	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021
			les véhicules circulant auront autorisation de tourner à gauche		sens Est-Ouest dans le carrefour avec la rue des 4 Colonnes, lors des phases de fermeture à la circulation des véhicules de l'avenue Barthélémy Buyer	Les mardi 30 novembre 2021 et mercredi 1 décembre 2021, de 8h30 à 16h30



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11412	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Gaston Cotte</b>	sur 20 mètres, au droit du n° 1	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 mètres au droit du n° 1	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11413	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Ruhe</b>	entre le n° 14 et n° 24	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au mercredi 15 décembre 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés, entre le n° 14 et n° 24	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11414	Entreprise la Spl Part Dieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL	la circulation sera autorisée pour les agents mobiles Reguly immatriculés FL135NS et FJ064ZN	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	entre l'avenue Georges Pompidou et le cours Lafayette	A partir du jeudi 1 décembre 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022
11415	Société de Production Compagnie des Phares et des Balises	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours de Verdun Rambaud</b>	des deux côtés, au droit de la partie comprise entre le n° 10 et le n° 12	A partir du lundi 6 décembre 2021, 19h, jusqu'au mardi 7 décembre 2021, 15h
11416	Société de Production Compagnie des Phares et des Balises	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un téléfilm	la circulation des véhicules, des cycles et des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas 2 minutes.	<b>Place Jean Macé</b>	entre la rue Professeur Grignard et la rue Raoul Servant	Le mercredi 8 décembre 2021, de 9h30 à 12h30
				<b>Rue Professeur Grignard</b>	entre la rue Saint Jérôme et la rue Raoul Servant	
				<b>Rue Renan</b>	entre la rue Chevreur et la rue Jaboulay	
				<b>Place Jean Macé</b>	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Raoul Servant	
				<b>Avenue Leclerc</b>	sens Nord/Sud, sur la voie de Bus	
11417	Entreprises Spie Batignolles / Gantelet Galaberthier / Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vauban</b>	sur 10 m, au droit du magasin Smart en face du n° 141	A partir du dimanche 5 décembre 2021 jusqu'au vendredi 11 mars 2022
				<b>Place René Derouille</b>	sur 5 m, au droit du n° 5, face au coiffeur Kost	
				<b>Boulevard des Brotteaux</b>	entre le n° 44 et la rue Vauban	
				<b>Place René Derouille</b>	sur 5 m, au droit du n° 6, face au fleuriste Camille Fleurs	
11418	Ville de Lyon, Direction des événements et de l'Animation et les Subsistances	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'un projet labellisé Fête des Lumières aux Subsistances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint Vincent</b>	au droit de la partie comprise entre le n° 8 bis et le n° 9	A partir du mercredi 8 décembre 2021 jusqu'au samedi 11 décembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11419	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Part Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	entre le cours Lafayette et la rue Servient	A partir du samedi 1 janvier 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022, de 7h à 18h
11420	Entreprises Scv To-Lyon / Sncf Réseau / Gare & Connexion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera interdite la desserte des riverains suivants sera autorisée : - Chantiers de Scv Tolyon, Sncf Réseau, Gare & Connexion - Parkings des hôtels Ibis Mercure et sortie de l'immeuble VIP - Les concessionnaires intervenant pour les chantiers SCCV Tolyon, Sncf Réseau, Gare & Connexion - Spl Lyon Part Dieu	<b>Avenue Georges Pompidou</b>	entre la rue de la Villette et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du samedi 1 janvier 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022
11421	Entreprise S P L Part Dieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera autorisée	<b>Rue du Lac</b>	sens Nord/Sud, entre la rue du Docteur Bouchut et la rue Paul Bert sens Sud/Nord, entre la rue du Docteur Bouchut et la rue Paul Bert	A partir du samedi 1 janvier 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022
11422	Entreprise Sic Infra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Antea	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	<b>Rue Garibaldi</b>	entre le n° 190 et n° 194	A partir du jeudi 25 novembre 2021 jusqu'au vendredi 26 novembre 2021
11423	Entreprise Comptoir Roosevelt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 30	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, de 7h à 19h
11424	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de renouvellement de canalisations et branchements d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Thiers</b> <b>Rue de la Viabert</b> <b>Place Jules Ferry</b>	dans les deux sens de circulation, sur 50 mètres de part et d'autre de la rue de la Viabert sur 50 mètres de part et d'autre de la rue de la Viabert au débouché sur l'avenue Thiers des deux côtés de la chaussée, sur 30 mètres au Nord de la rue de la Viabert	A partir du vendredi 26 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, de 9h à 16h A partir du vendredi 26 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11424	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements d'eau	les véhicules auront interdiction de tourner à gauche	<b>Avenue Thiers</b>	sens Sud/Nord, chaussée Est, voie Ouest d'accès à la rue de la Viabert	A partir du vendredi 26 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, de 9h à 16h
				<b>Rue de la Viabert</b>	voie Sud d'accès au sens Nord/Sud de l'avenue Thiers	
11425	Entreprise Bogain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 81	Le mardi 30 novembre 2021, de 7h à 19h
11426	Entreprise la Finition du Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Mazenod</b>	côté pair, sur 12 m au droit du n° 10	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au lundi 6 décembre 2021
11427	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	côté impair, sur 5m au droit du n° 19 (à proximité du n° 17)	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au mercredi 29 décembre 2021
11428	Entreprise Cap Natura	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	sur 5 mètres, entre les n° 85 et n° 87	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au lundi 6 décembre 2021
11429	Entreprise Free Réseau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de Télécom à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Docteur Paul Diday</b>	trottoir impair, sur 15 m au droit du n° 1	Le mardi 30 novembre 2021, de 8h à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m en face du n° 1	
11430	Entreprise Id Verde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts pour le compte de la SPL Confluence	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	<b>Cours Charlemagne</b>	entre la place des Archives Ouest et la voie de Tramway	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au mardi 7 décembre 2021, de 7h à 16h30
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
11431	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue mobile	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Voltaire</b>	entre la rue de la Part Dieu et la rue Mazenod	Le vendredi 3 décembre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			l'accès aux différents parkings sous terrains des immeubles devra être maintenu en permanence			
11432	la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'assemblée générale de la ligue	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Vercors</b>	parking n° 4	Le samedi 4 décembre 2021, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11433	Entreprise la Pharmacie Labbe Dutilleul	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation d'un barnum sera autorisée du lundi au vendredi	<b>Avenue Rockefeller</b>	au droit du n° 26	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021, de 9h15 à 18h
11434	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création de 4 fosses de plantations pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Victor Schœlcher</b>	sur l'ensemble du parking, au droit du n° 275	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair et sur l'ensemble du parking, sur 50 m au droit du n° 275 et côté impair, sur 100 m au droit du n° 1	
11435	Entreprise Manudem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une armoire électrique pour le compte du Sytral au moyen d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Marcel Mérieux</b>	sur 50 m au Nord de l'avenue Tony Garnier	A partir du lundi 29 novembre 2021, 21h, jusqu'au mardi 30 novembre 2021, 6h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté impair, sur 30 m au Nord de la station Bluely située à l'angle de l'avenue Tony Garnier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11436	Entreprise Selas Grande Pharmacie de la Part-Dieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de tests Covid antigéniques	l'installation et l'exploitation de 2 algecos ainsi que la création de files d'attente seront autorisées	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	sur le parvis de la Tour Oxygène	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021, de 9h à 19h
11437	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	trottoir Sud, face au n° 213	Le mardi 30 novembre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		<b>Rue Garibaldi</b>	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	côté impair, sur 30 m entre le n° 315 et le n° 317		entre le n° 315 et le n° 317
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	
11438	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Béchevelin</b>	trottoir Ouest, sur 30 m entre le n° 70 et le n° 72	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m face n° 70	
11439	Madame C.R.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Rachais</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 34	A partir du vendredi 3 décembre 2021 jusqu'au samedi 4 décembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11440	Madame C.R.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Garibaldi</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 341	A partir du vendredi 3 décembre 2021 jusqu'au samedi 4 décembre 2021
11441	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées dans la cadre du chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Croix Barret</b>	sens Ouest/Est, entre la rue de Gerland et la rue Paul Massimi	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		entre la rue Paul Massimi et la rue de Gerland	
11442	Entreprise Ta Terrassement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	<b>Rue Bonnard</b>	sur 20 m, au droit du n° 11	A partir du vendredi 26 novembre 2021 jusqu'au dimanche 26 décembre 2021
11443	Entreprise Sovea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue François Garcin</b>	sur 20 m, au droit du n° 21	Le lundi 29 novembre 2021, de 8h à 20h
11444	Entreprise Kaseo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Rabelais</b>	sur 40 m, au droit du n° 38	Le mardi 30 novembre 2021
11445	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Sully</b>	trottoir pair (Sud), entre le quai de Serbie et la rue Godefroy	Le mardi 30 novembre 2021, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le quai de Serbie et la rue Godefroy	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise, entre le quai de Serbie et la rue Godefroy	Le mardi 30 novembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le quai de Serbie et la rue Godefroy	
11446	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Eglise</b>	côté impair, sur 30 m au droit de la façade située au n° 19	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021, de 7h30 à 16h30
11447	Entreprise Asten Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 40 m au droit du n° 64	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11448	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des piétons sera interdite	<b>Grande rue de la Croix Rousse</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 21	Le mercredi 1 décembre 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnement libérées		entre la rue du Chariot d'Or et la rue d'Ivry	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair Ouest, entre la rue du Chariot d'Or et la rue d'Ivry	Le mercredi 1 décembre 2021
11449	Entreprises Lc-2 / Cluzel-Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite	<b>Rue Chavanne</b>	entre la rue Longue et la rue Paul Chenavard, durant la phase de fermeture à la circulation des véhicules de la rue Paul Chenavard entre la rue Chavanne et la rue Longue	A partir du jeudi 25 novembre 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
			la circulation des véhicules sera autorisée		entre la rue Paul Chenavard et la rue Longue, durant la phase de fermeture à la circulation des véhicules de la rue Paul Chenavard	
11450	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Jouffroy d'Abbas</b>	sur 20 m de part et d'autre du n° 6	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au mercredi 1 décembre 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11451	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11 en fonction de l'avancée du chantier	<b>Quai Paul Sédallian</b>	sur 30 m de part et d'autre de la rue Jean Marcuit	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Jean Marcuit</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m à l'Ouest du quai Paul Sédallian	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021
11452	Entreprise Façades Altitude	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Claude Joseph Bonnet</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 9	Le mercredi 1 décembre 2021, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 9	



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11453	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Cardinal Gerlier</b>	sens Sud/Nord, entre la rue Roger Radisson et la rue Henri le Chatelier	A partir du samedi 27 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, de 8h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 44 et la rue Roger Radisson	A partir du samedi 27 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021
11454	Entreprise Dessaigne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai des Célestins</b>	sur 20 m, au droit du n° 5	Le jeudi 2 décembre 2021, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11455	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Pierre Delore</b>	trottoirs Ouest et Est, sur 30 m au droit du n° 29	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au mercredi 22 décembre 2021, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		au droit du n° 29	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au mercredi 22 décembre 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 29	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au mercredi 22 décembre 2021, de 7h30 à 16h30
11456	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Boulevard des Brotteaux</b>	au carrefour Nord/Est avec la rue Vauban (la bande cyclable Est, sens Sud/Nord devra être maintenue)	A partir du jeudi 2 décembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		sur 50 mètres, de part et d'autre de la rue Vauban	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 33	A partir du jeudi 2 décembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11457	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	<b>Rue de la Navigation</b>	trottoir Sud, sur 25 m entre le n° 7 et le quai Paul Sédallian	Le lundi 13 décembre 2021, de 7h à 13h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 25 m entre le n° 7 et le quai Paul Sédallian	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m entre le n° 7 et le quai Paul Sédallian	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11458	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Professeur Weill</b>	sur 20 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 8	A partir du jeudi 2 décembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11459	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Barrême</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 19	Le jeudi 2 décembre 2021, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre de l'emprise de chantier, entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Duguesclin et la rue de Créqui	Le jeudi 2 décembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Duguesclin et le n° 17	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue Duguesclin	
11460	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation	<b>Rue Lanterne</b>	entre la rue de la Platière et la rue Major Martin, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 29 novembre 2021, 7h, jusqu'au mardi 30 novembre 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m de part et d'autre du n° 10, zone de livraison comprise	
11461	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation	<b>Rue Longue</b>	entre la rue Pleney et la rue Président Edouard Herriot, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 29 novembre 2021, 7h, jusqu'au mardi 30 novembre 2021, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 21 et la rue Président Edouard Herriot	
11462	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sully</b>	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 29	Le vendredi 3 décembre 2021, de 8h à 17h
11463	Entreprise Fonda Conseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'études géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Épée</b>	sur 30 m, au droit du n° 11	A partir du mercredi 8 décembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11464	Métropole de Lyon et l'entreprise Veolia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Gabriel Rambaud</b>	chaussée Ouest, côté Est	Le vendredi 17 décembre 2021, de 12h à 21h
				<b>Rue de la Martinière</b>	sur l'intégralité des stationnements en épis situés au droit de la place Gabriel Rambaud, en face du bâtiment de la Halle de la Martinière	
11465	Entreprise Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Montée Cardinal Decourtray</b>	entre le n° 4 et la place de Fourvière	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 4 et la place de Fourvière	
11466	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 20 m, au droit du n° 106	Le lundi 13 décembre 2021, de 8h à 14h
11467	Entreprise Emini	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un camion à grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Royale</b>	sur le trottoir situé au droit du n° 15 et 17, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	Le lundi 29 novembre 2021, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation		entre la rue Roger Violi et la rue Eugénie Brazier, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 15 et 17	
11468	Entreprise les Métiers du bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Julien</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 37	Le mercredi 15 décembre 2021, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11469	Entreprise Eurl Xavier Bonnet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tony Tollet</b>	côté impair, sur 30 m au Nord de la rue Sala	A partir du mercredi 29 décembre 2021 jusqu'au samedi 29 janvier 2022
11470	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Pelletier</b>	entre la rue Denfert Rochereau et le boulevard des Canuts	A partir du vendredi 3 décembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Denfert Rochereau et le boulevard des Canuts	
11471	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Vitton</b>	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 98	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet	
11472	Entreprise Ciutinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Ivry</b>	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 36	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au lundi 20 décembre 2021	
11473	Entreprise Abm Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Villeneuve</b>	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 7 - 9	Le vendredi 3 décembre 2021, de 8h à 18h	
11474	Association Diocésaine de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une procession	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cleberg</b>		Le mercredi 8 décembre 2021, de 12h à 23h30	
				<b>Rue Roger Radisson</b>	sur la partie comprise entre la rue Cleberg et la place de Fourvière		
				<b>Rue de l'Antiquaille</b>			
				<b>Rue des Farges</b>	sur la partie comprise entre la rue Professeur Pierre Marion et la place des Minimés		
				<b>Place des Minimés</b>			
11475	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie suite à la construction d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Gerland</b>	trottoir Est, entre la rue Croix Barret et le n° 81	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au mercredi 1 décembre 2021, de 7h30 à 17h	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre la rue Croix Barret et la rue Pré Gaudry		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			entre la rue Pré Gaudry et la rue Croix Barret	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au mercredi 1 décembre 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pré Gaudry et la rue Croix Barret	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
11476	Entreprise Tabac de l'Île	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Henri Barbusse</b>	sur 15 m, au droit du n° 5	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au mardi 14 décembre 2021	
11477	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'études géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Gambetta</b>	côté pair au droit du n° 26 et sur 5 m au droit du n° 30	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, de 7h à 18h	
11478	Entreprise Dem'Ailøj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Challemel Lacour</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 48	Le mardi 7 décembre 2021, de 8h à 14h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11479	Entreprise Sita Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation d'une expérimentation de tri à la source	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	<b>Dans certaines rues de Lyon</b>	Publié dans ce BMO page 3197	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
11480	Entreprise Technisign	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien de radar de feux tricolores pour le compte du Ministère de l'intérieur	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Claude Bernard</b>	au droit du n° 15	Le jeudi 2 décembre 2021, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir d'un véhicule de chantier de l'entreprise Technisign			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir Est, au droit du n° 15	Le jeudi 2 décembre 2021, de 7h à 17h
					sur 15 m, au droit du n° 15	
11481	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Basse Combalot</b>	côté pair, sur 10 m entre le n° 2 et le n° 4	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au mardi 28 décembre 2021
11482	Métropole de Lyon, Direction de la Voirie et des entreprises adjudicateurs des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite	<b>Quai des Etroits</b>	sur la voie réservée aux bus située entre le sens descendant du chemin de Choulans et le sens montant du chemin de Choulans	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Chemin de Choulans</b>	sens descendant, entre la montée Saint Laurent et le quai des Etroits	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	<b>Chemin de Choulans</b>	entre le sens descendant du chemin de Choulans et le sens montant du chemin de Choulans	
					sens descendant entre la montée Saint Laurent et le quai des Etroits	
11483	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Tolozan</b>	sur les emplacements deux roues situés au droit du n° 19	A partir du vendredi 26 novembre 2021 jusqu'au mardi 15 novembre 2022
11484	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la bande cyclable à contresens devra être maintenue en permanence	<b>Rue Saint Antoine</b>	côté pair, entre la rue Ternois et la rue Maurice Flandin	A partir du samedi 11 décembre 2021 jusqu'au vendredi 24 décembre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite à l'avancement du chantier		trottoir pair, entre la rue Ternois et la rue Maurice Flandin	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Ternois et la rue Maurice Flandin	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre la rue Ternois et la rue Maurice Flandin	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11485	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de Pazzi</b>		Le mardi 28 décembre 2021, de 9h à 16h
11486	Entreprise Perrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie pour le compte de la Serl	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue Félix Brun</b>	trottoir Ouest, entre la rue Crépet et la rue des Girondins	A partir du lundi 29 novembre 2021, 7h, jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Crépet et la rue des Girondins	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Crépet et la rue des Girondins	
11487	Société de Production Compagnie des Phares et des Balises	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Raoul Servant</b>	sur la partie comprise entre la rue Renan et la rue Professeur Grignard	A partir du mercredi 1 décembre 2021, 18h, jusqu'au vendredi 10 décembre 2021, 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bancel</b>	côté Est, sur la moitié Sud du parking situé au Nord de l'avenue Berthelot	
					<b>Rue Professeur Grignard</b>	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Raoul Servant et la place Jean Macé
11488	Entreprise l'Ecole Nationale Supérieure de Cinéma Cinefabrique - Emeline Bouchut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court-métrage d'élèves	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Bonnel</b>	au droit de la partie comprise entre le n° 82 et le n° 84	Les samedi 11 décembre 2021 et lundi 13 décembre 2021, de 16h à 23h30
						Le mardi 14 décembre 2021, de 16h à 23h30
						Les dimanche 5 décembre 2021 et jeudi 9 décembre 2021, de 16h à 23h30
11489	Entreprise Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement et déplacement d'un réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Place Ollier</b>	chaussée Nord, entre le quai Claude Bernard et la rue Cavenne	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera maintenue en permanence au droit de la fouille			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Claude Bernard</b>	côté Est, sur 15 m de part et d'autre de la place Ollier	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021
	<b>Place Ollier</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m à l'Est du quai Claude Bernard				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11489	Entreprise Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement et déplacement d'un réseau d'assainissement	les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité Stop	<b>Place Ollier</b>	chaussée Nord, au débouché sur le quai Claude Bernard	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021, de 7h30 à 17h
11490	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	<b>Rue Commandant Charcot</b>	au droit de la rue Chanteclair, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Chanteclair et le n° 170	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, de 7h à 17h
11491	Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	l'accès et le stationnement des véhicules immatriculés DP 762 CS et BE 918 PT seront autorisés	<b>Place Louis Pradel</b>	sur la contre-allée le long du bâtiment de l'Opéra	A partir du lundi 29 novembre 2021, 9h, jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, 18h
11492	Entreprise Spie Batignolles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Tunnel Brotteaux Servient</b>	les riverains (Hôtel Radisson/Tour Part Dieu) sont autorisés à circuler dans le pôle bus boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 11 mars 2022, de 10h à 16h
11493	Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	l'accès et le stationnement des véhicules des spectateurs seront autorisés	<b>Place du Onze Novembre 1918</b>		Les vendredi 3 décembre 2021 et samedi 4 décembre 2021, de 18h30 à 1h
						Le dimanche 5 décembre 2021, de 15h30 à 20h
						Les vendredi 10 décembre 2021 et samedi 11 décembre 2021, de 19h à 1h
						Les mercredi 8 décembre 2021 et jeudi 9 décembre 2021, de 18h30 à 1h



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11493	Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	l'accès et le stationnement des véhicules des spectateurs seront autorisés	<b>Place du Onze Novembre 1918</b>		A partir du mercredi 15 décembre 2021, 18h30, jusqu'au jeudi 16 décembre 2021, 1h
						Les jeudi 16 décembre 2021 et vendredi 17 décembre 2021, de 19h à 1h
						Le dimanche 12 décembre 2021, de 13h30 à 18h
						Les jeudi 2 décembre 2021 et mardi 7 décembre 2021, de 18h à 1h
11494	Entreprise Sltip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Tissot</b>	trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 40	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11495	Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la création d'une file d'attente	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Avenue Jean Mermoz</b>	sur la voie reliant l'avenue du Général Frère à l'avenue Jean Mermoz	Les vendredi 3 décembre 2021 et samedi 4 décembre 2021, de 18h30 à 1h
						Les jeudi 16 décembre 2021 et vendredi 17 décembre 2021, de 19h à 1h
						Les jeudi 2 décembre 2021 et mardi 7 décembre 2021, de 18h à 1h
						Le dimanche 5 décembre 2021, de 15h30 à 20h
						Les mercredi 8 décembre 2021 et jeudi 9 décembre 2021, de 18h30 à 1h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11495	Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la création d'une file d'attente	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Avenue Jean Mermoz</b>	sur la voie reliant l'avenue du Général Frère à l'avenue Jean Mermoz	A partir du mercredi 15 décembre 2021, 18h30, jusqu'au jeudi 16 décembre 2021, 1h
						Le dimanche 12 décembre 2021, de 13h30 à 18h
						Les vendredi 10 décembre 2021 et samedi 11 décembre 2021, de 19h à 1h
11496	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Professeur Grignard</b>	côté pair, sur 6 m au droit du n° 4	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au mardi 14 décembre 2021
11497	Entreprise Suez Rv	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de Marseille</b>	entre la rue de l'Université et la rue Chevreul	A partir du mardi 7 décembre 2021, 21h, jusqu'au mercredi 8 décembre 2021, 6h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire et seront gérés par du personnel de l'entreprise Suez RV	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de l'Université et la rue Chevreul	au débouché sur la rue de l'Université				
11498	Entreprise Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera autorisée à double-sens à l'intérieur du site propre bus à contre-sens	<b>Rue Alexander Fleming</b>	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin, sens Ouest/Est	Le samedi 4 décembre 2021, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
11499	Entreprise Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera interdite (sauf TCL 14h)	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	au Sud de l'avenue Tony Garnier	Le samedi 4 décembre 2021, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Bouin</b>	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11499	Entreprise Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marcel Mérieux</b>	côté Est, sur 15 mètres au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 mètres au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 mètres au Sud du Ninkasi (sauf pour les commerces ambulants)	Le samedi 4 décembre 2021, de 7h à 18h
				<b>Allée Pierre de Coubertin</b>	des deux côtés de la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	Le samedi 4 décembre 2021, de 7h à 18h
11500	Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	l'accès et le stationnement du véhicule immatriculé FH 596 AC seront autorisés	<b>Place Louis Pradel</b>	sur la contre-allée le long du bâtiment de l'Opéra	A partir du samedi 4 décembre 2021, 9h, jusqu'au dimanche 5 décembre 2021, 13h
11501	Ecole Nationale Supérieure de Cinéma Cinefabrique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement à l'Institut Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Premier Film</b>	sur le parking attendant au hangar de l'Institut Lumière à l'exception des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite	Le samedi 18 décembre 2021, de 8h30 à 13h30
11502	Entreprise Sjtj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de la démolition d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Pierre Millon</b>	trottoir Nord, sur 20 m de part et d'autre du n° 13	A partir du vendredi 26 novembre 2021 jusqu'au mercredi 2 novembre 2022
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 22 m de part et d'autre du n° 10	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 22 m de part et d'autre du n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11503	Entreprise Axess Groupe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	côté pair, sur 25 m entre les n° 106 et n° 110	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au samedi 25 décembre 2021
11504	Entreprise Dem'Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Etats Unis</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 64	Le mercredi 1 décembre 2021, de 8h à 14h
11505	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage au sol	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Audibert et Lavirotte</b>	entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	Les mercredi 8 décembre 2021 et mercredi 15 décembre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	A partir du mercredi 8 décembre 2021 jusqu'au mercredi 22 décembre 2021, de 8h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11506	Entreprise Feydel Transports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité pour la protection de la façade d'un immeuble et la dépose de baies vitrées au moyen d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Saint Cyr</b>	trottoir Nord, entre l'impasse Baizet et l'accès au parking (au niveau de l'immeuble Anteor situé au n° 120)	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au mercredi 8 décembre 2021
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Est/Ouest par un alternat piquets K10		chaussée centrale en tourne à gauche, au droit du n° 120	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au mercredi 8 décembre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue des Rivières et l'impasse Pierre Baizet	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au mercredi 8 décembre 2021, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		sur la voie de TAG en direction de l'accès au périphérique Est sur la rue Pierre Baizet	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au mercredi 8 décembre 2021, de 9h à 16h
			la circulation sera interdite aux 2 roues non motorisés sur la piste cyclable		chaussée Nord, sens Est/Ouest, sur la voie montante au niveau du n° 120	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		sens Est/Ouest, entre l'impasse Pierre Baizet et l'accès au parking situé à l'Ouest du n° 120	
					entre la rue des Rivières et l'impasse Pierre Baizet	
						<b>Impasse Pierre Baizet</b>
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Saint Cyr</b>	côté Est, sur les 4 places situées à l'Est du pignon de l'immeuble Anteor, au n° 120 sur le parking				
11507	Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la tenue d'un stand de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	dans la mesure où les dispositions suivantes sont respectées	<b>Publié dans ce BMO page 3198</b>		A partir du mercredi 8 décembre 2021 jusqu'au samedi 11 décembre 2021, de 18h à 23h
11508	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le lavage des vitres de l'établissement HCL Croix-Rousse situé rue Hénon	la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir	<b>Rue Jacques Louis Hénon</b>	au droit du n° 14, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le lundi 29 novembre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 14	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11509	Ville de Lyon, Direction Garage Logistique et Sécurité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations	la vitesse des véhicules sera limitée à 20km/h	<b>Dans certaines rues de Lyon</b>	à l'approche des Road Blocker System	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
			l'installation d'un Road Blocker System sera autorisée			
11510	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande rue de la Croix Rousse</b>	sur 7 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 37	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au samedi 18 décembre 2021
11511	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	l'installation de panneaux de signalisation A2B sera autorisée	<b>Rue de la Barre</b>	trottoir Nord à l'Ouest du quai Jules Courmont	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au mardi 14 décembre 2021
				<b>Place des Cordeliers</b>	trottoir Nord à l'Ouest de la rue Antoine Salles	
11512	Société de Production les Films des Tournelles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage d'un long métrage	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les deux minutes	<b>Rue Claudia</b>		Le mercredi 1 décembre 2021, de 9h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite pour permettre le stationnement des véhicules techniques de la société de production	<b>Rue Antoine Salles</b>	voie Ouest	A partir du mardi 30 novembre 2021, 18h, jusqu'au jeudi 2 décembre 2021, 10h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Jean Moulin</b>	chaussée Ouest, côté Ouest, au droit de la partie comprise entre le n° 20 et le n° 26	Le mercredi 1 décembre 2021, de 6h à 21h
			l'installation du dispositif cantine sera autorisée		côté Est, sur la promenade au Nord du Pont Lafayette	Le mercredi 1 décembre 2021, de 6h à 19h
11513	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	<b>Rue de la Concorde</b>	trottoir Est, sur 30 m face n° 32	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au jeudi 9 décembre 2021, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m face n° 32	
11514	Métropole de Lyon, Direction de la Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Tolozan</b>	au droit de la zone de chantier, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, cycles et deux roues compris	
11515	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean Baptiste Say</b>	sur 10 m, au droit du n° 30, hors zone de livraison	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au mardi 14 décembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11516	Entreprise Siffert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bon Pasteur</b>	sur 15 m, au droit du n° 6	Le mardi 30 novembre 2021, de 7h à 17h
11517	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur borne escamotable	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Désirée</b>	entre la rue Romarin et la rue du Griffon	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, de 8h à 17h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		au carrefour avec la rue Romarin	
11518	Entreprise Levm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Dumenge</b>	sur 6 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 16	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au dimanche 19 décembre 2021
11519	Entreprise Constructel Énergie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Denfert Rochereau</b>	côté impair (Ouest), entre le n° 45 et la rue Barodet	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au samedi 25 décembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11520	Mairie du 7ème arrondissement de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du vernissage d'une exposition	des animations seront autorisées	<b>Place Mazagran</b>		Le mardi 30 novembre 2021, de 17h à 18h30
			des installations seront autorisées			Le mardi 30 novembre 2021, de 15h à 20h
11521	Entreprise Sgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de la démolition d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Pierre Millon</b>	trottoir Nord, sur 20 m de part et d'autre du n° 13	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au samedi 17 décembre 2022
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 22 m de part et d'autre du n° 10	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 22 m de part et d'autre du n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11522	Entreprise Essio Solution	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal Foch</b>	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 33	A partir du mardi 7 décembre 2021 jusqu'au jeudi 9 décembre 2021, de 7h à 19h
11523	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Villon</b>	entre la rue Professeur Kleinclausz et la rue Pierre Delore	A partir du lundi 29 novembre 2021 jusqu'au vendredi 24 décembre 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	<b>Rue Chevaller</b>	entre le n° 18 et la rue Villon	
				<b>Rue Villon</b>	entre la rue Professeur Kleinclausz et la rue Pierre Delore	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11523	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Chevailler</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 18 et la rue Villon	A partir du lundi 29 novembre 2021
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Villon</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Kleinclausz et la rue Pierre Delore	jusqu'au vendredi 24 décembre 2021
11524	Entreprise Av Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Impasse Berchet</b>	côté pair, sur 16 m au droit du n° 12	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au mercredi 29 décembre 2021
11525	Entreprise Soretel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Félix Faure</b>	sur 15 m au droit du n° 191	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au mardi 28 décembre 2021
11526	Entreprise Dem'Ailøj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Viabert</b>	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 41	Le mardi 7 décembre 2021, de 8h à 18h
11527	Entreprise Suez Rv Osis Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de bac à graisse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 173	Le jeudi 2 décembre 2021
11528	Métropole de Lyon, Service Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Roux Soignat</b>	des deux côtés, sur 20 m au Sud de l'avenue Lacassagne	A partir du jeudi 2 décembre 2021 jusqu'au jeudi 9 décembre 2021
11529	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de montage d'échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Auguste Comte</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	A partir du vendredi 3 décembre 2021 jusqu'au mardi 7 décembre 2021
11530	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Félix Faure</b>	côté pair, entre le n° 222 et le n° 224	A partir du samedi 4 décembre 2021 jusqu'au dimanche 5 décembre 2021
11531	Entreprise Acrobot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite sur trottoir et s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	<b>Rue Vendôme</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 125	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au jeudi 9 décembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11532	Entreprise Suez Rv	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint Antoine</b>	sur 15 m au droit du n° 29	Le lundi 6 décembre 2021, de 8h à 16h



Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11533	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bugeaud</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 127	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au mardi 7 décembre 2021, de 8h à 17h
11534	Entreprise Altimaître	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir et s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Masséna</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 3	Le mardi 7 décembre 2021, de 7h à 18h
11535	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Gandolière</b>	trottoir Ouest, sur 40 m entre l'avenue Georges Pompidou et la rue des Petites Sœurs	Le mardi 7 décembre 2021, de 7h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'avenue Georges Pompidou et la rue des Petites Sœurs	
			la circulation des véhicules sera interdite			Le mardi 7 décembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11536	Préfecture du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Joseph Serlin</b>	partie comprise entre la rue de la République et la rue du Président Édouard Herriot	Les vendredi 10 décembre 2021 et samedi 11 décembre 2021, de 19h à 1h
				<b>Rue Puits Gaillot</b>		
				<b>Rue Pizay</b>	partie comprise entre la rue de la République et la rue du Président Édouard Herriot	Les mercredi 8 décembre 2021 et jeudi 9 décembre 2021, de 18h à 0h
				<b>Rue Puits Gaillot</b>		
				<b>Rue Joseph Serlin</b>		
				<b>Rue Pizay</b>		
11537	Entreprise Sotram Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Champier</b>	sur 15 m au droit de la zone de livraison du magasin Boulanger	A partir du lundi 13 décembre 2021 jusqu'au jeudi 16 décembre 2021
11538	Entreprise Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement dans le cadre de la création du réseau vélos	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Claude Bernard</b>	entre la place Ollier et la rue de l'Université	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 30 m de part et d'autre du n° 15	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11539	Association Centre 9 C'Est Neuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des fêtes de fin d'année	l'installation de 36 sapins décorés sera autorisée sur les trottoirs	<b>Grande Rue de Vaise</b>	au droit des n° 5, 6, 12,13,15,17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24,25, 26, 28, 32, 33, 34, 36, 37, 37 bis, 39, 40 et 44	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
				<b>Place du Marché</b>	au droit du n° 2	
				<b>Rue Saint Pierre de Vaise</b>	au droit des n° 3, 16, et 20	
				<b>Rue Marietton</b>	au droit des n° 13 et 35	
				<b>Rue du Mont d'Or</b>	au droit des n° 14, 15, 16, et 19	
11540	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Ivry</b>	sur 20 mètres, entre le n° 10 et la rue du Mail	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021
11541	Société Decitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une séance de dédicaces	la création d'une file d'attente sera autorisée sur le trottoir	<b>Place Bellecour</b>	au droit du n° 29	Le mardi 30 novembre 2021, de 15h à 20h
11542	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de Nuits</b>	entre l'emprise de chantier et la rue Dumont d'Urville	Le vendredi 3 décembre 2021, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue d'Ivry</b>	partie comprise entre la rue Dumont d'Urville et la rue de Belfort	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée, sur 25 mètres à l'Est de la rue de Belfort
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité Stop	<b>Rue de Nuits</b>	au débouché sur la rue Dumont d'Urville	Le vendredi 3 décembre 2021, de 8h à 17h
11543	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Molière</b>	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 29	Le lundi 6 décembre 2021, de 8h à 17h
11544	Ville de Lyon, Direction des Évènements et de l'Animation et la Société Loom Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	des installations seront autorisées	<b>Place Saint Paul</b>		A partir du vendredi 3 décembre 2021, 7h, jusqu'au mercredi 15 décembre 2021, 20h
			l'accès et le stationnement des véhicules techniques des demandeurs seront autorisés pendant les phases de montage / démontage et de maintenance		sur 10 mètres, au droit du n° 12 à l'Est de l'emplacement réservé aux transports de fonds	A partir du dimanche 5 décembre 2021, 7h, jusqu'au lundi 13 décembre 2021, 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur l'îlot central	A partir du vendredi 3 décembre 2021, 7h, jusqu'au mercredi 15 décembre 2021, 20h
					sur le parvis de la Gare	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11544	Ville de Lyon, Direction des Evènements et de l'Animation et la Société Loom Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Paul</b>	sur 20 mètres, au droit du n° 19	A partir du lundi 6 décembre 2021, 7h, jusqu'au lundi 13 décembre 2021, 20h
11545	Entreprise la Chr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Kleber</b>	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 5 bis	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021
11546	Entreprise Altimaitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir et s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	<b>Rue de Sèze</b>	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 42/44	A partir du mercredi 8 décembre 2021 jusqu'au jeudi 9 décembre 2021, de 8h à 17h
				<b>Rue Duguesclin</b>	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 103	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 42/44	A partir du mercredi 8 décembre 2021 jusqu'au jeudi 9 décembre 2021
				<b>Rue Duguesclin</b>	sur 10 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 103	
11547	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	<b>Avenue Tony Garnier</b>	sur 50 m de part et d'autre de la rue de Turin	A partir du mardi 30 novembre 2021 jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, de 9h à 16h30
11548	Métropole de Lyon Direction de l'Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de l'Oiselière</b>	entre la rue Marietton et la rue du Bourbonnais	Les lundi 6 décembre 2021 et mardi 7 décembre 2021, de 13h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire			
des deux côtés de la chaussée, entre le n° 7 et le n° 9						
	au débouché sur la rue Marietton					
11549	Entreprise Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration d'engins de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Smith</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 64 (en face du terrain vague situé au droit du n° 73)	Le mardi 7 décembre 2021
11550	Métropole de Lyon Direction de l'Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Jouffroy d'Abbans</b>	entre la rue du Bourbonnais et la rue Marietton	A partir du mercredi 8 décembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021, de 13h à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11550	Entreprise la Direction de l'Assainissement du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Jouffroy d'Abbans</b>	entre la rue du Bourbonnais et la rue Marietton	A partir du mercredi 8 décembre 2021 jusqu'au vendredi 10 décembre 2021, de 13h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire			
11551	Entreprise Gozard Élagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons et des 2 roues sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue de Saint Cyr</b>	trottoir Est, sens Sud/Nord, entre l'avenue Pasteur et la rue de l'Arbalétière	A partir du lundi 20 décembre 2021 jusqu'au mercredi 29 décembre 2021, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue de l'Arbalétière et l'avenue Pasteur	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
11552	Entreprise Eiffage Énergie Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage urbain	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Jeunet</b>	par tronçons successifs, au droit de la zone de chantier	A partir du mercredi 1 décembre 2021 jusqu'au jeudi 16 décembre 2021
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée	
11553	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Tables Claudiennes</b>	au droit des n° 39 à 43	A partir du jeudi 2 décembre 2021 jusqu'au samedi 4 décembre 2021, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m de part et d'autre de la rue Pouteau, emplacement PMR et zone de livraison compris	Le jeudi 2 décembre 2021, de 7h à 17h
11554	Société de Production les Films des Tournelles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long-métrage	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	<b>Rue Juiverie</b>		A partir du jeudi 2 décembre 2021, 15h, jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, 0h
			l'accès et le stationnement d'un véhicule de jeu seront autorisés		au droit du n° 8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de l'Angile</b>	côté Est	A partir du jeudi 2 décembre 2021, 10h, jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, 7h
	<b>Place Saint Paul</b>	au droit du n° 12 à l'Est de l'emplacement réservé aux transports de fonds				
				<b>Rue François Vernay</b>	côté impair, sur la partie comprise entre la place Saint Paul et la rue Lainerie	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11554	Société de Production les Films des Tournelles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un long-métrage	l'installation de projecteurs sera autorisée	<b>Rue Juiverie</b>	au droit du n° 8	A partir du jeudi 2 décembre 2021, 15h, jusqu'au vendredi 3 décembre 2021, 0h
11555	Entreprise Dm Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un compresseur sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue de l'Annonciade</b>	sur 10 mètres, au droit du n° 13	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au jeudi 9 décembre 2021, de 8h30 à 17h
11556	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de GRDF	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint Vincent</b>	dans la contre-allée située au droit des n° 25 à 27, lors des phases de présence et d'activité du demandeur des deux côtés de la contre-allée, au droit des n° 25 à 27	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021
11557	Entreprise Suez Rv Osis Sud-Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vaucanson</b>	sur 15 mètres, au droit du n° 17	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au jeudi 9 décembre 2021, de 7h à 17h
11558	Entreprise Vita	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Crimée</b>	sur 20 mètres, en face du n° 12	Le lundi 6 décembre 2021, de 7h à 17h
11559	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Turin</b> <b>Rue Jonas Salk</b> <b>Rue de Turin</b> <b>Rue Jonas Salk</b>	trottoir Nord, entre la rue Jonas Salk et l'avenue Tony Garnier trottoir Est, entre la rue Professeur Curien et la rue de Turin côté Nord, entre la rue Jonas Salk et l'avenue Tony Garnier côté impair, entre la rue Professeur Curien et la rue de Turin	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au mercredi 22 décembre 2021
11560	Entreprise B E P	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Burdeau</b>	sur 6 mètres, au droit du n° 1	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au lundi 20 décembre 2021
11561	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11 en fonction des besoins et de l'avancée du chantier	<b>Rue du Vercors</b>	entre la rue Marcel Mérieux et le passage du Vercors	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au mercredi 22 décembre 2021

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	date d'effet
11561	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'Enedis	la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	<b>Rue du Vercors</b>	entre la rue Marcel Mérieux et le passage du Vercors	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au mercredi 22 décembre 2021
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, l'îlot central, entre la rue Marcel Mérieux et le passage du Vercors	
11562	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue de Grande Bretagne</b>	sens Sud/Nord, voie d'urbanisme tactique Est, entre la rue Barrème et l'avenue Maréchal Foch	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté Est (place), entre la rue Barrème et l'avenue Maréchal Foch	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Barrème</b>	côté impair (Nord), entre l'avenue Maréchal Foch et l'avenue de Grande Bretagne	A partir du lundi 6 décembre 2021 jusqu'au vendredi 17 décembre 2021
11563	Entreprise E G M	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue automotrice de 60 T	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Juiverie</b>	au droit du n° 13, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	Le vendredi 3 décembre 2021, de 8h30 à 17h
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation, sauf riverains	<b>Rue de la Loge</b>	entre la rue de Gadagne et la rue Juiverie, lors de la phase de fermeture à la circulation de la rue Juiverie	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	<b>Rue Juiverie</b>	lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
					pour accéder au n° 13	

Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.

#### Registre de l'année 2021

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

#### Délégation générale aux ressources humaines - Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Chaba	Kheira	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Stagiaire	01/09/2021	Education	Arrêté rectificatif reliquat valable pour l'avancement
Seminara	Ingrid	Adjoint technique principal de 2ème classe	Stagiaire	01/09/2021	Education	Arrêté rectificatif reliquat valable pour l'avancement
Kissa	Chafia	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/05/2021	Enfance	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Macari	Lisa	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/10/2021	Enfance	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Stafanini	Fabrice	Adjoint technique territorial	Stagiaire	22/06/2021	Sports	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Dahmani	Hatika	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Contractuel	01/11/2021	Enfance	Contrat à durée déterminée (emploi cat A, B et C spécifique)



Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Drelangue	Robin	Attaché territorial	Contractuel	01/07/2021	Cabinet du maire	Contrat à durée déterminée (emploi cat A, B et C spécifique)
Marinelli	Claire	Attaché	Contractuel	01/11/2020	Direction du développement territorial	Contrat à durée déterminée (emploi cat A, B et C spécifique)
Serot	Eva	Educateur de jeunes enfants	Contractuel	01/10/2021	Enfance	Contrat à durée déterminée (emploi cat A, B et C spécifique)
Geoffray	Eddy	Brigadier chef principal	Titulaire	01/12/2021	Police municipale	Détachement /stage
Maurin	Rémi	Attaché principal	Titulaire	01/12/2021	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Détachement /stage
Mazet	Stéphanie	Educateur de jeunes enfants	Stagiaire	01/01/2021	Enfance	Détachement /stage
Cacela	Océane	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Stagiaire	01/09/2021	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Dal Gobbo	Nelly	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Stagiaire	01/01/2021	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Durand	Alexandra	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/10/2020	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Ouareg	Ahmed	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/12/2021	Sports	Nomination stagiaire catégorie C
Pain	Charlène	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Stagiaire	01/01/2021	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Barailler	Mathilde	Attaché de conservation	Contractuel	23/11/2021	Musée d'histoire de la Ville de Lyon	Remplacement agent
Bellia Chavret	Valentine	Adjoint administratif	Contractuel	25/05/2021	Mairie du 2ème arrondissement	Remplacement agent
Bentata	Sarah	Adjoint administratif	Contractuel	01/05/2021	Mairie du 5ème arrondissement	Remplacement agent
Chevallier	José	Adjoint technique territorial	Contractuel	05/10/2021	Enfance	Remplacement agent
Delli	Abdelhak	Adjoint technique	Contractuel	10/05/2021	Mairie du 2ème arrondissement	Remplacement agent
Delli	Abdelhak	Adjoint technique	Contractuel	22/05/2021	Mairie du 2ème arrondissement	Remplacement agent
Dridi	Yanis	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/11/2021	Cabinet du maire	Remplacement agent
Dupuy-Valette	Pom	Adjoint administratif	Contractuel	05/07/2021	Mairie du 2ème arrondissement	Remplacement agent
Dury	Aymeric	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2021	Cimetières	Remplacement agent
Ertle	Alexis Christophe	Adjoint technique	Contractuel	01/06/2021	Cimetières	Remplacement agent
Finet	Amélie	Adjoint administratif	Contractuel	30/10/2021	Musée des beaux arts	Remplacement agent
Honfo	Cédric	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2021	Cimetière	Remplacement agent
Kasmi Voguet	Quentin	Adjoint administratif	Contractuel	01/04/2021	Mairie du 1er arrondissement	Remplacement agent
Kasmi Voguet	Quentin	Adjoint administratif	Contractuel	01/05/2021	Mairie du 1er arrondissement	Remplacement agent
Marques	Juliette	Adjoint administratif	Contractuel	01/11/2021	Musée des beaux arts	Remplacement agent
Moziko Olpenso	Olivia	Adjoint administratif	Contractuel	10/05/2021	Ecologie urbaine	Remplacement agent
Nekaz	Aïcha	Adjoint administratif territorial	Contractuel	01/09/2021	Cimetières	Remplacement agent
Nemoz	Léa	Adjoint administratif	Contractuel	10/05/2021	Mairie du 4ème arrondissement	Remplacement agent
Slimani	Assia	Adjoint administratif	Contractuel	06/05/2021	Mairie du 6ème arrondissement	Remplacement agent
Slimani	Assia	Adjoint administratif	Contractuel	06/04/2021	Mairie du 6ème arrondissement	Remplacement agent



Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Slimani	Assia	Adjoint administratif	Contractuel	06/07/2021	Mairie du 6ème arrondissement	Remplacement agent
Ertle	Alexis Christophe	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/09/2021	Cimetières	Remplacement agent en détachement
Honfo	Cédric	Adjoint technique	Contractuel	01/05/2021	Cimetières	Remplacement agent en détachement
Bousquet	Marc	Adjoint administratif	Contractuel	01/05/2021	Mairie du 4ème arrondissement	Remplacement agent en disponibilité
Chandelier	Aude	Adjoint administratif	Contractuel	18/07/2021	Mairie du 6ème arrondissement	Remplacement agent en disponibilité
Danquigny	Sasha	Adjoint technique	Contractuel	01/11/2021	Musée des beaux arts	Remplacement agent en disponibilité
Pilorge	Alison	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/11/2021	Musée des beaux arts	Remplacement agent en disponibilité
Magnien	Virginie	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Contractuel	01/12/2021	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Raaitiraore	Hitia	Rédacteur principal de 2ème classe	Contractuel	01/12/2021	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Ronge	Antoine	Technicien principal 2ème classe	Contractuel	01/12/2021	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Aranguren Taveau	Clémentine	Rédacteur	Contractuel	01/11/2021	Enfance	Remplacement complément temps partiel
Si Hadj Mohand	Mounia	Adjoint technique territorial	Contractuel	13/09/2021	Enfance	Remplacement complément temps partiel

---

**Centre communal d'action sociale - Arrêtés individuels** (Gestion administrative des personnels)
 

---

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Grossot	Lucas	Adjoint administratif	Stagiaire	01/12/2021	CCAS	Nomination stagiaire catégorie C
Berthier	Christelle	Rédacteur principal 2ème classe	Titulaire	09/11/2021	CCAS	Recrutement par voie de mutation
Bouziane	Dounia	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/11/2021	CCAS	Remplacement agent
Gabouja	Yannis	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/11/2021	CCAS	Remplacement agent

---

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

---



---

**Composition des groupes politiques du Conseil municipal de Lyon mise à jour suite à la désignation d'un Président et de deux Vice-Président-es du groupe Droite, Centre et Indépendants le 29 novembre 2021**


---

Conseil Municipal (Mandat 2020-2026) - Liste des Groupes d'élu.e.s

**LES ECOLOGISTES (41)**

Mme Marie ALCOVER  
 Mme Camille AUGÉY  
 M. Olivier BERZANE  
 Mme Yasmine BOUAGGA  
 Mme Anne BRAIBANT THORAVAL  
 Mme Pauline BRUVIER HAMM  
 Mme Marie-Agnès CABOT  
 M. Gautier CHAPUIS  
 M. Mohamed CHIH  
 Mme Florence DELAUNAY

**DROITE, CENTRE ET INDEPENDANTS (10)**

M. Romain BILLARD (Vice-Président)  
 M. Pascal BLACHE  
 M. Etienne BLANC  
 Mme Françoise BLANC  
 M. Denis BROLIQUIER  
 Mme Laurence CROIZIER (Vice-Présidente)  
 Mme Béatrice DE MONTILLE  
 M. Jean-Michel DUVERNOIS  
 M. Pierre OLIVER (Président)  
 Mme Florence VERNEY-CARRON

**LES ECOLOGISTES (41) (suite)**

Mme Céline DE LAURENS  
 M. Grégory DOUCET  
 Mme Véronique DUBOIS BERTRAND  
 Mme Fanny DUBOT  
 M. Akif EKINCI  
 Mme Marie-Noëlle FRERY  
 M. François GENOUVRIER  
 Mme Nadine GEORGEL  
 M. Jean-Luc GIRAULT  
 M. Sylvain GODINOT  
 Mme Victoire GOUST(membre du Bureau)  
 Mme Audrey HENOCQUE  
 M. Nicolas HUSSON  
 M. Valentin LUNGENSTRASS  
 M. Bertrand MAES  
 Mme Aurélie MARAS  
 M. Raphaël MICHAUD  
 M. Vincent MONOT  
 Mme Julie NUBLAT-FAURE  
 M. Patrick ODIARD (Président)  
 Mme Marielle PERRIN  
 Mme Sophia POPOFF  
 Mme Isabelle PRIN  
 M. Ivan REVEL  
 Mme Valérie ROCH  
 Mme Sylvie TOMIC  
 M. Steven VASSELIN  
 Mme Chloë VIDAL  
 M. Emmanuel VIVIEN  
 Mme Sonia ZDOROVITZOFF  
 M. Rémi ZINCK

**POUR LYON (8)**

Mme Samira BACHA-HIMEUR  
 Mme Delphine BORBON  
 Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ  
 M. Gérard COLLOMB  
 M. Yann CUCHERAT (Président)  
 M. Ludovic HERNANDEZ  
 M. Charles-Franck LEVY  
 M. Jean-Yves SECHERESSE

**LYON EN COMMUN (6)**

M. Laurent BOSETTI  
 M. Alexandre CHEVALIER (Président)  
 M. Tristan DEBRAY  
 M. Adrien DRIOLI  
 Mme Nathalie PERRIN-GILBERT  
 M. David SOUVESTRE (Co-Président)

**SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET  
 ECOLOGIQUE (4)**

M. Emmanuel GIRAUD  
 Mme Stéphanie LEGER  
 M. Philippe PRIETO  
 Mme Sandrine RUNEL (Présidente)

**PROGRESSISTES ET REPUBLICAINS (4)**

Mme Laura FERRARI  
 Mme Béatrice GAILLIOUT  
 M. Georges KEPENEKIAN (Président)  
 Mme Sylvie PALOMINO

Conseillers d'arrondissement affiliés au groupe Les Ecologistes occupant des fonctions au sein du groupe :

- Mme Philomène RECAMIER (Co-Présidente)
- M Quentin CARPENTIER (membre du Bureau)
- M Clément ESCARAVAGE (membre du Bureau)

---

**Conseil municipal - Séance publique - Avis**

---

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le jeudi 16 décembre 2021 à 8 h 30, à l'Hôtel de Ville, Salon d'honneur.

---

**Direction de la commande publique - Avis**

---

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

---

**Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon pendant la période du 8 au 12 novembre 2021** (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

---

DP 069 382 21 02440 déposée le 8 novembre 2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 89 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 212 m<sup>2</sup> - Demandeur : MAC - Elco 48 rue Cambon 75001 PARIS 01 - Mandataire : Madame Baud Marine

DP 069 386 21 02441 déposée le 8 novembre 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 165 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 279 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Gaylo 4 rue de la Charité 69002 Lyon 02 - Mandataire : Monsieur Mansouri Garance

DP 069 381 21 02442 déposée le 8 novembre 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 22 rue d'Algérie Lyon 1er Superficie du terrain : 370 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lyon Terreaux SAS 25 bis avenue Viviani 69008 Lyon 08 - Mandataire : Monsieur Caceres Patrick

DP 069 388 21 02443 déposée le 8 novembre 2021 - Projet : Création d'un escalier de secours - Terrain : 8 avenue Rockefeller Lyon 8ème

Superficie du terrain : 31969 m<sup>2</sup> - Demandeur : Université Claude Bernard Lyon 1 37 avenue Pierre de Coubertin 69622 Villeurbanne Cedex - Mandataire : Monsieur Fleury Frédéric

DP 069 388 21 02444 déposée le 8 novembre 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 rue Thénard Lyon 8ème Superficie du terrain : 336 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Ginier Michel 3 rue Thénard 69008 Lyon 08

DP 069 386 21 02445 déposée le 8 novembre 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 29 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 844 m<sup>2</sup> - Demandeur : EURL 2BE4 29 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon 06 - Mandataire : Monsieur Torecillas Julien

DP 069 383 21 02446 déposée le 8 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 22 bis rue de la Caille Lyon 3ème Superficie du terrain : 254 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Mages Florent 22 bis rue de la Caille 69003 Lyon 03

DP 069 383 21 02447 déposée le 8 novembre 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 rue de la Bannière Lyon 3ème Superficie du terrain : 647 m<sup>2</sup> - Demandeur : Au Forum du Bâtiment 3 Boulevard Jean Jaurès 93400 St Ouen sur Seine - Mandataire : Monsieur Lellouche Joseph Stive

DP 069 386 21 02448 déposée le 8 novembre 2021 - Projet : Changement de destination d'activités de services en logement - Surface créée : 176 m<sup>2</sup> - Terrain : 243 cours La Fayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 2766 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI 2FB 514 Chemin de Combe Martin 69300 Caluire et Cuire - Mandataire : Monsieur Breuille Francis

DP 069 385 21 02449 déposée le 8 novembre 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 15 - 17 - 19 rue du Docteur Albéric Pont Lyon 5ème Superficie du terrain : 11260 m<sup>2</sup> - Demandeur : GrandLyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 3 - Mandataire : Monsieur Freixinos Jean Noël

DP 069 384 21 02450 déposée le 8 novembre 2021 - Projet : Modification de façade et changement de menuiserie - Terrain : 18 rue Artaud Lyon 4ème Superficie du terrain : 501 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Sabbagh Magued 18 rue Artaud 69004 Lyon 04

DP 069 386 21 02451 déposée le 9 novembre 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10 Boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 935 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monop SAS 14 rue Marc Bloch 92116 Clichy cedex - Mandataire : Monsieur Esnault Philippe

DP 069 389 21 02452 déposée le 9 novembre 2021 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 18 Quai Pierre Scize Lyon 9ème Superficie du terrain : 55 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cellnex 58 avenue Emile Zola 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : Monsieur Jamet Olivier

DP 069 382 21 02453 déposée le 9 novembre 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 79 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 283 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cotrimo Gestion - Régie Gontard 58 rue Montgolfier 69006 Lyon - Mandataire : Monsieur Gontard Romain

DP 069 387 21 02454 déposée le 9 novembre 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 rue Marie Madeleine Fourcade Lyon 7ème Superficie du terrain : 2088 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sofia Seghrouchni 1 rue de Lorraine 13008 Marseille - Mandataire : Madame Crost Elodie

DP 069 388 21 02455 déposée le 9 novembre 2021 - Projet : Ravalement de façade, modification de clôture et construction d'un abri vélos - Terrain : 02 Passage Comtois Lyon 8ème Superficie du terrain : 579 m<sup>2</sup> - Demandeur : Association Culturelle Cultuelle Lyon 8 2 Passage Comtois 69008 Lyon 08 - Mandataire : Monsieur Ghanemi Karim

DP 069 385 21 02456 déposée le 9 novembre 2021 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 15 m<sup>2</sup> - Terrain : 21 B rue des Basses Verchères Lyon 5ème Superficie du terrain : 689 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Elabdi Younes 26 rue Chaptal 92300 Levallois Perret

DP 069 383 21 02457 déposée le 9 novembre 2021 - Projet : Plantation d'arbres - Terrain : 118 rue Maurice Flandin Esplanade Nelson Mandela Lyon 3ème Superficie du terrain : 7935 m<sup>2</sup> - Demandeur : SPL Lyon Part-Dieu 192 rue Garibaldi 69427 Lyon cedex 03 - Mandataire : Monsieur Boyron Ludovic

DP 069 385 21 02458 déposée le 10 novembre 2021 - Projet : Ravalement de façade et isolation thermique par l'extérieur - Terrain : 193 Chemin de Choulans Lyon 5ème Superficie du terrain : 146 m<sup>2</sup> - Demandeur : Climatgo 45 allée du Mens 69100 Villeurbanne - Mandataire : Monsieur Chettut Nathan

DP 069 385 21 02459 déposée le 10 novembre 2021 - Projet : Abattage d'arbres - Terrain : 19 rue de Tourvielle Lyon 5ème Superficie du terrain : 1051 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Dorier Jean-Pierre 19 rue de Tourvielle 69005 Lyon 05

DP 069 383 21 02460 déposée le 10 novembre 2021 - Projet : Modification de façade et de clôture - Terrain : 182 bis avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 2317 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mondial Pare Brise SAS 3 rue Joseph Monier 92500 Rueil Malmaison

DP 069 386 21 02461 déposée le 10 novembre 2021 - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 49 rue de la Viabert Lyon 6ème Superficie du terrain : 168 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Tamburini 1 rue Pascal 69100 Villeurbanne - Mandataire : Monsieur Revol Aurélien

DP 069 382 21 02462 déposée le 10 novembre 2021 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en 1 logement - Surface créée : 61 m<sup>2</sup> - Terrain : 9 rue Port du Temple Lyon 2ème Superficie du terrain : 216 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Bari 14 rue Tronchet 69457 Lyon cedex 06 - Mandataire : Monsieur Reynaud Jérémie

DP 069 388 21 02463 déposée le 10 novembre 2021 - Projet : Division parcellaire - Terrain : 26 - 28 rue Jean Desparmet Lyon 8ème Superficie du terrain : 1630 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Elegance 2022 9 Boulevard du Semnoz 74600 Annecy - Mandataire : Monsieur Vincent Patrick

DP 069 383 21 02464 déposée le 10 novembre 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 Quai Augagneur Lyon 3ème Superficie du terrain : 541 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet D.P.S. 574 Chemin de Wette Fays 69300 Caluire et Cuire - Mandataire : Monsieur Fassollette Laurent

DP 069 388 21 02465 déposée le 10 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 79 Boulevard des Etats-Unis Lyon 8ème Superficie du terrain : 3664 m<sup>2</sup> - Demandeur : GrandLyon Habitat - Office Public de l'habitat 2 place de Francfort 69003 Lyon 03 - Mandataire : Monsieur Freixinos J. Noël

DP 069 383 21 02466 déposée le 10 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 239 rue de Créqui Lyon 3ème Superficie du terrain : 210 m<sup>2</sup> - Demandeur : GrandLyon Habitat - Office Public de l'habitat 2 place de Francfort 69003 Lyon 03 - Mandataire : Monsieur Freixinos J. Noël

DP 069 383 21 02467 déposée le 10 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 282 rue Vendôme Lyon 3ème Superficie du terrain : 309 m<sup>2</sup> - Demandeur : GrandLyon Habitat - Office Public de l'habitat 2 place de Francfort 69003 Lyon 03 - Mandataire : Monsieur Freixinos J. Noël

DP 069 386 21 02468 déposée le 10 novembre 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 15 place Maréchal Lyautey Lyon 6ème Superficie du terrain : 350 m<sup>2</sup> - Demandeur : Optical Consulting 15 place Maréchal Lyautey 6906 Lyon - Mandataire : Monsieur Bensadoun Jonathan

DP 069 386 21 02469 déposée le 10 novembre 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 17 rue de Créqui Lyon 6ème Superficie du terrain : 360 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Blanchet Arlette 178 Chemin du Contantin 69390 Charly

DP 069 388 21 02470 déposée le 10 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 18 rue Victor et Roger Thomas Lyon 8ème Superficie du terrain : 276 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Poncet Françoise 18 rue Victor et Roger Thomas 69008 Lyon 08

DP 069 387 21 02471 déposée le 10 novembre 2021 - Projet : Modification de menuiseries - Terrain : 31 rue Pré Gaudry Lyon 7ème Superficie du terrain : 3427 m<sup>2</sup> - Demandeur : La Ressourcerie Créative de Lyon 5 rue Croix Barret 69007 Lyon 07 - Mandataire : Madame Gueguen-Teil Elodie

DP 069 389 21 02472 déposée le 12 novembre 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 36 avenue Joannès Masset Lyon 9ème Superficie du terrain : 3252 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Pôle Box Immo 67 rue Garibaldi 69006 Lyon 06 - Mandataire : Monsieur Paquet Pierre-Olivier

DP 069 381 21 02473 déposée le 12 novembre 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 27 rue des Chartreux Lyon 1er Superficie du terrain : 370 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Heintz Julien 27 rue des Chartreux 69001 Lyon 01

DP 069 381 21 02474 déposée le 12 novembre 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 13 rue Pierre Blanc Lyon 1er Superficie du terrain : 241 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI De Chassiron avenue de l'Europe 69100 Villeurbanne - Mandataire : Monsieur Cot Pascal

DP 069 381 21 02475 déposée le 12 novembre 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue Pierre Blanc Lyon 1er Superficie du terrain : 417 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Saint Denis avenue de l'Europe 69100 Villeurbanne - Mandataire : Monsieur Cot Pascal

DP 069 384 21 02476 déposée le 12 novembre 2021 - Projet : Installation de potelets - Terrain : 41 - 43 rue Hénon Lyon 4ème Superficie du terrain : 1299 m<sup>2</sup> - Demandeur : Delastre Immobilier 18 place de la Croix-Rousse 69004 Lyon 04 - Mandataire : Monsieur Reboh Jacques

DP 069 389 21 02477 déposée le 12 novembre 2021 - Projet : Aménagement de locaux vélos - Terrain : 200 -203 rue Marcel Cerdan Lyon 9ème Superficie du terrain : 1271 m<sup>2</sup> - Demandeur : GrandLyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon cedex 03 - Mandataire : Monsieur Frexinos Jean-Noël

DP 069 386 21 02478 déposée le 12 novembre 2021 - Projet : Installation d'un climatiseur - Terrain : 18 boulevard des Belges Lyon 6ème Superficie du terrain : 596 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Berard Jean-Michel 156 chemin de Crépieux 69300 Caluire et Cuire

DP 069 386 21 02479 déposée le 12 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 39 rue Molière Lyon 6ème Superficie du terrain : 337 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Molière 2 rue Jules Rathier 89800 Chablis - Mandataire : Monsieur Moreau Louis

DP 069 381 21 02480 déposée le 12 novembre 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 14 rue Burdeau Lyon 1er Superficie du terrain : 187 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Bassaget Zoé 64 rue Waldeck Rousseau 69006 Lyon 06

DP 069 385 21 02481 déposée le 12 novembre 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 rue des Basses Verchères Lyon 5ème Superficie du terrain : 248 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Duperray Christel 8 rue des Basses Verchères 69005 Lyon 05

---

### Permis de construire déposés à la Ville de Lyon pendant la période du 8 au 12 novembre 2021 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

---

PC 069 385 17 00031 M05 déposé le 10 novembre 2021 Modificatif - Projet : Démolition totale. Construction de deux bâtiments de 20 logements, de bureaux, d'un commerce et création de 37 aires de stationnement. - Surface créée : 1519 m<sup>2</sup> - Terrain : 60 avenue du Point du Jour Lyon 5ème Superficie du terrain : 895 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Le 60 26 avenue Table de Pierre 69340 Francheville - Mandataire : Monsieur Siaux Alain - Auteur : Benamran Albert 24 cours Aristide Briand 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 381 19 00133 T02 déposé le 8 novembre 2021 Transfert - Projet : Changement de destination d'un équipement d'intérêt collectif en hébergement hôtelier et modification de façade. - Surface créée : 1586 m<sup>2</sup> - Terrain : 1b place Bellevue Lyon 1er Superficie du terrain : 1683 m<sup>2</sup> - Demandeur : SAS Bastion Saint Laurent 5 avenue de Poumeyrol 69300 Caluire et Cuire - Mandataire : Monsieur Teboul Mickaël - Auteur : Madame Courdouan Marie 29 rue Soeur Bouvier 69005 Lyon

PC 069 383 19 00376 T01 déposé le 8 novembre 2021 Transfert - Projet : Démolition totale. Construction de 3 maisons avec annexes et piscines. - Surface créée : 587 m<sup>2</sup> - Terrain : 22 rue Alfred de Vigny Lyon 3ème Superficie du terrain : 1711 m<sup>2</sup> - Demandeur : Kamelia 80 cours du Docteur Long 69003 Lyon 03 - Mandataire : Monsieur Arbey Jean-Philippe - Auteur : Arkhe & Co 61 cours de la Liberté 69003 Lyon

PC 069 389 20 00031 T01 déposé le 10 novembre 2021 Transfert - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 90 m<sup>2</sup> - Terrain : 10 rue des Deux Amants Lyon 9ème Superficie du terrain : 881 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Rubini Stéphanie 36 avenue Rosa Parks 69009 Lyon 09

PC 069 389 21 00371 déposé le 8 novembre 2021 - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 107 m<sup>2</sup> - Terrain : 3 Chemin de Montessuy Lot 4 Lyon 9ème Superficie du terrain : 1674 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Hu Gu Madame Hu Mo 152 rue Anatole France 69100 Villeurbanne

PC 069 387 21 00372 déposé le 10 novembre 2021 - Projet : Réhabilitation d'un bâtiment de logement, installation de portillons - Terrain : 42 à 50 avenue Debourg et 11 rue Jacques Monod Lyon 7ème Superficie du terrain : 4090 m<sup>2</sup> - Demandeur : Eriila 72 bis rue Perrin Sollières 13006 Marseille 06 - Mandataire : Monsieur Derouiche Djilali - Auteur : Atelier Paris et Associés 12 rue Albert Thomas 38200 Vienne

PC 069 385 21 00373 déposé le 10 novembre 2021 - Projet : Changement de menuiseries et modification de toiture - Terrain : 34 rue Saint Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 432 m<sup>2</sup> - Demandeur : Association Le Mas 17 rue Crépet 69007 Lyon - Mandataire : Monsieur Mercier Pierre - Auteur : Fost Architecture 35 rue des Tables Claudiennes 69001 Lyon

PC 069 383 21 00374 déposé le 10 novembre 2021 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 19 logements, réhabilitation d'un immeuble de logements et création de 23 aires de stationnement - Surface créée : 1691 m<sup>2</sup> - Terrain : 39 - 41 rue Jeanne d'Arc Lyon 3ème Superficie du terrain : 1713 m<sup>2</sup> - Demandeur : SNC Cogedim Grand Lyon 57 rue de Servient 69408 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Monsieur Mayer Matthieu - Auteur : Monsieur Azoulay Maurice 49 rue Waldeck Rousseau 69006 Lyon 06

PC 069 383 21 00375 déposé le 12 novembre 2021 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 10 avenue des Acacias Lyon 3ème Superficie du terrain : 379 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Morliere Thomas 10 avenue des Acacias 69003 Lyon 03

---

### Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon pendant la période du 8 au 12 novembre 2021 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

---

US 069 383 21 00335 déposé le 8 novembre 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 30 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 8 rue Sainte Anne de Baraban Lyon 3ème Superficie du terrain : 467 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Seive Fleury 18 rue des Ecumines 69210 Saint-Pierre-la-Palud Régie : Foncia 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 388 21 00336 déposé le 9 novembre 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 28,19 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 50 rue Saint Maurice Lyon 8ème Superficie du terrain : 564 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Lallee Ophélie 50 rue Saint Maurice 69008 Lyon Régie : Citya Barioz 5 cours Bayard 69002 Lyon 02

US 069 382 21 00337 déposé le 8 novembre 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 39,65 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 32 cours de Verdun Perrache Lyon 2ème Superficie du terrain : 249 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Bouchardeau Régis 17 rue Greffier Chomel 07100 Annonay Régie : Oralia 99 rue Duguesclin 69006 Lyon

US 069 387 21 00338 déposé le 8 novembre 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 18,93 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 124 cours Gambetta Lyon 7ème Superficie du terrain : 5161 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Delhorme Jean-Jacques chemin de Saint Cyr à Poleymieux 69450 Saint Cyr au Mont d'or Régie : Foncia Saint Louis 246 rue Garibaldi 69488 Lyon cedex 03

US 069 385 21 00339 déposé le 9 novembre 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 47 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 8 rue du Palais de Justice Lyon 5ème Superficie du terrain : 134 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Guedj Noah 8 rue du Palais de Justice 69005 Lyon Régie : Pozetto 106 boulevard des Belges 69006 Lyon 06

US 069 382 21 00340 déposé le 9 novembre 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 24,06 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 22 rue Palais Grillot Lyon 2ème Superficie du terrain : 374 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Blanc-Paques Johanne 4206 24th street CA 94114 San Francisco Régie : Régie Galyo 11 rue François Dauphin 69002 Lyon

US 069 386 21 00341 déposé le 10 novembre 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 29 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 46 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 273 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Aknine Mohamed 17 rue des Marguerites 69740 Genas Régie : Fertoret Immobilier 124 rue Jean Moulin 69300 Caluire t Cuire

US 069 383 21 00342 déposé le 10 novembre 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 14 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 24 rue du Dauphiné Lyon 3ème Superficie du terrain : 334 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Salhi Yahia 10 rue Louis Thévenet 69004 Lyon 04 Régie : Régie Chomette 5 cours Richard Vitton 69003 Lyon 03

US 069 383 21 00343 déposé le 10 novembre 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 27 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 184 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 334 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Hamberger Servane 10 rue Marie-Madeleine Fourcade 69007 Lyon 07 Régie : SARL Neowi Abcr 60 avenue Foch 69006 Lyon 06

US 069 381 21 00344 déposé le 11 novembre 2021 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 19 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 20 rue de Flesselles Lyon 1er Superficie du terrain : 963 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Hilaire Serge 15 bis route de Pinet



43600 Sainte Sigolene Régie : Forteret Immobilier 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon

---

**Déclarations préalables délivrées par la Ville de Lyon pendant la période du 8 au 12 novembre 2021** (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

---

DP 069 385 21 01327 Décision du 9 novembre 2021 à Madame Tavernier Ariane 2 bis Montée du Change 69005 Lyon - Projet : Changement de destination d'entrepôts en logements - Surface créée : 44 m<sup>2</sup> - Terrain : 2 bis Montée du Change Lyon 5ème

DP 069 387 21 01400 Décision du 9 novembre 2021 à Congrégation Soeurs Du Prado 14 rue du Père Chevrier 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 rue du Père Chevrier Lyon 7ème

DP 069 383 21 01412 Décision du 9 novembre 2021 à Monsieur Vallee Franck 2 rue Jeanne Hatto 39160 St Amour - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 cours de la Liberté Lyon 3ème

DP 069 388 21 01483 Décision du 9 novembre 2021 à Madame Branche Catherine 8 bis rue Victor de Laprade 69008 Lyon - Projet : Modification de toiture - Surface créée : 14 m<sup>2</sup> - Terrain : 8 bis rue Victor de Laprade Lyon 8ème

DP 069 382 21 01631 Décision du 9 novembre 2021 à Regal 65 rue Victor Hugo 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 65 rue Victor Hugo Lyon 2ème

DP 069 381 21 01639 Décision du 9 novembre 2021 à Monsieur Franchet Henri 6 C rue des Capucins 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 6 C rue des Capucins Lyon 1er

DP 069 381 21 01690 Décision du 9 novembre 2021 à Monsieur Barathieu Guillaume 9 place Antonin Poncet 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Surface créée : 319 m<sup>2</sup> - Terrain : 13 rue Royale Lyon 1er

DP 069 387 21 01711 Décision du 9 novembre 2021 à Kaffee Berlin 26 cours Albert Thomas 69008 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 8 Quai Claude Bernard Lyon 7ème

DP 069 381 21 01758 Décision du 9 novembre 2021 à GrandLyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Réfection de souches de cheminées - Terrain : 5 rue Désirée Lyon 1er

DP 069 381 21 01799 Décision du 9 novembre 2021 à Madame Ollier Sarah 22 rue du Bon Pasteur 69001 Lyon - Projet : Création d'une mezzanine - Terrain : 22 rue du Bon Pasteur Lyon 1er

DP 069 381 21 01811 Décision du 9 novembre 2021 à Oph de la Métropole de Lyon - Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon cedex 03 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 Quai Jean Moulin Lyon 1er

DP 069 384 21 01823 Décision du 9 novembre 2021 à Monsieur Chaboud René 791 Route de Pierascas 06140 Tournettes sur Loup - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 3 rue Hermann Sabran Lyon 4ème

DP 069 382 21 01861 Décision du 9 novembre 2021 à Madame Gorry Claude 14 rue Pauline Jaricot 69005 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 38 Quai Gailleton Lyon 2ème

DP 069 383 21 01890 Décision du 9 novembre 2021 à Madame Marignier Stéphanie 18 rue des Sports 69003 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 26 m<sup>2</sup> - Terrain : 18 rue des Sports Lyon 3ème

DP 069 387 21 01948 Décision du 9 novembre 2021 à Monsieur Taillanter Maxime 48 rue Clément Michut 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination d'un logement en activités de services - Terrain : 54 cours Gambetta Lyon 7ème

DP 069 387 21 01949 Décision du 9 novembre 2021 à Médecins du Monde 15 Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : 20 rue du Professeur Grignard Lyon 7ème

DP 069 381 21 01985 Décision du 9 novembre 2021 à Société Maillet 29 rue Saint Jean de Dieu 69007 Lyon - Projet : Réfection d'une souche de cheminée - Terrain : 12 Quai André Lassagne Lyon 1er

DP 069 387 21 02004 Décision du 10 novembre 2021 à Orange UPR SE Zone Lyon 131 avenue Félix Faure 69425 Lyon cedex 03 - Projet : Modification d'un relais de téléphonie mobile (5G) - Terrain : 315 rue Garibaldi- le Velasquez Lyon 7ème

DP 069 388 21 02027 Décision du 9 novembre 2021 à SDC chez Régie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon - Projet : Ravèlement de façades - Terrain : 21 et 23 passage des Alouettes Lyon 8ème

DP 069 387 21 02047 Décision du 9 novembre 2021 à Madame Fontaine Virginie 42 rue Turbil 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 92 rue Béchevelin Lyon 7ème

DP 069 384 21 02121 Décision du 9 novembre 2021 à Fertoret Immobilier 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon - Projet : Installation d'une barrière automatique - Terrain : 59 -59 bis rue Henri Gorjus Lyon 4ème

DP 069 383 21 02135 Décision du 9 novembre 2021 à Plenitude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 28 rue Baraban Lyon 3ème

DP 069 386 21 02137 Décision du 9 novembre 2021 à SCI 12 place Puvis Dde Chavanne 12 place Puvis de Chavanne 69006 Lyon 06 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 place Puvis de Chavanne Lyon 6ème

DP 069 388 21 02152 Décision du 9 novembre 2021 à Monsieur Dufour Rémi 40 impasse Brachet 69008 Lyon 08 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 10 impasse Brachet Lyon 8ème

DP 069 387 21 02178 Décision du 9 novembre 2021 à Monsieur Vialettes Antoine 39 Montée de Coupe Jarret 38200 Vienne - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Surface créée : 102 m<sup>2</sup> - Terrain : 8 rue Victor Lagrange Lyon 7ème

DP 069 383 21 02183 Décision du 9 novembre 2021 à Monsieur Vasselín Steven 18 rue du Capitaine 69003 Lyon 03 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 18 rue du Capitaine Lyon 3ème

DP 069 385 21 02208 Décision du 9 novembre 2021 à Office National des Forêts 35 39 avenue du Général Eisenhower 69005 Lyon 05 - Projet : Abattage d'arbres - Terrain : 35 à 29 avenue du Général Eisenhower Lyon 5ème

DP 069 389 21 02244 Décision du 12 novembre 2021 à Monsieur Thomas Guillaume 42 rue Laure Diébold 69009 Lyon 09 - Projet : Installation d'un panneau photovoltaïque et modification de façade - Terrain : 42 rue Laure Diébold Lyon 9ème

DP 069 383 21 02247 Décision du 9 novembre 2021 à Restaurant Tuttiquanti 52 avenue Félix Faure 69003 Lyon 03 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 52 avenue Félix Faure Lyon 3ème

DP 069 383 21 02267 Décision du 9 novembre 2021 à Chriv Olivier 20 Boulevard des Belges 69006 Lyon 06 - Projet : Changement de destination d'un logement en activité de services - Surface créée : 56 m<sup>2</sup> - Terrain : 239 avenue Félix Faure Lyon 3ème

DP 069 383 21 02268 Décision du 9 novembre 2021 à Madame Perona épouse Fournet Mélanie Gaëlle Béatrice 19 rue Girié 69003 Lyon 03 - Projet : Modification de façade - Terrain : 19 rue Girié Lyon 3ème

DP 069 388 21 02343 Décision du 9 novembre 2021 à Monsieur Buttner Jean-Pierre 47 rue Victor et Roger Thomas 69008 Lyon 08 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 47 rue Victor et Roger Thomas Lyon 8ème

DP 069 383 21 02384 Décision du 9 novembre 2021 à Monsieur Mogenot Pierre 99 avenue Lacassagne 69003 Lyon 03 - Projet : Construction d'une pergola - Terrain : 99 avenue Lacassagne Lyon 3ème

---

**Permis d'aménager délivré par la Ville de Lyon pendant la période du 8 au 12 novembre 2021** (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

---

PA 069 383 21 00001 - Arrêté du 9 novembre 2021 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69003 Lyon - Projet : Réhabilitation d'un espace public - Promenade Moncey avec suppression de 17 aires de stationnement - Phase 2 - Terrain : 67 - 101 rue Moncey Lyon 3ème

---

**Permis de construire délivrés par la Ville de Lyon pendant la période du 8 au 12 novembre 2021** (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

---

PC 069 389 17 00059 M01 - Arrêté du 9 novembre 2021 Modificatif à SNC Cogedim Grand Lyon 57 rue Servient 69003 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de 39 logements, de locaux commerciaux et création de 34 aires de stationnement - Surface créée : 2573 m<sup>2</sup> - Terrain : 21 rue de Docteur Horand Lyon 9ème

PC 069 382 17 00123 M01 - Arrêté du 9 novembre 2021 Modificatif à Rhône Saône Habitat 10 avenue des Canuts 69517 Vaulx en Velin cedex - Projet : Construction de deux bâtiments de 58 logements, locaux commerciaux, bureaux et attribution de 20 aires de stationnement - Surface créée : 4195 m<sup>2</sup> - Terrain : rue Smith Lot C2 - ZAC Confluence Lyon 2ème

PC 069 388 18 00044 M01 - Arrêté du 9 novembre 2021 Modificatif à Ambiance Lumière 8 rue Emile Zola 69150 Décines Charpieu - Projet : Démolition partielle. Construction d'un immeuble de 16 logements (dont 5 maisons de ville) et réalisation de 18 aires de stationnement. - Surface créée : 1162 m<sup>2</sup> - Terrain : 7-9 rue Léo Trouilhet Lyon 8ème

PC 069 389 19 00180 M01 - Arrêté du 9 novembre 2021 Modificatif à Bayer 14 impasse Pierre Baizet 69009 Lyon - Projet : Restructuration, modification de toiture et de façade et ravalement de façade - Terrain : 14 impasse Pierre Baizet Lyon 9ème

PC 069 387 20 00204 T01 - Arrêté du 9 novembre 2021 Transfert à SCI PI 3 rue Jangot 69007 Lyon 07 - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux - Surface créée : 565 m<sup>2</sup> - Terrain : 25 rue Saint Jérôme Lyon 7ème

PC 069 387 20 00288 M01 - Arrêté du 9 novembre 2021 Modificatif à SCCV Gerland 2020 41 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Démolition d'un local d'activité, construction d'un immeuble de bureaux et création de 9 aires de stationnement - Surface créée : 1455 m<sup>2</sup> - Terrain : 205 rue de Gerland Lyon 7ème

PC 069 389 21 00143 - Arrêté du 9 novembre 2021 à Madame Lesigne Laure 74 rue de Marseille 69007 Lyon - Projet : Changement de destination d'un atelier en logement et changement de menuiseries - Surface créée : 22 m<sup>2</sup> - Terrain : 16 Grande rue de Saint Rambert Lyon 9ème

PC 069 387 21 00155 - Arrêté du 9 novembre 2021 à La Halle Tony Garnier 20 place des Docteurs Charles et Christophe Mérieux 69363 Lyon cedex 07 - Projet : Réhabilitation d'un équipement d'intérêt collectif et installation d'un portail - Terrain : 20 place des Docteurs Charles et Christophe Mérieux Lyon 7ème

PC 069 384 21 00158 - Arrêté du 9 novembre 2021 à SCI La Balme 4 Impasse des Chalets 69004 Lyon - Projet : Modification de toiture avec construction d'une terrasse et changement de menuiseries - Terrain : 4 Impasse des Chalets Lyon 4ème

PC 069 383 21 00197 - Arrêté du 9 novembre 2021 à Monsieur Milard Jean-Philippe 11 rue de la Caille 69003 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle et modification de façade et de toiture - Surface créée : 30 m<sup>2</sup> - Terrain : 11 rue de la Caille Lyon 3ème

PC 069 389 21 00199 - Arrêté du 9 novembre 2021 à Monsieur Vial Guy 14 rue des Deux Amants 69009 Lyon - Projet : Transformation d'un garage en pièce de vie, construction d'une terrasse, modification de façade et changement de menuiseries - Surface créée : 49 m<sup>2</sup> - Terrain : 14 rue des Deux Amants Lyon 9ème

PC 069 383 21 00215 - Arrêté du 9 novembre 2021 à Cpi Investissement 14 avenue de l'Opéra 75001 Paris - Projet : Surélévation d'un immeuble de logements - Surface créée : 80 m<sup>2</sup> - Terrain : 29 rue Cyrano Lyon 3ème

PC 069 385 21 00255 - Arrêté du 9 novembre 2021 à Monsieur de Boisset de Torsiac Grégoire 44 rue Chazay 69005 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 25 m<sup>2</sup> - Terrain : 44 rue Chazay Lyon 5ème

---

**Permis de démolir délivrés par la Ville de Lyon pendant la période du 8 au 12 novembre 2021** (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

---

PD 069 389 21 00023 - Arrêté du 9 novembre 2021 à la Métropole de Lyon - DPMG - UDD 20 rue du Lac 69505 Lyon cedex 03 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 32 rue Saint Simon Lyon 9ème

PD 069 387 21 00024 - Arrêté du 9 novembre 2021 à la Ville de Lyon, Direction gestion technique des bâtiments 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Démolition d'un équipement sportif - vestiaires - Terrain : 52 rue Lieutenant Colonel Girard Lyon 7ème

---

**Changements d'usage délivrés par la Ville de Lyon pendant la période du 8 au 12 novembre 2021** (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

---

US 069 382 21 00289 - Arrêté du 9 novembre 2021 à Monsieur El Mounsi Mehdi 31 rue Denuzière 69002 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 33 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue Petit David Lyon 2ème

US 069 387 21 00298 - Arrêté du 9 novembre 2021 à Monsieur Pinault Frédéric 600 route de Marceau Dessous 74210 Doussard - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 32,45 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 15 rue de la Madeleine Lyon 7ème

US 069 381 21 00313 - Arrêté du 9 novembre 2021 à Monsieur Yang Zhenxing 85 chemin du Carillon 74150 Marcellaz Albanais - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 17,54 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 2 rue Valfenière Lyon 1er 15

---

**Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon pendant la période du 15 au 19 novembre 2021** (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

---

DP 069 382 21 02482 déposée le 15 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 21 Quai Jean Moulin Lyon 2ème Superficie du terrain : 343 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sandra Bellier et Associés 21 Quai Jean Moulin 69002 Lyon 02 - Mandataire : Madame Bellier Sandra

DP 069 388 21 02483 déposée le 15 novembre 2021 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 11 Impasse Brachet Lyon 8ème Superficie du terrain : 120 m<sup>2</sup> - Demandeur : Société PIE 20 Chemin Louis Chirpaz 69130 Ecully - Mandataire : Monsieur Rouch Ruben

DP 069 381 21 02484 déposée le 15 novembre 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 8 rue Joseph Serlin Lyon 1er Superficie du terrain : 380 m<sup>2</sup> - Demandeur : SAS Henri Germain 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Mandataire : Monsieur Germain Sébastien

DP 069 383 21 02485 déposée le 15 novembre 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 30 Quai Victor Augagneur Lyon 3ème Superficie du terrain : 232 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Fertoret Immobilier 69 Boulevard des Canuts 69004 Lyon 04 - Mandataire : Madame Fauchet Camille

DP 069 381 21 02486 déposée le 15 novembre 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue Paul Chenavard Lyon 1er Superficie du terrain : 199 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Berne 11 Quai Clémenceau 69300 Caluire et Cuire - Mandataire : Monsieur Berne Jean-Michel

DP 069 384 21 02487 déposée le 15 novembre 2021 - Projet : Changement de destination d'un logement en local commercial - Terrain : 1 rue du Chariot d'Or Angle 20, Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 140 m<sup>2</sup> - Demandeur : Gloriette 1 rue du Chariot d'Or 69004 Lyon 04 - Mandataire : Madame Roche Frédérique

DP 069 387 21 02488 déposée le 15 novembre 2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 23 Quai Claude Bernard Lyon 7ème Superficie du terrain : 306 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Bois 4 place Amédée Bonnet 69002 Lyon - Mandataire : Monsieur Bois Dominique

DP 069 386 21 02489 déposée le 15 novembre 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 3 rue Baraban Lyon 6ème Superficie du terrain : 108 m<sup>2</sup> - Demandeur : Nerio Capital 35 cours de la Liberté 69003 Lyon 03 - Mandataire : Monsieur Burtin Cyprien

DP 069 381 21 02490 déposée le 15 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 rue des Capucins Lyon 1er Superficie du terrain : 211 m<sup>2</sup> - Demandeur : Kec Concept 6 rue d'Artik 69120 Vaulx en Velin - Mandataire : Monsieur Chirou Rachid

DP 069 381 21 02491 déposée le 16 novembre 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 61 Quai Saint-Vincent Lyon 1er Superficie du terrain : 508 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie Régionale Immobilière 264 rue Garibaldi 69003 Lyon 03 - Mandataire : Madame Mantrand Marlène

DP 069 389 21 02492 déposée le 16 novembre 2021 - Projet : Réhabilitation d'une maison individuelle - Terrain : 25 rue Tissot Lyon 9ème Superficie du terrain : 336 m<sup>2</sup> - Demandeur : Colocalyon Transaction 274 avenue Berthelot 69008 Lyon - Mandataire : Monsieur Lenoel Cédric

DP 069 385 21 02493 déposée le 16 novembre 2021 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 43 rue du Docteur Albéric Pont Lyon 5ème Superficie du terrain : 31245 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux La Pape - Mandataire : Monsieur Castillo Alain

DP 069 384 21 02494 déposée le 16 novembre 2021 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 90 rue Henon Lyon 4ème Superficie du terrain : 1247 m<sup>2</sup> - Demandeur : EDF ENR 12 Chemin des Gorges 69570 Dardilly - Mandataire : Monsieur Declas Benjamin

DP 069 384 21 02495 déposée le 16 novembre 2021 - Projet : Installation d'une clôture et d'un portillon - Terrain : 34 - 34 bis rue Henri Gorjus Lyon 4ème Superficie du terrain : 1923 m<sup>2</sup> - Demandeur : Fertoret Immobilier 69 Boulevard des Canuts 69004 Lyon - Mandataire : Madame BLANCHET Celine

DP 069 381 21 02496 déposée le 15 novembre 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 1 rue Donnée Lyon 1er Superficie du terrain : 246 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Ramoul Ammar 1 rue Donnée 69001 Lyon 01

DP 069 389 21 02497 déposée le 16 novembre 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 16 rue Roger Salengro Lyon 9ème Superficie du terrain : 1400 m<sup>2</sup> - Demandeur : Régie de Vendin 10 rue Roger Salengro 69009 Lyon 09 - Mandataire : Monsieur Empis de Vendin Emmanuel

DP 069 383 21 02498 déposée le 16 novembre 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 19 rue Girié Lyon 3ème Superficie du terrain : 241 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Fournet Mélanie 19 rue Girié 69003 Lyon 03

DP 069 387 21 02499 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 23 Route de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 600 m<sup>2</sup> - Demandeur : Gibello Socco 1 rue Achille Viadieu 31860 Pins Justaret - Mandataire : Madame Gibello Socco Julia

DP 069 381 21 02500 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 rue Bodin Lyon 1er Superficie du terrain : 498 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ag Couverture 200 Chemin du Solozay 69870 Chambost Allieres - Mandataire : Monsieur Girard Adrien

DP 069 387 21 02501 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 98 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 1066 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Weber Mathieu 98 Grande rue de la Guillotière 69007 Lyon 07

DP 069 388 21 02502 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Modification d'un portail - Terrain : 49 rue Villon Lyon 8ème Superficie du terrain : 8784 m<sup>2</sup> - Demandeur : Hospice Civils de Lyon 3 Quai des Célestins 69229 Lyon Cedex 02 - Mandataire : Monsieur Le Moign Raymond

DP 069 388 21 02503 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 196 Boulevard Pinel Lyon 8ème Superficie du terrain : 352 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Armon Clifford 206 Boulevard Pinel 69008 Lyon 08

DP 069 389 21 02504 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 Grande rue de Saint-Rambert Lyon 9ème Superficie du terrain : 203 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Cot Louisette avenue de l'Europe 69400 Villefranche

DP 069 382 21 02505 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Construction d'une halte fluviale - Terrain : Grande Saône quai Rambaud - La Sucrière Lyon 2ème Superficie du terrain : 500 m<sup>2</sup> - Demandeur : Voies Navigables de France 2 rue de la Quarantaine 69321 Lyon Cedex 05 - Mandataire : Madame Jantore Laure

DP 069 386 21 02506 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 81 rue Tronchet Lyon 6ème Superficie du terrain : 259 m<sup>2</sup> - Demandeur : Citya Vendôme Lumière 107 rue Servient 69003 Lyon 03 - Mandataire : Madame Gay-Peiller Edith

DP 069 381 21 02507 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 rue d'Algérie Lyon 1er Superficie du terrain : 872 m<sup>2</sup> - Demandeur : Eurl Fh 18 avenue Félix Faure 69007 Lyon 07 - Mandataire : Monsieur Humbert David

DP 069 387 21 02508 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Réalisation d'une fresque murale - Terrain : 210 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 515 m<sup>2</sup> - Demandeur : Kaligraff 6 rue Saint-Jérôme 69007 Lyon 07 - Mandataire : Monsieur Lambert Pascal

DP 069 387 21 02509 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 20 rue de Bonald Lyon 7ème Superficie du terrain : 362 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Tamburini 1 rue Pascal 69100 Villeurbanne

DP 069 389 21 02510 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 41 Grande rue de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 111 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Tamburini 1 rue Pascal 69100 Villeurbanne

DP 069 383 21 02512 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 110 rue du Dauphiné Lyon 3ème Superficie du terrain : 450 m<sup>2</sup> - Demandeur : Free Mobile 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS 08 - Mandataire : Monsieur Lombardini Maxime

DP 069 387 21 02513 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile - Terrain : 23 - 25 rue Paul Massimi Lyon 7ème Superficie du terrain : 2777 m<sup>2</sup> - Demandeur : Free Mobile 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 PARIS 08 - Mandataire : Monsieur Lombardini Maxime

DP 069 382 21 02514 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 62 rue de Brest Lyon 2ème Superficie du terrain : 3784 m<sup>2</sup> - Demandeur : Green Jacobin SAS 62 rue de Brest 69002 Lyon 02 - Mandataire : Madame Boudouh Malika

DP 069 381 21 02515 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 22 Quai Saint-Vincent Lyon 1er Superficie du terrain : 1452 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ai2 Saint Vincent 120 rue Masséna 69006 Lyon 06 - Mandataire : Monsieur Holliger Sébastien

DP 069 385 21 02516 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Ravalement de façade et changement de menuiseries - Terrain : 22 rue de Tourvielle Lyon 5ème Superficie du terrain : 1956 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Merlin Frederic 22 rue de Tourvielle 69005 Lyon 05

DP 069 385 21 02517 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 22 rue de Tourvielle Lyon 5ème Superficie du terrain : 1956 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Merlin Frédéric 22 rue de Tourvielle 69005 Lyon 05

DP 069 388 21 02518 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Aménagement intérieur d'un équipement scolaire et suppression de 10 aires de stationnement - Terrain : 8 - 10 avenue de Rockefeller Lyon 8ème Superficie du terrain : 39804 m<sup>2</sup> - Demandeur : Université Claude Bernard Lyon 1 - 43 Boulevard du 11 novembre 1918 69100 Villeurbanne

DP 069 382 21 02519 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en commerce - Terrain : 5 rue du Plat Lyon 2ème Superficie du terrain : 623 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI CJC Clinique Bellecour 35 place Bellecour 69002 Lyon 02 - Mandataire : Madame Larose Caroline

DP 069 389 21 02520 déposée le 18 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 avenue Joannès Masset Lyon 9ème Superficie du terrain : 14401 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Optyf Inc. 24 avenue Joannès Masset 69009 Lyon 09

DP 069 381 21 02521 déposée le 18 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 21 rue de Flesselles Lyon 1er Superficie du terrain : 276 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Brisou Gabriel 77 avenue de la Madrague de Montredon 13009 Marseille 09

DP 069 383 21 02522 déposée le 18 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 131 rue Moncey Lyon 3ème Superficie du terrain : 62 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Monsieur Cristia Vincent

DP 069 385 21 02523 déposée le 18 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 40 rue Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 264 m<sup>2</sup> - Demandeur : Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Monsieur Cristia Vincent



DP 069 386 21 02524 déposée le 18 novembre 2021 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 411 m<sup>2</sup> - Demandeur : L'Or en Cash 12 14 RPT des Champs Elysées 75008 Paris 08

DP 069 387 21 02525 déposée le 18 novembre 2021 - Projet : Modification de menuiseries - Terrain : 26 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 492 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Tantot Juliet 26 rue de Marseille 69007 Lyon

DP 069 383 21 02526 déposée le 18 novembre 2021 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue des Sports Lyon 3ème Superficie du terrain : 514 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Michel Catherine 6 allée des Centaurées 69300 Caluire et Cuire

DP 069 381 21 02527 déposée le 18 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue de Thou Lyon 1er Superficie du terrain : 167 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Rousille Julie-Capucine 4 rue de Thou 69001 Lyon 01

DP 069 387 21 02528 déposée le 18 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 25 rue Saint-Jérôme Lyon 7ème Superficie du terrain : 195 m<sup>2</sup> - Demandeur : Totem et Tempo 25 rue Saint-Jérôme 69007 Lyon 07 - Mandataire : Monsieur Duchesne Martin

DP 069 386 21 02529 déposée le 18 novembre 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 60 rue Inkermann Lyon 6ème Superficie du terrain : 312 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet D.P.S. 574 Chemin de Wette FAYS 69300 Caluire et Cuire - Mandataire : Monsieur Fassolette Laurent

DP 069 387 21 02530 déposée le 18 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 172 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 1423 m<sup>2</sup> - Demandeur : Agea Bellevue 39 Quai Jean Jacques Rousseau 69350 La Mulatière - Mandataire : Monsieur Grille Richard

DP 069 388 21 02531 déposée le 18 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 Impasse Paul Cazeneuve Lyon 8ème Superficie du terrain : 139 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur El Ouni Mehdi 12 rue Louis Braille 69100 Villeurbanne

DP 069 388 21 02532 déposée le 19 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Surface créée : 12 m<sup>2</sup> - Terrain : 37 rue Président Kruger Lyon 8ème Superficie du terrain : 139 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Boutin Romuald 37 rue du Président Kruger 69008 Lyon 08

DP 069 386 21 02533 déposée le 19 novembre 2021 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 17 place Maréchal Lyautey Lyon 6ème Superficie du terrain : 203 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ixia Concept 17 place Maréchal Lyautey 69006 Lyon 06 - Mandataire : Madame Le Courtois (Okabe) Mana

DP 069 381 21 02534 déposée le 19 novembre 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 82 Boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1er Superficie du terrain : 2183 m<sup>2</sup> - Demandeur : Fertoret Immobilier 69 Boulevard des Canuts 69004 Lyon 04 - Mandataire : Monsieur Favre Olivier

DP 069 382 21 02535 déposée le 19 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 17 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 388 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Hammouche Abdelhakim 17 rue Victor Hugo 69002 Lyon 02

DP 069 385 21 02536 déposée le 19 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 56 rue des Chevaucheurs Lyon 5ème Superficie du terrain : 267 m<sup>2</sup> - Demandeur : SARL Gourru Fetishi 56 rue des Chevaucheurs 69005 Lyon 05 - Mandataire : Monsieur Gourru Fabrice

DP 069 381 21 02537 déposée le 19 novembre 2021 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 82 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 1er Superficie du terrain : 2183 m<sup>2</sup> - Demandeur : Société Maillet 29 rue Saint Jean de Dieu 69007 Lyon 07 - Mandataire : Monsieur Morsilli Erwan

DP 069 387 21 02538 déposée le 19 novembre 2021 - Projet : Modification de façade et toiture - Terrain : 64 - 68 allée d'Italie Lyon 7ème Superficie du terrain : 3909 m<sup>2</sup> - Demandeur : Dhokko 1 cours Antoine Guichard 42000 ST Etienne - Mandataire : Monsieur Goiffon Lionel

DP 069 382 21 02539 déposée le 19 novembre 2021 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 13 Quai Perrache Lyon 2ème Superficie du terrain : 708 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI MP3 20 Quai Bizarelli 26240 ST Vallier - Mandataire : Madame Lopez Rolande

DP 069 383 21 02540 déposée le 19 novembre 2021 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 16 rue Claude Farrère Lyon 3ème Superficie du terrain : 270 m<sup>2</sup> - Demandeur : Madame Erhart Monique 6 Chemin de Montpellas 69009 Lyon

DP 069 384 21 02541 déposée le 19 novembre 2021 - Projet : Rénovation d'un local poubelles - Terrain : 29, 31, 33 rue Pernon Lyon 4ème Superficie du terrain : 1120 m<sup>2</sup> - Demandeur : GrandLyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Monsieur Freixinos Jean-Noël

DP 069 383 21 02542 déposée le 17 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 Boulevard Pinel Lyon 3ème Superficie du terrain : 436 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Clement Gabriel 12 Boulevard Pinel 69003 Lyon 03

DP 069 383 21 02543 déposée le 19 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 40 cours de la Liberté Lyon 3ème Superficie du terrain : 266 m<sup>2</sup> - Demandeur : I Siciliani - Amore E Sapon 60 rue Jacquard 69004 Lyon 04 - Mandataire : Monsieur Pagano Giuseppe Lucas

---

### Permis de construire déposés à la Ville de Lyon pendant la période du 15 au 19 novembre 2021 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

---

PC 069 384 15 00179 T03 déposé le 18 novembre 2021 Transfert - Projet : Construction d'un logement, rénovation de 3 logements et création de 2 aires de stationnement - Terrain : 47-49 Boulevard des Canuts Lyon 4ème Superficie du terrain : 781 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Chauveau Samuel 47 Boulevard des Canuts 69004 Lyon 04 - Auteur : Archimix 9 rue du Bât d'Argent 69001 Lyon

PC 069 385 17 00222 M01 déposé le 16 novembre 2021 Modificatif - Projet : Modification de façade et construction de jardins d'hiver - Surface créée : 10 m<sup>2</sup> - Terrain : 37 rue Saint Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 530 m<sup>2</sup> - Demandeur : ASL Maison Du Chamarié 2 rue Mandelot 69005 Lyon - Mandataire : Monsieur Dufer Renaud - Auteur : Monsieur Repellin Didier 5 rue Amédée Bonnet 69006 Lyon

PC 069 386 18 00037 M03 déposé le 19 novembre 2021 Modificatif - Projet : Changement de destination de bureaux en local commercial avec modification de façade - Surface créée : 71 m<sup>2</sup> - Terrain : 43 rue Boileau Lyon 6ème Superficie du terrain : 3384 m<sup>2</sup> - Demandeur : SAS Mayoca 29 rue Duguesclin 69006 Lyon - Mandataire : Monsieur Baranes Marc - Auteur : Atelier J3V 44 Quai Hippolyte Jaÿr 69009 Lyon 09

PC 069 385 18 00205 M02 déposé le 18 novembre 2021 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle et création de deux aires de stationnement - Surface créée : 109 m<sup>2</sup> - Terrain : 30 rue Chazay Lyon 5ème Superficie du terrain : 642 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Joulie Benjamin 28 ter rue Chazay 69005 Lyon

PC 069 388 18 00409 M01 déposé le 17 novembre 2021 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 178 logements, d'une résidence sociale étudiante et création de 159 aires de stationnement - Ilot D - Surface créée : 13780 m<sup>2</sup> - Terrain : 91-93b rue Audibert et Lavirotte 173 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 24687 m<sup>2</sup> - Demandeur : SNC Lyon Les Moteurs 13 rue des Emeraudes 69457 Lyon cedex 06 - Mandataire : Monsieur Jacquemot Vincent - Auteur : Dumetier Design 137 rue Bugeaud 69006 Lyon

PC 069 388 18 00410 M01 déposé le 17 novembre 2021 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 2 logements avec création de 2 aires de stationnement - Ilot E - Surface créée : 164 m<sup>2</sup> - Terrain : 91-93b rue Audibert et Lavirotte 173 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 24687 m<sup>2</sup> - Demandeur : SNC Lyon Les Moteurs 13 rue des Emeraudes 69457 Lyon cedex 06 - Mandataire : Monsieur Jacquemot Vincent - Auteur : Dumetier Design 137 rue Bugeaud 69006 Lyon

PC 069 388 20 00318 M01 déposé le 19 novembre 2021 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 22 logements et création de 20 aires de stationnement - Surface créée : 1484 m<sup>2</sup> - Terrain : 96 - 98 rue Pierre Delore Lyon 8ème Superficie du terrain : 802 m<sup>2</sup> - Demandeur : Le Brooklyn 5 rue Marc Bloch 69007 Lyon - Mandataire : Monsieur DUMAS Pierre - Auteur : Agrega Architectes 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 389 21 00376 déposé le 15 novembre 2021 - Projet : Démolition de 2 maisons individuelles, construction d'un ensemble immobilier de 121 logements et création de 29 aires de stationnement - Surface créée : 3600 m<sup>2</sup> - Terrain : 5 à 11 rue de la Fraternelle Lyon 9ème Superficie du terrain : 2619 m<sup>2</sup> - Demandeur : 6ème Sens Promotion 30 Quai Claude Bernard 69007 Lyon 07 - Mandataire : Monsieur Rolland Rémi - Auteur : Bamaa Architectes Associés 4 place Le Viste 69002 Lyon 02

PC 069 388 21 00377 déposé le 15 novembre 2021 - Projet : Réhabilitation de logements et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 93 m<sup>2</sup> - Terrain : 25 rue Varichon Lyon 8ème Superficie du terrain : 483 m<sup>2</sup> - Demandeur : Monsieur Ohanessian Jean-Yves 10 Chemin de Combalat 69630 Chaponost - Auteur : Mdr Architectes Associés 2 rue de la Claire 69009 Lyon 09

PC 069 389 21 00378 déposé le 16 novembre 2021 - Projet : Modification de façade - Terrain : 76 rue du Bourbonnais Lyon 9ème Superficie du terrain : 1541 m<sup>2</sup> - Demandeur : SAS Food Lab Holding 7 rue des Sports 69003 Lyon 03 - Auteur : Monsieur Poulet Benjamin 6 avenue du



modifications de façade - Terrain : 14 Impasse Pierre Baizet Lyon 9ème

DP 069 385 21 01716 Décision du 16 novembre 2021 à Monsieur Barbier Jérémie 11 ter avenue Debrousse 69005 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 11 ter avenue Debrousse Lyon 5ème

DP 069 381 21 01766 Décision du 17 novembre 2021 à Monsieur Glorieux Damien-Yves 49 Archibald Street NE31E Newcastle Upon Tyne - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 place de Colbert Lyon 1er

DP 069 384 21 01814 Décision du 16 novembre 2021 à Association Immobilière Saint Denis 4 rue Jacques Louis Hénon 69004 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 13 rue du Mail Lyon 4ème

DP 069 388 21 01820 Décision du 16 novembre 2021 à Monsieur Corcelette Jean Jacques 156 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 158 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème

DP 069 384 21 01891 Décision du 16 novembre 2021 à Les Enfants de la Colline 33 rue Henri Gorjus 69004 Lyon - Projet : Modification de façade et construction d'une terrasse - Terrain : 33 rue Henri Gorjus Lyon 4ème

DP 069 386 21 01929 Décision du 16 novembre 2021 à Monsieur Gobillot Laurent 18 rue Laurent Vibert 69006 Lyon - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 10 m<sup>2</sup> - Terrain : 178 rue Cuvier Lyon 6ème

DP 069 385 21 01950 Décision du 16 novembre 2021 à Madame Salagnac Viou Marie-Josée 10 rue de Trion 69005 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 10 rue de Trion Lyon 5ème

DP 069 384 21 01983 Décision du 16 novembre 2021 à Monsieur Fery Dimitri 9 rue Gigodot 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 9 rue Gigodot Lyon 4ème

DP 069 387 21 02009 Décision du 16 novembre 2021 à Madame Talichet Janine 23 rue de Champoulin 69290 Saint Genis les Ollières - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 42 rue Pasteur Lyon 7ème

DP 069 381 21 02032 Décision du 16 novembre 2021 à Balthaz'art 7 rue des Pierres Plantées 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 rue des Pierres Plantées Lyon 1er

DP 069 389 21 02036 Décision du 15 novembre 2021 à Woko 17 rue Hector Berlioz 69100 Villeurbanne - Projet : Modification de devanture - Surface créée : 5 m<sup>2</sup> - Terrain : 8 place du Marché Lyon 9ème

DP 069 385 21 02041 Décision du 16 novembre 2021 à SARL Certa Toiture 409 petit chemin de Bordelan 69400 Villefranche-Sur-Saône - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 7 rue Octavio Mey Lyon 5ème

DP 069 389 21 02045 Décision du 16 novembre 2021 à Konex 10 Quai des Célestins 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 37 rue Marietton Lyon 9ème

DP 069 383 21 02049 Décision du 16 novembre 2021 à SFR - Société Française du Radiotéléphone [Rue du Gal Alain de Boissieu] 452 cours du Troisième Millénaire 69792 Saint-Priest cedex - Projet : Modification d'une antenne relais de téléphonie mobile (5G) - Terrain : 26 rue Docteur Rebatel Lyon 3ème

DP 069 387 21 02055 Décision du 16 novembre 2021 à Action France Sas 11 rue de Cambrai 75019 Paris - Projet : Aménagement d'un magasin - Terrain : 64-68 allée d'Italie Lyon 7ème

DP 069 384 21 02063 Décision du 16 novembre 2021 à SDC 8 rue Henri Gorjus 69004 Lyon 17 rue du Chariot d'Or 69004 Lyon - Projet : Réfection de toitures et modification de toiture - Terrain : 8 rue Henri Gorjus Lyon 4ème

DP 069 386 21 02064 Décision du 16 novembre 2021 à SCI Beta 2 place du Paisy 69570 Dardilly - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 55 rue Bellecombe Lyon 6ème

DP 069 384 21 02066 Décision du 16 novembre 2021 à SCI Bellevue 42 chemin de Monteiller 69450 Saint Cyr au Mont d'Or - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 109 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4ème

DP 069 382 21 02077 Décision du 16 novembre 2021 à FBKT Chari'the 354 Route de Roanne 42155 Pouilly Les Nonains - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 15 rue de la Charité Lyon 2ème

DP 069 386 21 02082 Décision du 16 novembre 2021 à SDC 90 Boulevard des Belges 8 place des Terreaux 69001 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 90 boulevard des Belges Lyon 6ème

DP 069 389 21 02085 Décision du 16 novembre 2021 à Foncière Vesta 26 D rue Seguin 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 rue du 3 septembre 1944 Lyon 9ème

DP 069 384 21 02087 Décision du 16 novembre 2021 à Monsieur Fulchiron Daniel 8 rue de Cuire 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 -26 rue Valentin Couturier Lyon 4ème

DP 069 381 21 02101 Décision du 16 novembre 2021 à Nexity 87 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue de Flesselles Lyon 1er

DP 069 388 21 02133 Décision du 17 novembre 2021 à GrandLyon Habitat 2 place de Francfort 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 104 route de Vienne Lyon 8ème

DP 069 389 21 02145 Décision du 16 novembre 2021 à Asf Toitures avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 63 route de Bourgogne Lyon 9ème

DP 069 381 21 02156 Décision du 16 novembre 2021 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire et Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 17 rue René Leynaud Lyon 1er

DP 069 383 21 02157 Décision du 17 novembre 2021 à Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire et Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 10 cours de la Liberté Lyon 3ème

DP 069 384 21 02175 Décision du 16 novembre 2021 à Adb Boutiques 2 rue des Erables 69760 Limonest - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 37 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 382 21 02177 Décision du 16 novembre 2021 à Haco SAS 121 rue des Hêtres 45590 St Cyr en Val - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 55 rue de la République Lyon 2ème

DP 069 387 21 02181 Décision du 16 novembre 2021 à Cabinet Bruno E.U.R.L 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 34 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

DP 069 388 21 02193 Décision du 16 novembre 2021 à Cabinet Bois 4 place Amédée Bonnet 69002 Lyon 02 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 17 rue Berchet Lyon 8ème

DP 069 387 21 02194 Décision du 16 novembre 2021 à Cabinet Bois 4 place Amédée Bonnet 69002 Lyon 02 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 40 rue Raulin Lyon 7ème

DP 069 387 21 02195 Décision du 16 novembre 2021 à Madame Giroud Marion 7 rue Cavenne 69007 Lyon 07 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 34 rue Raulin Lyon 7ème

DP 069 385 21 02207 Décision du 16 novembre 2021 à Madame Paquier Elodie 10 Impasse du Général de Luzy 69005 Lyon 05 - Projet : Construction d'une piscine, abattage d'arbre et modification de clôture - Terrain : 10 Impasse du Général de Luzy Lyon 5ème

DP 069 385 21 02214 Décision du 16 novembre 2021 à Entraide Pierre Valdo 8 rue Bélissen 69005 Lyon 05 - Projet : Abattage de 10 arbres - Terrain : 8 rue Bélissen Lyon 5ème

DP 069 381 21 02221 Décision du 16 novembre 2021 à Tous Travaux Couverture Zinguerie - 2TCZ 5 Route du Chapoly 69290 St Genis Les Ollières - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 14 rue Sergent Blandan Lyon 1er

DP 069 382 21 02239 Décision du 16 novembre 2021 à Cabinet Tamburini 1 rue Pascal 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 53 rue de la Charité Lyon 2ème

DP 069 381 21 02253 Décision du 16 novembre 2021 à Madame Frezza Céline 37 rue Neyret 69001 Lyon 01 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 37 rue Neyret Lyon 1er

DP 069 387 21 02255 Décision du 16 novembre 2021 à Sci ImmoBERT 59 Chemin du Moulin Carron 69570 Dardilly - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 95 - 97 avenue Berthelot Lyon 7ème

DP 069 384 21 02259 Décision du 16 novembre 2021 à Versus 5 rue de Nuits 69004 Lyon 04 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 rue du Pavillon Lyon 4ème

DP 069 383 21 02338 Décision du 17 novembre 2021 à SAS Henri Germain 15 rue Marius Berliet 69380 Chazay d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 154 rue Baraban Lyon 3ème

DP 069 383 21 02339 Décision du 17 novembre 2021 à Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon 03 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 44 avenue Félix Faure Lyon 3ème

DP 069 389 21 02382 Décision du 16 novembre 2021 à Monsieur Verdi Patrick 21 allée des Cavatines 69009 Lyon 09 - Projet : Modification de façade - Terrain : 21 allée des Cavatines Lyon 9ème

---

### **Permis de construire délivrés par la Ville de Lyon pendant la période du 15 au 19 novembre 2021** (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

---

PC 069 384 17 00065 M01 - Arrêté du 16 novembre 2021 Modificatif à Alliade HabitaT 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment de 24 logements avec création de 14 aires de stationnement - Surface créée : 1836 m<sup>2</sup> - Terrain : 82-84 rue Philippe de Lassalle Lyon 4ème

PC 069 386 17 00208 M02 - Arrêté du 16 novembre 2021 Modificatif à Société Hospitalière d'assurance mutuelles 18 rue Edouard Rochet 69372 Lyon cedex 08 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble, changement de destination de logements en bureaux et modification de façade - Surface créée : 420 m<sup>2</sup> - Terrain : 109 rue Tête d'Or Lyon 6ème

PC 069 387 19 00108 M01 - Arrêté du 16 novembre 2021 Modificatif à Société d'aménagement du domaine de la Mouche 23 rue du Président Favre 74000 Annecy - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux avec création de 129 aires de stationnement - Surface créée : 18680 m<sup>2</sup> - Terrain : 44 boulevard de l'Artillerie Lyon 7ème

PC 069 381 19 00133 T02 - Arrêté du 16 novembre 2021 Transfert à SAS Bastion Saint Laurent 5 avenue de Poumeyrol 69300 Caluire et Cuire - Projet : Changement de destination d'un équipement d'intérêt collectif en hébergement hôtelier et modification de façade. - Surface créée : 1586 m<sup>2</sup> - Terrain : 1b place Bellevue Lyon 1er

PC 069 387 19 00236 M01 - Arrêté du 16 novembre 2021 Modificatif à EMLyon 2022 23 avenue Guy de Collongue 69130 Ecully - Projet : Construction d'un établissement d'enseignement - Surface créée : 29989 m<sup>2</sup> - Terrain : 146 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

PC 069 382 19 00361 M01 - Arrêté du 16 novembre 2021 Modificatif à SAS Zadiga 1 rue de l'Antiquaille 69005 Lyon - Projet : Réhabilitation et extension d'un entrepôt en bureaux avec modification de façade - Surface créée : 1330 m<sup>2</sup> - Terrain : rue Vuillerme Lyon 2ème

PC 069 385 20 00170 T01 - Arrêté du 16 novembre 2021 Transfert à Monsieur Rouault Arnaud 67 rue François Genin 69005 Lyon 05 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 39 m<sup>2</sup> - Terrain : 67 rue François Genin Lyon 5ème

PC 069 383 21 00153 - Arrêté du 16 novembre 2021 à SAS Cusin-Masset et Picart 151 rue Cuvier 69006 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle, d'une piscine et d'un abri voiture - Surface créée : 176 m<sup>2</sup> - Terrain : 8 rue de l'Est Lyon 3ème

PC 069 389 21 00219 - Arrêté du 16 novembre 2021 à Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Construction d'un groupe scolaire - Surface créée : 2335 m<sup>2</sup> - Terrain : 15 rue Nerard Lyon 9ème

PC 069 389 21 00237 - Arrêté du 16 novembre 2021 à Monsieur Kaempf Benjamin 1 bis rue du Général Girodon 69009 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle et construction d'une piscine - Surface créée : 42 m<sup>2</sup> - Terrain : 1 bis rue du Général Girodon Lyon 9ème

PC 069 387 21 00276 - Arrêté du 16 novembre 2021 à Le foyer notre dame des Sans Abri 3 rue du Père Chevrier 69007 Lyon - Projet : Démolition d'un immeuble et construction d'un foyer logements et d'un local EPIC en RDC - Surface créée : 1707 m<sup>2</sup> - Terrain : 24 - 26 - 28 rue d'Anvers Lyon 7ème

---

### **Changements d'usage délivrés par la Ville de Lyon pendant la période du 15 au 19 novembre 2021** (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

---

US 069 382 21 00281 - Arrêté du 16 novembre 2021 à Financière BCL 64 avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Projet : changement d'usage de trois locaux d'habitation d'une superficie totale de 82,88 m<sup>2</sup> en hébergement hôtelier (cage d'escalier) - Terrain : 15 rue Casimir Périer Lyon 2ème

US 069 384 21 00296 - Arrêté du 16 novembre 2021 à Flow 301 cours La Fayette 69006 Lyon 06 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 57,32 m<sup>2</sup> en boutique de décoration et d'ameublement - Terrain : 13 rue Pailleron Lyon 4ème

US 069 388 21 00299 - Arrêté du 16 novembre 2021 à Madame Jourdan Emilie 18 rue de La Mure 01150 Saint Sorlin en Bugey - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 100,79 m<sup>2</sup> en office notarial - Terrain : 2 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème

US 069 383 21 00300 - Arrêté du 16 novembre 2021 à Monsieur Chriv Olivier 50 boulevard des Belges 69006 Lyon 06 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 56,09 m<sup>2</sup> en cabinet médical - Terrain : 239 avenue Félix Faure Lyon 3ème

US 069 389 21 00307 - Arrêté du 16 novembre 2021 à P.B. Consult 27 chemin des Charbottes 69450 Saint Cyr au Mont d'Or - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 85 m<sup>2</sup> en cabinet d'expert-comptable et de commissaire aux comptes - Terrain : 4 rue du 24 mars 1852 Lyon 9ème